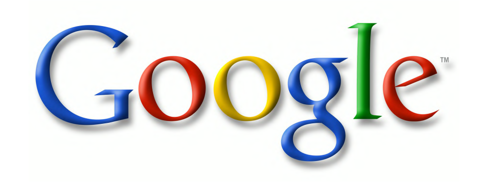
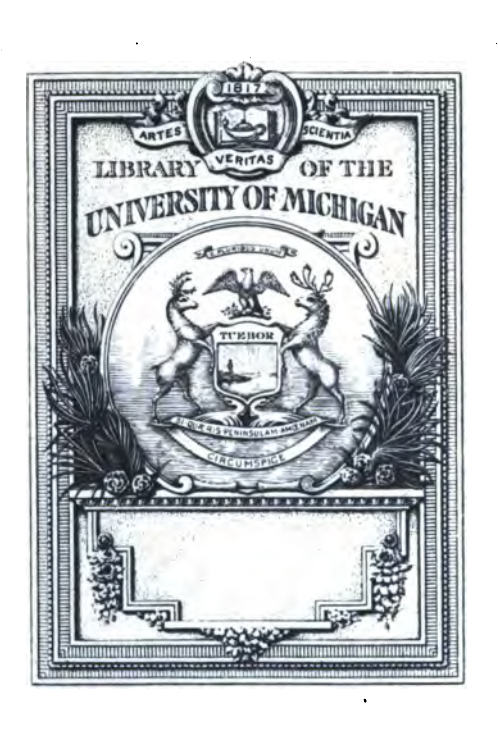
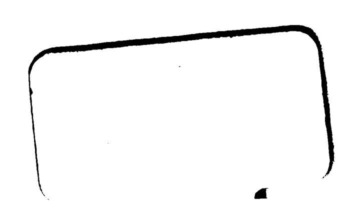



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1743.

SECOND VOLUME.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLIII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de tems, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN 1743.

PIÉCES FUGITIVES, *en Vers & en Prose.*

TRADUCTION de la septiéme Elégie du premier Livre des Tristes d'Ovide.

FLeuves impétueux, remontez vers la source,
D'où descendent vos Eaux ;
Soleil, vers l'Orient, au milieu de ta course,
Reconduis tes chevaux.
Terre, porte en ton sein les Etoiles brillantes,
Dont le Ciel est paré.
Ciel, étale à nos yeux des moissons jaunissantes
Dans ton sein labouré.

Que dans nos Prés mourans l'eau répande, surprise,
La triste aridité ;
Que la Sphére du feu s'engourdisse, & produise
La froide humidité.
Tout ce que j'assurois ne se pouvoir point faire,
Désormais se fera.
La Nature à ses loix elle-même contraire,
En tous lieux changera.
Voilà ce qu'Apollon par ma voix pronostique,
Puisque je suis trompé
Par l'Ami dont mon cœur fit sa ressource unique ;
De lui seul occupé.
As-tu craint de me voir ? Où sont donc ces entrailles,
Et ce doux souvenir,
Pour n'avoir pas daigné suivre mes funérailles
Seulement d'un soupir ?
Tu m'as laissé, cruel, gisant dans la misére ;
Tu foules sous tes piés
L'amitié, ce saint nom, cette amitié si chere,
Qui nous avoit liés.
Que t'en eût-il coûté de venir par usage
Me rendre quelques soins ?
N'aurois-tu de l'Ami qu'emprunté le langage,
Tu pouvois feindre au moins.
Que ne m'obligeois-tu dans mon malheur extrême,
Par ce tendre devoir ?

Plusieurs,

Plusieurs, qui jusqu'alors m'étoient inconnus même,
Me sont bien venus voir.
Recevant ton adieu, demi mort, triste & pâle,
Comme à mon dernier jour,
Je te l'eusse rendu, plein de l'ardeur qu'exhale
Le plus parfait amour.
Ceux que nul intérêt n'attache à ma fortune,
M'ont marqué cet égard.
Le Peuple t'instruisoit par sa plainte commune,
A pleurer mon départ.
Je m'affligerois moins, si quelquefois dans Rome
T'ayant seulement vû,
Et vivant avec toi comme avec un autre homme,
Je t'avois peu connu.
Si comme deux vrais cœurs, qu'un même esprit assemble
Dès les plus jeunes ans,
Dans la même maison nous n'eussions point ensemble
Demeuré si long-tems.
Si sçachant les secrets qui couloient sans mystére
De tes doux entretiens,
J'avois pour un moment balancé de te faire
Confidence des miens.
L'Amitié confondoit, égale & mutuelle,
Nos chagrins, nos plaisirs;
Je ne te cachois rien, & je lisois, fidéle,
Jusques dans tes desirs.

Le Vent emporte donc ſur ſon aîle inconſtante
Les ſermens des Amis,
Et le Léthé diſſout dans ſon onde dormante
Ce qu'ils s'étoient promis ?
Se peut-il, juſte Ciel ! que Rome ait fait éclore
Un Monſtre tel que toi,
Rome, où malgré mes vœux, le retour que j'im plore
Eſt interdit pour moi ?
Non, ſur de durs Rochers tu naquis en Scythie,
Ou ſur les bords du Pont,
Où le Sarmate affreux fut l'Auteur de ta vie
Sur la croupe d'un Mont.
Là, les cailloux, l'acier, d'un rempart invincible
Ont entouré ton cœur.
C'eſt là, qu'en t'allaitant la Tigreſſe inſenſible
T'inſpira ſa rigueur.
Je me trompe ; ton cœur, oüi, ce cœur qui m'outrage,
Auroit été moins dur,
Quand même il eût ſuccé ſon naturel ſauvage
Dans ce climat impur.
Tu m'aurois témoigné la pitié dont on uſe

Envers

Envers un Etranger,

Et prenant ton parti, je ferois ton excuse,

Au lieu de te juger.

Ah! si le sort voulût aux malheurs qu'il me cause,

Joindre ta cruauté,

Fais par ton repentir qu'on la compte pour chose

Qui n'a jamais été.

Fais par ton changement, pour abolir ton crime,

Que je me croye aimé,

Et que ma bouche enfin te rende mon estime,

Après t'avoir blâmé.

Des Forges Maillard.

EXTRAIT d'une Thèse soutenuë dans les Ecoles de Médecine de Paris le 5. Mars 1743. touchant les effets de l'Air sur l'œconomie animale, où l'on examine en particulier, si l'Air de Versailles est salutaire.

APrès avoir traité dans deux articles assés étendus, de tout ce qui regarde l'Air en géneral, par rapport à la santé, l'Auteur de cette Thèse discute dans trois autres ar-

ticles, avec une égale ſagacité, ce qui concerne l'Air de Verſailles; & nous nous faiſons un plaiſir d'être ici ſon interpréte, pour faire plaiſir à un plus grand nombre de perſonnes, dans une matiére auſſi curieuſe qu'intéreſſante.

III. Puiſque les effets de l'Air ſur le Corps humain ſont ſi conſidérables, on voit évidemment, dit notre Auteur, avec combien de ſageſſe les fondateurs des Villes ont pourvû à la ſanté, à la félicité de leurs Peuples, lorſque pour les bâtir, ils ont eu égard à la bonté de l'Air. Telle a été la ſage prévoyance de LOUIS-LE-GRAND, lorſqu'il a choiſi Verſailles pour y établir ſa demeure & celle des Empereurs des François, qui devoient lui ſuccéder. Verſailles eſt en effet recommandable par les différentes qualités qui ſont connoître la ſalubrité de l'air qu'on y reſpire. On louë la ſituation des Villes, qui étant expoſées aux rayons du Soleil Levant, panchent plutôt légerement vers le Nord, que vers le Midi. Voilà préciſément quelle eſt l'expoſition du Château & de la Ville Royale de Verſailles. On voit une petite Colline s'élever doucement au-deſſus de pluſieurs monticules, qui ſemblent la couronner comme leur maîtreſſe, à une diſtance & à une hauteur juſtes & égales. Son ſommet applani a fourni aſſés d'eſpace pour y édifier au plus puiſſant & au plus

plus magnifique des Rois, un Palais qui n'a point de pareil, comme ce grand Prince étoit lui-même sans égal. Vous diriez que tous les plus précieux ornemens de l'Art & de la Nature sont venus s'y assembler, si vous considérez l'ordre & la disposition des Bâtimens, la beauté, le nombre & la commodité des Appartemens, les richesses & les graces de la Peinture, de la Sculpture ancienne & moderne, des Mosaïques, &c. Vous y verrez plus de marbres des plus précieux, qu'en aucun autre lieu du monde. Si les dorures éblouïssent, lorsque vous considérez les dehors brillans de ce Palais, la noblesse & l'artifice des ornemens, dont l'intérieur est décoré, frappent du plus grand étonnement. On se dispense de faire ici l'énumération des meubles d'or, d'argent & de toutes sortes d'autres matiéres non moins riches & précieuses; ainsi que de donner une description exacte de ces Jardins enchantés, où les Nymphes des Eaux se plaisent à faire leurs différens jeux. Il suffit de dire que toutes les merveilles qui concourent à orner cette charmante demeure, répondent tellement à la beauté de sa situation, qu'on la croiroit digne du plus grand & du plus sage des Rois, si le Roi n'étoit pas lui-même au-dessus de toutes choses. L'assiete du Château n'est point cachée par l'élévation des monticules

voisins, ce qui lui donne un air pur & sans mélange d'aucunes malignes vapeurs ; & quoiqu'il puisse être également exposé à tous les vents, il l'est plus particulierement à ceux du Nord & à ceux du Levant, qui sont les plus salutaires.

A l'égard de la Ville, qui est considérable par le nombre de ses habitans, & par le grand abord des Etrangers, quoiqu'elle se trouve assise au bas de la Colline, elle ne joüit pas pour cela d'un air moins salutaire. Elle est exposée, il est vrai, de toutes parts aux vents, mais sans souffrir aucune incommodité de ceux du Midi ou du Couchant. Située au Levant & au Nord, comme le Château, elle joüit de la même salubrité. Il n'y avoit que la petite Montagne de Mon.... dont le voisinage pouvoit lui dérober les rayons salutaires du Soleil levant, & altérer la pureté & la sérénité de l'air ; mais admirons la prévoyance & l'attention d'un sage Roi pour la santé de ses Sujets. LOUIS-LE-GRAND, pour donner à ses peuples l'avantage d'un meilleur air, & pour leur faire habiter des lieux plus sains, n'a pas cru devoir ménager les Montagnes même, lorsqu'elles formoient un obstacle à ses intentions. Il a condamné cette tête, fatale à la santé, à être abbatuë, & elle ne subsiste plus depuis long-tems.

IV. On ne révoquera pas en doute, que les eaux contribuent beaucoup à la salubrité de l'air, que leurs vertus sont merveilleuses pour la conservation de la santé, si on fait attention que leurs particules élevées par la chaleur du Soleil, poussées en haut par l'action continuelle du feu souterrain, dispersées par les vents de toutes parts, se mêlent très-abondamment avec l'air.

Il y a dans Versailles des eaux louables, non-seulement fournies par des sources qui naissent dans le lieu même, mais encore qui sont amenées dans les Fontaines publiques, premierement par des tuyaux de plomb, ensuite, pour une plus grande salubrité, par des tuyaux hexagones de fer & par des Aqueducs de pierre, par le moyen desquels la sécheresse & l'aridité du terroir sont corrigées. Qui pourroit décrire d'une maniére convenable la multiplicité des eaux qui sont dans les Jardins? On diroit qu'elles sortent des entrailles de la terre, quoiqu'elles y soient conduites de très-loin par un travail & avec un artifice surprenant.

Vers le Septentrion il y a un Lac d'une étenduë considérable. Il fournit sans art une eau, qui, sortant de son sein par plusieurs sources, n'est point chargée de limon, & ne sçauroit être regardée comme dormante, puisqu'elle est toujours agitée, & dans un

mouvement continuel. Si elle ne sert pas aux Habitans pour leur boisson ordinaire, elle n'est point du tout nuisible aux Bêtes de charge. Du côté du Midi, il s'amasse dans la Plaine une assés grande quantité d'eaux, qui coulent des Montagnes voisines.

Autrefois la tranquillité de ces eaux pouvoit rendre marécageuse & mal saine la demeure de l'ancien Bourg, qui est aujourd'hui entierement détruit; mais comme elles sont à présent rassemblées par des conduits soûterrains dans de vastes bassins, pour l'embellissement de ce beau Lieu, elles ne procurent pas moins d'utilité que d'agrément, & les lieux autrefois humides & mal sains, par le séjour de l'eau dormante, se trouvent aujourd'hui entierement desséchés, ce qui ôte la cause de l'altération de l'air, en même tems que l'abondance de ces eaux, que l'art a conduit dans les Jardins, en empêche la sécheresse.

V. La bonne santé des Habitans est sans doute une preuve très-assûrée de la salubrité de l'air qui régne dans leur Pays. Or, à Versailles il n'y a aucunes maladies épidémiques, ou endémiques. Les Médecins n'y trouvent pas plus fréquemment qu'ailleurs à traiter des fiévres tierces, ardentes, malignes, &c. suites ordinaires de la corruption & de la chaleur de l'air, ou de la mauvaise qualité du terroir,

terroir, & de ses eaux. Considerez plutôt la vigueur des Habitans de Versailles, les belles & vives couleurs de leur tein, la bonne constitution de leur corps, leur longue vie, tout cela ne dénote-t'il pas une parfaite santé ?

Lorsque pour la construction du Château, & pour la fondation de la Ville, tout étoit rempli de vils Artisans, qui remuoient en foule les terres de tous côtés, avant qu'on y trouvât cette abondance de vivres de toutes les espéces, qui régne aujourd'hui avec profusion, avant qu'on y eût conduit toutes ces eaux salutaires, qu'on eût desséché la Campagne voisine, & détourné les eaux marécageuses : alors, dis-je, on pouvoit former quelques soupçons contre la salubrité du Lieu, & craindre pour la santé des Habitans qu'on vouloit y fixer, mais les sages précautions de LOUIS-LE-GRAND ont si bien pourvû à tous les inconvéniens, que l'on vit aujourd'hui à Versailles jusqu'à la vieillesse la plus reculée. Aussi notre grand Monarque y jouit, avec toute la Famille Royale, d'une santé constante & parfaite.

Plaise au Ciel d'en prolonger la durée, & d'exaucer les vœux que nous faisons tous pour sa conservation, d'où dépend celle de l'Etat ! La situation avantageuse de Versailles, la température de son climat, qui con-

contribuent particuliérement l'une & l'autre à la salubrité de l'air, favorisent notre espérance.

Nous avons donc raison de conclure, que *l'air de* VERSAILLES *est bon & salutaire.*

Cette Thèse fut soutenuë avec beaucoup de succès par *M. François de Sales, Daniel* POULLIN, d'Orleans, de la Société Royale des Sciences, & Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Bachelier de celle de Paris, lequel l'avoit lui-même composée pour sa Thèse Cardinale, sous la Présidence de M. *Louis-Marie* POUSSE, *Docteur Régent.*

REPONSE de M. Nericault Destouches, *à une Epitre anonyme, en Vers Marotiques.*

LOrsque chés moi parvint l'Epitre vôtre
Sur le sujet de Bayle votre Apôtre,
Ne m'y trouva : lors étois à Paris ;
Partant, Seigneur, pas ne soyez surpris
De mon silence, & soyez sûr, beau Sire,
Que sur le champ vous eusse répondu,
Si votre Ecrit tôt m'eût été rendu ;
Mais sur ma foi, viens que de le lire,
Et ne sçaurois différer un moment
De vous répondre. A donc premierement ;

Bien

Bien qu'avec moi tâchiez d'être anonyme,
Je vous connois par le style & la rime.
Or, le dirai tout naturellement,
Certes, par l'un méritez mon estime;
Par l'autre, non. Dans maint & maint Ecrit,
Souvent avez signalé votre esprit;
Mais de tout tems deux choses vous manquerent,
Rime & Raison: Rares dons que n'acquierent
Gens tels que vous, dont l'esprit pétillant,
Les sacrifie à l'amour du *Brillant*.
Pourrois de plus, vous dire en confidence,
Qu'eûtes toûjours forte propension
A vous piquer de profonde science,
Pour faire nargue à la Religion,
Preuve, à mon sens, d'un grand fond d'ignorance;
Ce que par trop mettrois en évidence,
Si prétendois creuser la question.
Vous me tancez avec fine énergie,
Livrant assaut à ma Théologie,
Et sans façon la traitez de bibus,
Me renvoyant à l'œuvre Dramatique;
Comme à l'objet de mon talent unique,
Parce qu'ai vû les périlleux abus
Trop résultans de la fausse Doctrine
De ce Prothée aimable & captieux,
De qui l'esprit, pour vous si radieux
Vous semble extrait de l'Essence Divine;

Tant

Tant & si bien, que vous faites honneur
De l'avoüer pour votre Directeur,
Et vous croyez, usant de son étoffe,
Profond Auteur, & subtil Philosophe,
D'un ton hautain osant me défier,
De vous cotter seulement une page
Qui m'autorise à blâmer son Ouvrage,
Qu'en mes Ecrits ai voulu décrier.

Or vous réponds qu'accepte avec courage
Votre Cartel, fussiez-vous un Géant,
Et me fais fort de vous mettre au néant,
En vous prouvant que *Bayle* votre Maître,
Par qui jurez, sans l'entendre peut-être,
(Car qui l'entend sçait flairer son poison)
Onc ne tendit qu'à leurrer la Raison;
Qu'aux préjugés en déclarant la guerre,
De faux Sçavans il a peuplé la Terre;
Plus dangereux par tout ce qu'il osa
Leur suggérer, que ne fut Spinoza,
Dont la Doctrine égale à l'impudence,
Heurtant de front la sainte Vérité,
Onc ne couvrit l'affreuse impiété
De ses erreurs, d'un voile d'innocence.

Partant, Seigneur, quand aurez déclaré
Votre vrai nom, nous irons sur le Pré,
Où vous & moi nous livrerons bataille,
En chamaillant & d'estoc & de taille,

Et

Et me fais fort de vous faire avoüer,
Un *Bayle* en main, que ce plaisant Sophiste,
Que tant prisez d'être bon Calviniste,
De la Raison cherchant à se joüer,
D'un sot Lecteur fait souvent un Déïste,
Ou tout au moins un esprit incertain,
Embarrassé sur le choix d'une route :
Et trop sçavez qu'homme qui toujours doute,
Enfin conclut par être un Libertin.

LETTRE de M. D. à M. L. au sujet de la 481e. *Lettre de M. l'Abbé Desfontaines, sur le Livre de M. Morelli.*

PLus je pense, Monsieur, à notre conversation d'hier, moins je puis être de votre avis. Ce n'est pas que j'approuve l'Auteur de l'Essai sur l'Esprit humain d'avoir reculé jusqu'à l'âge de 14. ou 15. ans l'étude des principes de la Grammaire. Car quoique la grande expérience que j'ai acquise en cette matiére me persuade que l'on peut marcher avec succès par la route qu'il trace; puisqu'il sera toujours constant qu'une Langue s'apprend par l'usage, & que la pratique dans l'ordre naturel précede toujours la théorie; cependant cet Auteur, à ce qu'il me semble, auroit dû ménager des pré-

ventions

ventions que son sentiment ne pouvoit manquer d'effaroucher : outre que l'esprit des jeunes gens est suffisamment mûr pour les réflexions grammaticales, long-tems avant l'âge qu'il prescrit, & qu'en ce cas c'est se refuser à de plus grands progrès que de ne pas réünir à leur pratique la théorie & les principes de la Grammaire. Mais au reste je ne sçaurois blâmer avec vous cet Auteur, que vous trouvez d'ailleurs si sensé, d'avoir retranché les Thêmes du commencement des études. Trop de gens du premier mérite ont été & sont de ce sentiment, qui commence même à devenir celui du Public, pour que j'ose le taxer d'absurdité. Ainsi il me paroît que vous prenez trop à la lettre ce qu'un peu de mauvaise humeur fait dire à M. l'Abbé D. F. à ce sujet. Vous donnez à sa pensée plus d'étenduë qu'il n'a eu dessein de lui en donner lui-même, & je suis persuadé qu'il désavoueroit ce que vous lui faites dire : Le début de sa critique est insoutenable, de la façon que vous l'entendez. Soyez en juge vous-même. Je vais vous remettre devant les yeux son Texte avec mes Réflexions à côté, & si vous me le permettez, j'en suivrai de même pied à pied toutes les propositions où nous nous trouvons tous deux de sentiment opposé. Ainsi ce sera toujours à vous, Monsieur, que j'adresserai la parole.

Lettre

Lettre 481.

La Pédagogie [je prens ce terme dans un bon sens] a eu, Monsieur, de tous tems ses Empiriques, ainsi que l'Art de la Médecine. Rien n'est plus commun que de voir des Reformateurs d'études, des maîtres à secret pour l'éducation; des inventeurs de nouvelles méthodes, Censeurs des exercices usités de la jeunesse, Docteurs qui se croyent plus habiles que les Sçavans Maîtres qui les ont précédés.

Voyez, M. si vous pourriez appliquer cette tirade de Sinonimes à quelqu'un des grands Noms qu'on peut vous citer. Prenons les premiers qui se présenteront à notre mémoire, un M. Rollin, par exemple, à qui M. l'Abbé D. F. a donné lui-même de si grandes louanges; un Loke, ce Philosophe si sensé, dans son Traité de l'Education; un M. le Fevre, Pere de Mad. d'Acier; un Montagne; un P. Lamy dans ses Entretiens sur les Sciences: je ne dis rien des Auteurs vivans. Mais, auquel de ceux que j'ai nommés, donneriez-vous le nom d'*Empyriques de la Pédagogie*? Et si vous ne prenez point sur vous une telle absurdité, pourquoi voulez-vous l'attribuer à l'Auteur des Observations? Pourquoi prétendez vous qu'il proscrit tout effort que l'on fera pour donner à l'éducation plus de perfection? N'a-t'il pas

dernierement

dernierement comblé d'éloges l'Abbé Berthaud, dont le travail n'est que le développement d'une idée que M. Dumas a donnée dans son Livre ? Pourquoi donc prêter à l'Observateur cette bizarrerie de vouloir qu'il n'en soit pas de l'Art d'enseigner une Langue comme des autres Arts, qui doivent naturellement faire du progrès, & de prétendre que les bons Esprits, Disciples de Sçavans Maîtres ne doivent point devenir encore plus habiles que leurs Prédécesseurs? Suivons son Texte.

Ceux-ci exerçant la Méthode ordinaire ont fait d'excellentes Educations. C'est en la suivant avec discernement, & en l'appliquant, sans l'assujettir servilement à toutes les Régles antiques qu'ils ont formé, tant d'Excellens Sujets.

La Question n'est pas de sçavoir s'il y a des Génies heureux & capables de réüssir par quelque route qu'on les méne, ni s'il y a des Maîtres judicieux, qui en maniant une mauvaise Méthode sçavent en tirer le meilleur parti qu'il est possible, & faire d'excellentes Educations ; mais de sçavoir si la Méthode commune est la plus proportionnée au plus grand nombre des Esprits, & la plus propre à réüssir ; c'est-là ce qu'il faudroit prouver.

Si l'on voit des personnes qui n'en ont tiré

aucun

aucun profit, c'est qu'elles n'avoient aucune disposition pour les Lettres & que leur Esprit étoit ou borné, ou trop vif, ou paresseux, & leur volage imagination rebelle à toute sorte d'Instruction & de Discipline, ce qui n'est que trop commun.

Avoir de la disposition pour les Lettres, & apprendre une Langue, ce sont choses bien differentes. Peu de gens sont propres à devenir Gens de Lettres, & tout le monde est capable d'apprendre une Langue, pourvû qu'on ne soit point accablé par une multitude de fausses Régles, ce qui est inévitable dans la Méthode de commencer les Etudes par la composition des Thêmes. Mais si cette Méthode est si parfaite, selon vous & selon l'Observateur, qu'on ne puisse rien inventer de meilleur, d'où vient donc qu'il n'est que *trop commun* de trouver differens Caractéres d'Esprit à qui elle ne convient point? D'où vient qu'on voit si souvent des Enfans du plus bas âge s'annoncer avec les plus heureuses dispositions, tant qu'il ne s'agit encore que de Lectures d'Auteurs François, Histoire, Fable, Geographie & même Physique, saisir tout avec une égale vivacité de conception, perdre ensuite ces heureuses dispositions, lorsqu'il s'agit de Rudiment & de Particules, & ne les retrouver qu'en Seconde ou en Rhétorique, lorsque les

les chicanes de la fausse Grammaire sont enfin passées ? Car il est bon de remarquer que souvent ce sont les meilleurs Esprits à qui cette Méthode ne convient point. N'est-ce point que la droiture d'Esprit rend heureusement de bons Génies impropres à une Science qui ne serviroit qu'à les gauchir & à les rendre faux, comme il arrive si fréquemment ?

Aucune des nouvelles Méthodes ne peut nous citer des exemples capables de leur faire donner la préference sur l'ancienne.

La Méthode de commencer par l'explication des Auteurs en peut citer d'éclatans, un jeune le Fevre, une Mad. Dacier, sa sœur qui avoit déja donné au Public des Auteurs Latins avec ses Notes Latines, sans avoir de sa vie fait un seul Thême, & ces jeunes gens dont parle M. Loke, & bien d'autres que l'on pourroit citer sont des exemples décisifs.

Elles ne peuvent alléguer en leur faveur que quelques raisonnemens qu'un souffle renverse.

Lisez seulement, Monsieur, la Lettre sur l'abus des Thêmes que je vous envoye, & puisqu'il n'est question que de souffler, soufflez, si vous voulez, à renverser les Montagnes.

Ces sortes de Systêmes hardis qui éblouissent,

les

les esprits superficiels ne peuvent se soutenir contre une foule d'inconvéniens qui en résultent.

Mettez, je vous prie, les choses égales, autant d'entêtement pour une nouvelle Méthode que pour l'Ancienne, celle-là, si fausse qu'elle soit, se soutiendra, je vous jure; il faudra bien qu'elle marche à grands coups de verges; à force de larmes & d'années l'on arrivera enfin au terme comme à l'ordinaire. Peut-on citer des inconvéniens d'une nouvelle Méthode, lorsque l'Ancienne n'est elle-même qu'un inconvénient perpétuel?

En Pédagogie comme en Médecine, il faut s'en tenir à l'expérience, & un vieux Praticien vaut cent fois mieux qu'un Novateur Spéculatif qui ne sçait que soutenir des Thèses & débiter des Paradoxes.

Cette Maxime, M. dont vous m'avez paru frappé, & qui seroit bonne ailleurs, porte ici totalement à faux. C'est l'expérience même qui a convaincu ceux qui ont écrit contre l'Ancienne Méthode, il n'y en a pas un qui soit un *Novateur*, *Spéculatif*. Tous ont été & sont Praticiens, & M. Morelli paroît ne l'être pas moins que les autres. Enfin si vous voulez un Praticien, vous le trouverez dans la Lettre sur l'abus des Thêmes.

On voudroit, pour ainsi dire, jetter une

Education

Education au moule. On voudroit qu'une Langue ancienne telle que la Langue Latine qui ne se parle plus, qui ne s'apprend qu'en lisant & en écrivant.

Notez, M. ce mot *en lisant*, placé avant cet autre *en écrivant*, & à cette exactitude de l'Observateur, remarquez comment dans un bon Esprit le bon sens perce toujours à travers toutes ses préventions. Oui, M. c'est ainsi que nous l'entendons, il faut lire avant que d'écrire, expliquer d'abord les Auteurs Latins, pour en venir à composer en Latin. Faire autrement, c'est aller contre la nature & le bon sens.

Une Langue qui a cent fois plus de difficulté que nos Langues modernes.

Peu de gens conviendront que la Langue Latine soit plus difficile que nos Langues modernes, & nommément que la Langue Françoise.

Fut enseignée à un enfant comme un jargon sans Principe & sans Grammaire & par la voye d'une plate routine.

Mais si l'on réüssissoit par cette voie si plate, ce seroit donc un grand malheur, à votre jugement.

J'ai vû un enfant ainsi élevé qui parloit Latin à 7. ans & s'énonçoit avec autant de facilité, sans exagération, qu'un Docteur sur les Bancs. A dix ans, on commença enfin à lui mettre

mettre entre les mains les Selectæ Historiæ; *les Fables de Phedre,* * *& les Auteurs les plus aisés, mais il n'y put rien comprendre. Ce fut pour lui une Langue absolument Etrangere dont il n'entendoit que les mots, sans en entendre la construction, & les rapports, & sans pouvoir rendre le sens d'aucun Auteur.* *

Personne ne peut s'empêcher d'avouer que c'étoit une grande avance pour cet enfant, encore plus grande, s'il sçavoit parler un Latin pur & élegant.

* Et les Enfans de cet âge, quand ils n'ont encore rien lû en François, comprennent-ils bien les Fables de la Fontaine?

Quelle avance encore une fois! Il portoit son Dictionnaire dans sa tête; il étoit familiarisé avec les Terminaisons Latines; il ne s'agissoit donc que de lui faire entendre la construction & les rapports des mots. C'est ce qu'auroit fait en peu de tems quelqu'un de ces Novateurs qui l'eût fait *enjamber l'arrivée aux premieres Classes*, comme dit Montagne. Mais ce pauvre enfant tomba dans des mains bien mal adroites, pourvû encore que la malice ne s'en soit point mêlée, ce qui n'est pas sans exemple.

Il fallut le mettre à la Grammaire comme les enfans ordinaires.

Il faut bien en venir à la Grammaire, tôt

ou tard. Personne ne prétend l'exclure pour toujours.

Et lui faire faire des Thêmes, pour l'accoûtumer aux Inversions & aux Locutions Latines & au goût particulier de cette Langue.

Les Thémes des premiéres années n'accoûtument, ni aux Inversions ni aux Locutions Latines, puisque la composition de ces Thêmes n'est qu'un pur Méchanisme, & que les Enfans n'entendent pas même le Latin qu'ils viennent de composer.

Il est certain que c'est en faisant expliquer souvent les Auteurs Latins aux Enfans, qu'on les familiarise avec leur langage.

Remarquez encore ce mot: c'est en faisant expliquer; &c. ce n'est pas, comme vous voyez, en commençant par faire souvent des Thêmes, sans aucune explication d'Auteurs. Le vrai échape naturellement aux gens de bon sens, même au milieu d'une fausse route.

Mais si l'on s'avisoit de le faire, sans avoir préalablement muni leur mémoire des Principes de la Grammaire, ce seroit assurément leur faire perdre le tems, & les accoûtumer à deviner plutôt qu'à comprendre.

Si l'on s'en avisoit, il arriveroit qu'on ne présenteroit point aux Enfans les Etudes Latines sous des dehors tristes & rebutans, que le maître trouveroit lui-même son mé-

tier

rier plus agréable & plus facile ; que le tems des commencemens seroit perdu à apprendre un grand nombre de mots & de tours Latins qui feroient une provision de matiére pour les réfléxions Grammaticales des années suivantes, qu'en attendant les Enfans s'accoûtumeroient à deviner juste, comme l'habitude d'une Langue fait deviner juste la pensée de ceux qui la parlent ; qu'ils iroient ainsi de plein pied à la composition en Latin, que les uns & les autres ne perdroient autre chose, sinon bien des occasions, aux Maîtres de se mettre en colere, de crier, de fraper ; aux Disciples de pleurer, de se rebuter, de se dépiter contre un fardeau intolérable. Voilà bien des pertes, bien des malheurs à la fois.

C'est cependant cette méthode d'expliquer les Auteurs sans aucun principe, qu'un homme d'esprit essaya d'accréditer il y a environ vingt ans.

De tous les Novateurs, pas un n'a prétendu qu'on dût se passer pour toûjours de la Grammaire. M. Morelly lui-même, qui va plus loin que les autres, veut qu'enfin les principes de la Grammaire viennent arranger les idées de son éleve.

Peut-être que la pratique n'en convient qu'à lui seul avec des lumiéres supérieures & une habitude pour cette méthode, incapable de

réüssir entre les mains d'un autre comme dans les siennes.

Il n'y a point ici tant à finasser. Tout le monde concevra toujours la facilité qu'il y a pour un Maître de prendre un Latin simple, d'en faire la construction la plus exacte, d'y suppléer les mots sous-entendus, de traduire ce Latin en François, chaque mot Latin par chaque mot François qui y répond le plus littéralement qu'il est possible, de rendre ensuite chaque Phrase par un meilleur François, de faire répeter à son Eleve ce qu'il vient d'entendre, & de continuer ainsi, jusqu'à ce que l'esprit de cet enfant soit en état de supporter le travail des Réfléxions Grammaticales. Quel est le maître qui n'en puisse faire autant ? Si l'on en doute, on n'a qu'à voir le choix d'Auteurs Classiques que M. du Marsais vient de publier, & l'on avoüera, pourvû que l'entêtement & la mauvaise volonté ne s'en mêlent point, qu'il n'y a personne qui ne soit en état de commencer par cette méthode le Latin à un enfant.

On a beaucoup raisonné sur l'utilité des Compositions Latines qu'on fait faire aux enfans, & qu'on appelle Thême ; je vais proposer sur cela un Argument qui me paroît sans replique. Un François qui va à Londres, apprendra-t-il la Langue du Pays en se contentant d'écouter

*d'écouter les Anglois ? * Ne faudra-t'il pas qu'il s'accoutume à parler Anglois lui-même ? Cet exercice de parler la Langue Angloise ne lui donnera-t'il pas plus de facilité pour entendre les Anglois qui lui parleront ? * Or quand un enfant fait des Thêmes, il parle Latin, non avec sa Langue, mais avec sa plume.*

Voilà encore une fois l'Observateur emporté par la droiture naturelle de son esprit dans notre sentiment aux dépens de celui qu'il voudroit établir. C'est en *écoutant* parler une Langue & ensuite en la parlant, dit-il, qu'on l'apprend. Voilà l'ordre de la Nature; nous ne disons pas autre chose.

* Rien de plus vrai, si l'on a commencé par écouter les Anglois, rien de moins vrai, si l'on n'a pas commencé par écouter les Anglois.

* Donc cet enfant doit commencer par écouter, c'est-à-dire, expliquer les Auteurs.

Le seul abus qu'il y ait à craindre, est l'excès des Thêmes, & l'abus des minuties de la Grammaire, sur lesquels on fait mal à propos rouler cet utile exercice.

Combien peu de Maîtres judicieux, au jugement de l'Observateur, c'est-à-dire, au vôtre, M; car hier vous convîntes de cet excès & de ces minuties? Or les Maîtres ne font à leurs Eleves aucune explication d'Auteurs pendant toute la premiere année de cet exercice

au moins ; voilà l'excès des Thêmes, & ils appuyent sur les moindres difficultés, voilà les minuties ; ainsi l'Observateur se met avec vous au rang des Empiriques de la Pédagogie.

Au lieu que les Thêmes devroient uniquement se rapporter aux Auteurs que les Etudians ont actuellement entre les mains.

Voilà, une quatriéme fois notre sentiment insinué de nouveau par l'Observateur. Par conséquent l'explication des Auteurs doit précéder la composition des Thêmes. Ne peut-on point soupçonner qu'il fait semblant de nous combattre, pour mieux faire sentir l'erreur de nos adversaires ?

On remarque que ceux qui ont étudié le Latin, ou quelqu'autre Langue que ce soit, fut-ce l'Allemand, ont toujours l'esprit plus juste que ceux qui n'ont eu d'autre Maître de Langue que leur nourrice. Cette Méthode est bien éloignée de celle de faire expliquer des Auteurs difficiles sans aucune leçon préalable sur la Grammaire. Je n'ai jamais conçu comment une idée si singuliére étoit venuë à un homme d'esprit.

Il n'y a point de doute que la Grammaire ne mette de la justesse dans les idées. Aussi jamais personne n'a-t-il prétendu la suprimer. C'est se battre contre un Phantôme que d'argumenter là-dessus. Eh ! quel inconvénient y

auroit-il

auroit-il de présenter la Grammaire aux Etudians dès qu'ils ont l'esprit assés mûr pour en saisir les raisonnemens sans effort, & qu'ils ont commencé par expliquer quelques Auteurs faciles selon la Méthode de M. du Marsais.

Quiconque a lû sans prévention l'exposition de cette Méthode, ne peut s'empêcher d'en regarder l'Auteur comme le plus judicieux Grammairien qui ait écrit de nos jours sur cette matiére. Et quand son Epitome ne feroit autre chose qu'enseigner aux jeunes Maîtres jusqu'à quel point ils doivent être scrupuleux envers leurs Disciples sur l'intelligence Littérale de chaque mot Latin, ce seroit toujours un service important qu'il auroit rendu aux Lettres, puisque c'est un défaut général dans les Maîtres des jeunes commençans de ne point leur attacher d'idée précise à chaque cas, à chaque tems, à chaque mot de Latin, soit en faisant des Thêmes, soit en expliquant les Auteurs. D'où naît une confusion d'idées la plus étrange.

On apperçoit aisément dans l'Ouvrage de M. Morelly, que c'est sur M. Du M. que s'est formé ce jeune Auteur qui donne de lui de si grandes espérances, puisque cet Ouvrage, où il est vraiment Créateur de tout ce qu'il y fait entrer, porte ce-

pendant par-tout la teinture de l'esprit de ce grand Maître. Encore une petite Réflexion, je vous prie.

Il vous plaît, aussi bien qu'à M. l'Abbé D. F. de confondre, écrire en Latin, & faire des Thêmes. Mais qui est-ce qui ne sçait pas que rien n'est plus distinct que ces deux exercices, & qu l'on peut fort bien, sans avoir jamais fait de Thêmes, écrire très-bien en Latin, témoin Mad. Dacier? Tous les ans les Professeurs de Rhétorique voyent briller dans leurs Classes au-dessus des autres, par la Latinité de leurs discours, de jeunes gens qui avoient mal réüssi dans les Classes inférieures à la composition des Thêmes: la raison de cela ne paroît pas difficile à trouver. Les autres, par une longue suite d'années dans l'exercice des Thêmes, sont montés à ne se représenter les tours Latins qu'en conséquence des tours François. Ceux-ci, au contraire, n'ayant point pris goût à cet exercice, la premiére chose qui se présente à leur esprit pour exprimer leurs pensées, c'est les tours des Auteurs qu'ils ont lû avec avidité, plus pour en sentir les beautés, que pour en faire la traduction. Je pourrai quelque jour vous déveloper ma pensée sur cela. En voilà assés pour aujourd'hui, de crainte de vous ennuyer. Je suis, &c.

LE PIGEON

LE PIGEON ET LA COLOMBE,

Allégorie à Mlle de L SS*.*

SOlitaire dans son séjour,
Un Pigeon jeune encor & sans expérience,
Se flattant de pouvoir triompher de l'Amour,
Croyoit loin du torrent contempler sa puissance.
» Quoi! je sacrifierois, disoit-il, mon repos,
» Pour une douceur passagere?
» Les Plaisirs qu'offre aux cœurs l'Idole de Paphos,
» Sont souvent un tissu des plus terribles maux;
» Ses agrémens pour moi ne sont qu'une chimére,
» J'en reconnois trop bien les funestes effets.
Non loin du voisinage,
Vivoit une Colombe: esprit, talens, attraits,
Belle taille, joli plumage,
Tout en elle tenoit de la Divinité;
A l'envi chaque Oiseau venoit lui rendre hommage.
Notre Caton la vit, & son cœur enchanté,
Lui démontrant le faux de sa Philosophie,
Fait bien-tôt consister le bonheur de sa vie
A posséder cette Beauté:
Complaisance, assiduité,
Bref, il met toute son adresse
A lui signaler sa tendresse.

 Plus

Plus de repos, plus de tranquillité,
Aux fidéles Amans, circonstance ordinaire.
Elle de son côté,
Sembloit répondre aux soins qu'il prenoit pour lui plaire;
Doux gazouillemens, tendres yeux,
Deviennent les garans d'un amour si sincére,
Et rendent nos Amans heureux:
Cupidon content de sa gloire,
S'empresse à contenter leurs feux,
Jusqu'à ce que l'Hymen couronne la victoire.

Le Jeune, ainsi que le Vieillard;
A l'Amour, tout ce qui respire,
Vient se soumettre tôt ou tard:
Nos cœurs sont un tribut qu'on doit à son Empire;
En vain à ses traits immortels
Voudroit-on opposer les loix de la Prudence;
Le moindre objet vainqueur de notre indifférence,
Nous améne captifs aux pieds de ses Autels:
Si-tôt que de ce Dieu la voix se fait entendre,
On viole les vœux qu'on auroit pû former,
Et connoissant que l'on est tendre,
On éprouve qu'un cœur n'est fait que pour aimer.

Gaudet.

REMAR-

REMARQUES de M... *au sujet de la Dissertation sur la nature de la Raison & du Raisonnement, imprimée dans le Mercure de Janvier dernier*, p. 13.

JE n'entrerai ici dans aucun examen du fond de ce que l'Auteur de cette Dissertation avance. Je me contenterai de remarquer pour l'utilité publique, que quand il s'agit de censurer un Ecrivain, il faut le bien entendre, & s'être mis au fait des Sciences dont il emprunte ses expressions. Celà a sa juste application sur la Critique que l'Auteur en question exerce (p. 25. & suivantes) contre le P. Malbranche ; à l'occasion de ce que ce dernier se sert du terme de *Rapport d'inégalité*, le Dissertateur demande hardiment, *Peut-on dire avec justesse, qu'il y a des Rapports d'inégalités*? Après quoi il rend une foible raison de son doute, & qui ne mérite seulement pas qu'on la reléve.

Il faut donc qu'il sçache que cette expression du P. Malbranche est empruntée totalement des Mathématiques, aussi-bien que les exemples qu'il rapporte au lieu cité. Il suffit de lire le célebre P. Reinaud dans son excellent Ouvrage de *la Science du Calcul*, &c. p. 19. *Quand l'antécédent, dit-il, & le conséquent*

 d'un

d'un Rapport sont égaux, on le nomme un Rapport d'égalité, quand ils sont inégaux; on le nomme un Rapport d'inégalité, c'est sa définition 15. Voyez aussi l'Axiome qui est après cette définition.

Voilà donc une expression employée par de célébres Mathématiciens. Le P. Malbranche a par conséquent pu s'en servir légitimement, sans avoir lieu de craindre qu'on lui fit là-dessus une question, telle qu'on pourroit la faire à un écolier; mais question au reste, qui montre que celui qui la fait ne sçait pas seulement les premiers principes de Mathématiques, Science si nécessaire à tous ceux qui veulent apprendre à raisonner juste. Quant à la *justesse* de l'expression en elle-même, que l'Auteur de la Dissertation attaque, je le renvoye aux Mathématiciens.

Au surplus, je proteste que je n'ai pas remarqué ceci par attachement pour les opinions particuliéres du P. Malbranche, dont je suis le premier à reconnoître les fautes, mais ce sont des fautes d'un grand homme, & d'un génie supérieur, & ce ne sera jamais par des questions frivoles, & hazardées sans connoissance de cause, qu'on montrera en quoi ces fautes peuvent consister.

A Sens, ce 7. Avril 1743.

ODE

ODE

Adressée à M. Roy, sur ses Oeuvres diverses.

QU'entens-je ! est-ce un Mortel ? est-ce un
Dieu qui m'enchante ?
Ah ! je n'en doute plus, c'est Apollon qui chante,
Ce ne peut être que sa voix :
Je reconnois aux sons de sa douce Musette
Le Pasteur des Troupeaux d'Admete,
Il se proméne dans nos Bois.

*

Tout y devient sensible, & de cette ondé pure
Je n'entens déja plus l'assoupissant murmure,
Je vois s'arrêter le ruisseau :
Le Rossignol charmé, lui cede la victoire,
Augmente en l'imitant sa gloire
Par un gazouillement nouveau.

*

Il chante des Bergers les amoureuses peines,
Leurs plaisirs innocens, la douceur de leurs chaînes;
Il s'allarme de leurs dangers :
On ne l'entend jamais faire sur sa Musette
Résonner un air de Trompette ;
Ses Bergers sont toujours Bergers ;

Méprisant le faux art d'une indigne Rivale,
Et tous ses faux brillans, sa Muse pastorale
N'offre que de naïfs tableaux :
Ses Chansons sont toujours une juste peinture ;
On voit éclore la Nature
Sur les traces de ses pinceaux.

☙

Vous qui tendez au Prix de la Flute champêtre,
Sur les siennes, Bergers, allez au pied d'un Hêtre,
Allez réformer vos Chansons :
Admirez, comme moi, de si rares merveilles,
Et ne blessez plus mes oreilles
Par la dureté de vos sons.

☙

Mais quel charme imprévu, loin des Hameaux tranquilles,
Me transporte soudain dans le séjour des Villes ?
Je vole, Apollon, sur tes pas :
Tu m'as bien découvert la plus simple Nature,
Mais sans voir toute sa parure,
Non, non, je ne te quitte pas.

☙

Ce n'est plus la Musette ; il prend en main sa Lyre ;
Tout autre qu'Apollon pourroit-il y suffire ?
En est-il un dans l'Univers ?
Dans le lieu qu'il convient il monte chaque corde,

Et

Et tour à tour il les accorde,
Pour en tirer des sons divers.

*

Il touche, & par ses doigts les cordes animées
Répandent par nos sens dans nos ames charmées
Un aimable ravissement :
Et sa divine voix à l'Instrument unie,
De la plus parfaite harmonie
Fait éprouver l'enchantement.

*

Il chante des grands cœurs les vertus magnifiques ;
Il vante leurs beaux faits, leurs ames héroïques,
Leur inviolable équité :
Il porte jusqu'aux Cieux les Vainqueurs de la Terre,
De lui les Maîtres du Tonnerre
Reçoivent l'Immortalité.

*

D'un ton moins éclatant, mais autant admirable,
Il connoît le pouvoir d'un objet adorable,
Et rend hommage à ses attraits :
Il se plaint des rigueurs d'une Beauté cruelle ;
Il menace de fuir loin d'elle,
Et cependant ne part jamais.

*

Il nous charme toujours, quelque instrument qu'il prenne ;
Qu'il chante haut ou bas, on ne voit point qu'il peine ;

Il sçait user de tous les tons :
Dans ces essais hardis qu'il fait de la Trompette ;
Sur des sujets ingrats qu'il traite,
Il nous en donne des leçons.

Voilà mon Apollon ; nul autre n'en approche ;
Que les autres, de moi sans craindre aucun reproche,
Du moderne soient partisans ;
Roy sçavant, à tes traits on doit te reconnoître ;
Je vois du Parnasse le Maître,
En qui j'en vois tous les talens.

LETTRE *écrite de Plancoët en Bretagne, au sujet de la Question de Droit Féodal, dont il est parlé dans le Mercure du mois de Janvier dernier.*

J'Ai lû, M, dans le Mercure de Janvier 1743. page 100. qu'un Curé de Haute-Normandie doit sur son Presbytére, un Hanap plein d'Oublies de Rente Féodale ; il demande de quel métal est un Hanap ; sa valeur & consistance.

Le Hanap est une fraction du Boisseau courant dans le Pays, & ordinairement le 8e. si l'aveu ne le fixe au 5. 6. 7e. ou autre quotité.

Par

Par exemple, à Treguier, en Basse-Bretagne, le Boisseau de Froment pése 80. liv. & vaut quatre livres de rente; s'il est dû une Hanapée de Froment, le Seigneur prend le huitiéme en espéces, ou à l'aprécie de justice; sur les Côtes, il y a des Rentes Féodales d'Huitres, de Bernys, d'Ormeaux, d'Huile, de Poivre, de Cire, de Gands, &c.

La Hanapée, Tamisée, Pesselée, Astelée, Ecuellée, Poiquetée, le Godet, &c. sont des quotités des anciennes mésures, dont on a conservé les noms, en copiant scrupuleusement les anciens Titres pour s'y conformer dans les nouveaux, comme on y employe les Deniers, Obole, Monnoye, Tournois, la Maille d'or, &c.

Dans le cas proposé, on doit remplir d'Oublies le Boisseau ou le huitiéme du Boisseau courant dans le Pays où le Fief est situé, péser le huitiéme de ces Oublies, & le porter au Seigneur, si mieux il n'aime se contenter du 8e. de la valeur du Boisseau d'Oublies, au dire de deux Oublieurs.

Page 78. du même Mercure, est une Dissertation sur la devise du Château de Marcoussis, *Il Padelt.* Padet, (dit-on,) en langue Bretonne veut dire *duré* au passé, & *Padan* durera, au futur. Quelle apparence qu'en un Pays si éloigné de Basse-Bretagne, on ait voulu joindre au pronom François *Il*

le verbe Breton *Padet* ? Encore y a-t'il un L. dont on ne sçait que faire.

Page 111. est l'origine de *la Lune de Landerneau* ; il est vrai qu'un jeune homme adressé à son cousin à Paris, pour faire ses exercices, remarquant la Lune aux Tuilleries, dit qu'elle ressembloit bien à celle de Landerneau, ce qui marque combien ce jeune cousin étoit neuf, & voilà la véritable origine de ce conte qui n'a nul rapport à ce qui est dit dans la Piéce de Vers du Mercure.

J'ai lû dans le Journal de Verdun qu'on réussit à détruire la Fougére, en semant du bled de Turquie, qu'on cercle beaucoup au mois de Juin ; mais la meilleure maniére de détruire cette Plante, est de la couper au ras de la terre dans le croissant de la Lune, qui précéde la S. Jean au mois de Juin.

Ce 12. Mai 1743.

✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱

ODE ANACREONTIQUE.

L'Autre jour couché mollement
Dans un endroit solitaire,
Je rêvois tranquillement
Aux biens que le Dieu de Cythére

Prodigue

Prodigue à ses Favoris ;
Je voulus chanter sur ma Lyre
Les sentimens qu'il m'inspire,
Et célébrer ses dons cheris ;
Tout secondoit mon envie ;
Chers amis, le croiriez-vous ?
Appollon lui seul jaloux,
Retira de moi son génie,
Et me priva de tous ses dons ;
Mà Lyre autrefois docile,
Ne rendoit plus aucuns sons ;
En vain d'une main habile
J'en essayai tous les tons ;
Mon Art devint inutile,
Et dans ce triste embarras,
Oubliant le vainqueur de l'Inde,
J'eus recours au Dieu du Pinde,
Mais il ne m'écouta pas.
Je m'écriai, Dieu Tutelaire,
Appollon, écoute mes vœux ;
Inspire-moi ces nobles feux,
Et ce transport salutaire,
Qui, gages de tes bienfaits ;
Immortalisent tes Sujets.
Grand Dieu, je fais vœu de te plaire ;
Viens, je t'invoque en ce jour ;
Pour chanter le Dieu de Cythére

J'ai

J'ai besoin de ton secours.
Il fut sourd à ma priere,
Et dédaigna mon encens ;
D'un œil farouche, & sévere,
Ce Dieu vit tous mes présens.
En vain je le sollicite ;
Ma Lyre reste interdite,
Et mes efforts sont superflus.
Surpris, irrité, confus,
J'abandonnai le Permesse.
Le désespoir me saisit,
Et dans les bras de l'yvresse,
Je m'endormis de dépit.

D'abord, je sens dans ma veine
Couler des feux séduisants ;
Je prens ma Lyre, & sans peine,
J'en tire des sons charmans.
Bacchus & l'Amour m'enyvrent
De délicieux plaisirs ;
Dans les doux combats qu'ils me livrent ;
Tout se prête à mes désirs.
Recevez donc mon hommage,
Dieux, qui m'avez éxaucé ;
Sous tes loix, Amour, je m'engage,
Et mon cœur t'est consacré.
Adieu, Muses ; Dieu de la Rime,
Je ne t'invoquerai plus,

Et

Et dans les bras de Bacchus,
Bien loin de la double cime,
Je vais oublier tes refus.
Je renonce à l'Hypocrêne;
J'aime mieux mon vil Tonneau,
Que la Divine Fontaine,
Où l'on ne boit que de l'eau.

DISCOURS sur l'Amour de la Patrie.

DE tous les sentimens dont le cœur humain peut être susceptible, il n'en est point de plus noble, ni de plus glorieux, que celui qui fait le sujet de ce discours: je veux dire l'Amour de la Patrie. Toutes les vertus qui constituent l'honnête homme, s'y trouvent essentiellement réünies. En effet, un Citoyen épris de ce beau feu, ne pense, ne parle, n'agit que par des principes élevés; la probité, la candeur, le désintéressement, dirigent tous ses pas, éclairent sa conduite, rendent son ame incapable des bassesses auxquelles on n'est que trop enclin. Est-il quelque chose de grand ou d'utile, à quoi il ne s'attache, lorsque l'intérêt public le demande? Il s'oublie lui-même, il sacrifie généreusement ce qu'il a de plus cher. Les éloges magnifiques que l'Histoire donne à ces

Grands

Grands Hommes, qui ont fait la gloire de leur Nation & l'admiration de l'Univers, parce qu'ils ont consacré leurs services à la cause commune, attestent assés ce que valent ceux qui, à leur exemple, employent leurs veilles, leurs travaux, leurs biens & leurs vies au soutien de l'Etat.

Si nous remontons aux tems heureux de la Gréce, nous y verrons une foule de Héros du premier ordre, s'occuper uniquement & avec un zéle infatigable du soin des affaires publiques, renonçer à leurs plaisirs, épuiser leur industrie à imaginer des moyens pour l'aggrandissement de la République, pour étendre les conquêtes, pour se procurer des Alliés püissans, pour mettre les Sciences & les Arts en honneur, pour faire fleurir le commerce, en un mot, prodiguer leur sang pour défendre la Patrie. Si de ces Climats fertiles en Républicains célébres, nous passons chés les Romains, y eût-il jamais de Peuple qui ait porté l'Amour de la Patrie à un degré plus éminent? Quelle grandeur d'ame n'ont-ils pas fait paroître dans les conjonctures les plus difficiles? La Nature, contrainte de se taire, cédoit à la loi souveraine de cet Amour; leurs propres enfans n'étoient pas épargnés; ces innocentes victimes payoient de leur tête les scrupuleuses délicatesses d'un Pere, & cela, pour

des

des fautes assés légéres, quand même elles tournoient à profit. Considérons maintenant sous l'idée d'un bon Citoyen, qu'est-ce & en quoi consiste l'Amour de la Patrie, quels en sont les avantages, quelle en est la récompense.

I. Partie. L'Amour de la Patrie étant une affection tendre, vive, agissante, qui presse, qui meût & qui donne le ton à toutes les facultés de l'ame, celui qui en est atteint, non-seulement désire, mais cherche & saisit avec empressement les occasions de rendre ses bons offices à la République. Quelle est son étude principale ? celle de former des projets utiles & de les conduire à une heureuse fin. Quel est l'objet primitif & dominant de son ambition ? l'honneur & la fortune de sa Nation : ses pensées ordinaires ne roulent que sur ce point capital : il ne s'estime heureux & digne de vivre qu'autant qu'il sert le Public : sa santé, son repos, ne sont de nulle considération, quand il s'agit de faire réüssir une entreprise : faut-il s'exposer à des voyages longs & périlleux, passer les mers, se priver des aises & des commodités de la vie, se traiter durement, rien ne l'arrête, il pousse toujours en avant : Quel qu'en soit l'évenement, son esprit est tranquille; s'il réüssit, il ne s'enfle pas du succès : s'il échoüe, la pureté de ses intentions

tions le sauve du reproche ; le seul témoignage de sa conscience lui suffit ; il n'est pas ébranlé par la secousse d'un revers, il ne s'en laisse pas abattre ; au contraire, il se reléve avec un nouveau courage ; les contradictions les plus rebutantes aiguisent son apétit ; il propose des expédiens pour se tirer d'un pas dangereux, pour gagner des voisins, flotans sur l'incertitude d'un parti à prendre, ami ou ennemi, pour en humilier de fiers & d'intraitables, pour mettre l'Etat en sureté, pour rétablir des finances épuisées, sans fouler les Peuples, pour appaiser des troubles intestins & domestiques, pour éteindre le feu d'une sédition, pour entretenir l'harmonie du commerce, pour le choix de Généraux habiles, de Magistrats intégres & capables de faire observer exactement les loix, pour attirer des Sçavans en tout genre. Voilà, sans contredit, de beaux desseins ; ils méritent de grands applaudissemens ; cependant des jaloux, qu'une secrette envie devore, empoisonneront ces avis ; leur crédit les fera mépriser ; on les rejettera sous des prétextes spécieux, mais malins, n'importe. L'homme de bien, supérieur à lui-même, au lieu de lâcher prise, loin de se retirer confus, s'enhardit davantage ; il résume des forces qui surpassent en vigueur les premiéres ; assuré, quasi, que

la

la persuasion sera le fruit précieux de sa persévérance: il sçait que la vérité & la justice se font jour à travers les nuages & les efforts qu'on leur oppose. D'où lui vient cette fermeté invincible ? n'en cherchons pas la cause ailleurs, elle sort de son fond. Un éguillon dont la pointe aiguë ne s'émousse jamais, le pique au vif; l'Amour de la Patrie a jetté de si profondes racines en lui, qu'elles poussent en dehors, malgré les intemperies de l'air, malgré les vapeurs pestilentielles, figure bien naturelle du venin que la bouche des méchans exhale.

Son cœur est une espéce de champ de bataille où se livrent souvent de rudes combats; l'intérêt personnel se mêle-t-il de la dispute ? s'il ose se mettre sur les rangs il succombe. Le sang, qui par le droit de sa prééminence sur tout ce qui établit la véritable tendresse, prétend-il avoir le dessus? & l'emporter de vive force; cette passion impérieuse en étouffe la voix & se rend la maîtresse, tant elle a de roideur, de véhémence & d'ascendant: les réflexions les plus touchantes disparoissent, ou demeurent muettes. La belle réponse d'un fameux Capitaine de l'Antiquité, homme de cabinet & de guerre, m'a toujours rempli d'étonnement. Un de ses Compétiteurs, violent & emporté, le ménace en plein Conseil d'E-

tat, leve la cane, mais lui, sans s'émouvoir ; *frape*, dit-il, *mais écoute*, & reprend son opinion avec un sang froid admirable. C'est ici où vient se briser toute l'impétuosité de l'Amour propre ; c'est ici une de ces époques rares & singuliéres, qui montre d'une maniére bien sensible ce que peut l'Amour de la Patrie, quand il est profondément gravé en nous. Sentimens naturels, vous eûtes beau parler ; vous ne fûtes pas écoutés. L'honneur lutte ici contre l'honneur, celui de la Personne contre celui du Général ; mais l'utilité publique prévaut & acheve le Sacrifice. Aussi est-ce là la victoire la plus mémorable & en même tems la plus complette, qu'il soit possible à l'homme de remporter sur lui-même. Il est dommage que cet acte de vertu ne vive que dans l'Histoire.

L'Amour de la Patrie n'en demeure pas à la simple spéculation, il remuë & met l'ardent Républicain dans un mouvement pratique qui dure autant que lui. Son activité ne lui donne ni paix ni tréve, & ce qui surprend le plus, il se complait dans ses agitations, il les aime, il s'en nourrit, il ne sçait ni ne peut s'en passer. Les glaces d'un âge avancé, la vieillesse la plus décrépite, n'éteignent point en lui la vivacité de ses feux, les bras lui manquent alors, il est vrai,

vrai, mais il a la tête bonne; si des infirmités inséparables d'un corps usé l'empêchent d'agir, les trésors de l'esprit ne seront pas enfouis; sa maison deviendra une école, d'où les bons conseils & les sages instructions se répandront au loin & se perpétueront de race en race jusques à la postérité la plus reculée: tantôt il citera des exemples de valeur, tantôt des faits merveilleux, ici une Bataille gagnée, là une Ville prise avec les circonstances les plus intéressantes. Le tour qu'il donne à ses récits, invite puissamment à l'imitation. Ce sont là autant de semences fécondes qu'il jette, ce semble, au hazard, mais elles produiront en leur tems: Qu'il est beau de voir un Vieillard vénérable entouré d'une troupe choisie de jeunes gens! s'il ouvre la bouche, tous lui prêtent un silence respectueux, ils receuillent soigneusement les oracles qui en sortent. Quelle en est l'issuë? une moisson abondante; il se façonne en eux autant de grands Capitaines, d'habiles Magistrats, de dignes Ministres, qu'il y d'Auditeurs. Et voilà précisément ce qui nous conduit aux avantages que l'on en retire.

II. Partie. Une Nation qui a le bonheur de posséder dans son sein des hommes pleins d'Amour pour la Patrie, désireux de la rendre riche & puissante, bons

politiques, heureux dans les négociations, adroits à conduire une intrigue, doués du talent de la parole, propres à commander, instruits du militaire, & valeureux; tels, enfin, que le bon Citoyen avec tous les traits qu'il a été dépeint, doit se feliciter & concevoir de grandes espérances. A quel point de splendeur & de gloire n'a-t-elle pas lieu d'aspirer ? tout lui rit, tout la flatte. Si quelque Prince voisin, offusqué de cette grandeur, né avec une humeur guerriere, dont le sang pétille dans les veines, qui ayant de la peine à se contenir dans une fougueuse jeunesse, trouve trop étroites les bornes de son Etat, qui suffoque quand il se voit renfermé dans un espace que son ambition démesurée lui représente trop resserré; si ce Prince, dis-je, veut essayer de l'obscurcir ou de l'entamer, les tentatives qu'il fera pour en venir à bout, seront bientôt renversées; s'il se trouve aux environs des Peuples qui forment des ligues contre ses intérêts, elle ne craint aucune surprise. Il y a des Anges tutelaires qui veillent à sa conservation, ils sçauront les rompre, en écarter les dangers, tourner leurs sourdes pratiques, quelques cachées qu'elles puissent être, à la honte de tous ses adversaires. Ses ennemis tremblent au seul souvenir de leurs défaites, persuadés que s'ils faisoient

encore mine de remuer, leur perte seroit inévitable. Ceux qui ont contracté des Alliances avec elle, la respectent, ils n'ont d'autre desir que celui de serrer de plus en plus les nœuds d'une tendre & sincere amitié, parce que de-là dépend leur repos.

Portons un moment nos regards sur le Chef-lieu de la Nation. (Que l'autorité suprême réside sur la tête d'un Souverain, ou bien sur celles d'un nombre déterminé des Principaux Seigneurs, ce n'est pas là ce dont il s'agit); de ce séjour part une lumiére brillante qui éclaire tous ceux qui en dépendent. Considérons-là, cette Nation, selon ses rapports avec les Maîtres qui tiennent en main les rênes du Gouvernement; rien n'échape à leur pénétration ni à leur sollicitude. Allons dans les Provinces qui la composent; ce sont des membres animés du même esprit que la tête, tout prêts à s'entre-aider, à se secourir. Parcourons les Etats différens, les conditions diverses. Entrons dans l'intérieur des familles. Ne nous contentons pas d'une recherche superficielle, d'une légére observation; nous ne suivrons pas méthodiquement l'ordre que nous venons de tracer, mais tout y sera traité ensemble ou séparément, selon les occurrences.

On respire dans cette heureuse Contrée

un air pur & ſerain, nul ſouci ne tourmente, nulle inquiétude ne trouble la douceur de ſes deſtinées. Seroit-ce la guerre, qui traîne toujours après elle la terreur & la déſolation ? la Paix, cette aimable fille du Ciel, la Paix y regne depuis long-tems ; graces en ſoient renduës au reſpectable Sénat qui y préſide, chacun repoſe tranquillement à l'ombre de ſon figuier, ſes fortunés Habitans n'appréhendent pas que l'étranger entreprenne contre leur gré de labourer leurs champs, ni d'en enlever les riches moiſſons. Seroient-ce les Procès ? une intime union y lie tous les cœurs avec les chaînes les plus douces, & ſi quelqu'un s'aviſe d'allumer le flambeau de la diſcorde, les diſſenſſions ſont incontinent aſſoupies ; la ſageſſe, qui a établi ſon trône dans les Auguſtes Tribunaux, ſeuls dépoſitaires des Loix, en bannit la chicane, les querelles prennent fin dans l'inſtant qu'elles commencent ; Thémis les termine, elle même en dicte les Arrêts : Seroit-ce l'envie de dominer ? comme la ſubordination y eſt héréditairement tranſmiſe de Pere en Fils, leur naturel s'y plie volontiers, une longue habitude en corrige l'amertume ; chaque Particulier reſte content à ſa place ; qui que ce ſoit ne s'ingére de lui-même dans les emplois ; on les attend chés ſoi, & ſouvent même
il

il faut user de violence, pour les faire agréer à ceux qui ont été jugés dignes de les exercer ; les Promotions se font sans cabale, les suffrages sont libres & désintéressés : un indifferent est nommé, & retenu à l'exclusion d'un parent ou d'un ami, quand ceux-ci ont moins de mérite que celui-là. Les anciens Magistrats sortent sans peine de leurs fonctions, & vont tout joyeux se délasser du tracas des affaires entre les bras de leurs cheres familles. Les nouveaux envisagent leur entrée, non comme un triomphe flatteur qui doive les enorgueillir, les rendre fiers & inaccessibles aux malheureux, mais comme une obligation plus étroite qu'ils contractent de protéger la veuve & l'orphelin, de tirer le pauvre de l'oppression du riche, de ne faire acception de personne, & de rendre la justice au plus petit comme au plus grand. Les Puissans ne méprisent pas les foibles, les inférieurs honorent les supérieurs ; il se fait entr'eux un échange de biens, les uns font part de leur abondance, les autres de leurs services, & ils s'accordent tous à donner une éducation convenable à leurs enfans, héritage le plus précieux & le plus estimable, qui ne s'enfuit pas, ainsi que les successions les plus opulentes. Seroit ce la misere ? une industrie laborieuse fournit suffisamment à

leurs besoins, un commerce florissant fait circuler l'or & l'argent, & si leur propre Pays leur refuse certaines choses nécessaires à la vie, ils les tirent des Régions où elles croissent. Ils vont chercher aussi ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare pour orner les Villes, pour servir à la décoration des Edifices publics, pour embellir les maisons. On voit s'élever en plusieurs endroits des morceaux achevés d'Architecture, chaque jour il arrive dans ses ports des flottes richement chargées. Quelque part que vous alliez, le plaisir est du voyage ; tout ce qui s'offre à la vûë contente les yeux, charme l'esprit ; des campagnes riantes, des bocages touffus, des côteaux fertilisés, des bâtimens agréables, des jardins bien entretenus, annoncent le bon goût & l'adresse des mains qui les cultivent. Partout des Académies, des Ateliers, des Places fortifiées, des Arsenaux pourvus. C'est ainsi que chaque Partie, en droit soi, publie d'âge en âge la gloire de la Nation.

III. PARTIE. Quoique l'Homme véritablement vertueux ne se propose, dans ce qu'il fait, l'estime générale, ni comme fin ni comme récompense, néanmoins il se l'acquiert, & elle lui est duë à juste titre. Ainsi le Citoyen qui se livre tout entier au service de la Patrie, enleve nécessairement

tous les cœurs ; y a-t-il de récompense plus solide & plus durable ! ne lui attribuons point de motifs indignes, quel tort ne lui ferions-nous pas ? l'hypocrisie, vice d'autant plus odieux, qu'il est caché sous les voiles trompeurs d'une fausse justice, ne fut jamais son défaut, il ne l'a seulement pas connuë, & au lieu des hommages & des respects qu'on lui rend, il feroit le rebut & l'horreur du Genre humain ; mais par opposition à ces images sales que nous ne sçaurions trop tôt effacer, parlons des vuës saines & droites qui brillent dans le gros de ses actions, elles nous répondent assés de ce que nous ne voyons pas, elles nous étalent une ame parée, qui marche avec l'attirail pompeux des qualités assorties à l'Amour de la Patrie, qui la domine.

¶ Pendant le cours d'une longue vie, il ne s'est pas ménagé, il ne s'est pas démenti ; il croyoit n'en avoir jamais assés fait, cependant il faisoit plus qu'on n'en pouvoit attendre. Sur de tels Sujets, dès qu'ils se donnent à connoître, tombent tous les regards d'une Nation entiere, ils sont toujours en jeu, leur réputation s'établit par le mérite & par les succès ; en voici la suite : les louanges volent de bouche en bouche, une vénération profonde s'empare des esprits, chacun en son particulier s'avouë leur être

redevable de sa fortune & des biens dont il jouit, on s'empresse de toutes parts à leur donner des marques éclatantes de reconnoissance, les uns vantent leur franchise, les autres leur affabilité, ceux-ci exaltent leur prudence, ceux-là leur valeur. Sans eux, où en serions-nous? disent-ils tous ensemble, peut-être serions-nous chassés de nos héritages? peut-être nos femmes, nos enfans, & nous-mêmes gémirerions-nous sous les fers d'une dure captivité? peut-être exilés dans quelque coin de la terre, la faim & la misére nous réduiroient-elles aux plus fâcheuses extrémités? nous tenons d'eux notre subsistance, ils nous ont garenti de toute insulte; c'est sous les aîles de leur protection que nous trouvons un azile sûr, notre salut & notre felicité! Puissent-ils ne jamais mourir, ces hommes incomparables! pour suppléer à l'impuissance où nous sommes de les récompenser dignement, que le Ciel soit leur salaire! Mille & mille bénédictions finissent ces tendres propos. Que manque-t-il à ces Héros? une recommandation immortelle, des monumens honorables; on leur dresse des Statuës; leurs hauts faits ne périront pas avec eux. Et afin qu'un long avenir ne leur dénie pas des Couronnes, les échos qui ont rétenti jusqu'au bout du monde, répeteront sans cesse leurs vertus.

Des

Des plumes éloquentes & fidéles les consigneront dans leurs Ecrits ; elles apprendront aux siécles futurs ce qu'ils ont été, elles les introduiront dans le Temple de Mémoire, où les malheurs des tems ne leur pourra ravir la gloire qu'ils ont acquise. *Pro Legibus & Patria mori.* Lib. 2. Machab. cap. 8. vers. 21.

EPITRE

A son Altesse Royale, le Prince Emanuël de Portugal.

PRince, je ne crains point qu'un essor téméraire
Ternisse de ton Nom l'éclat Majestueux :
Tout Auguste qu'il est, pourroit-il se soustraire
Au Sort qu'ont les Héros de fixer tous les yeux ?

Je n'ai pas, il est vrai, par de fameuses rimes
Atteint du Mont-Sacré le Sommet peu-battu :
Mais sans être illustré par des Odes Sublimes,
Il doit m'être permis de chanter la Vertu.

A quoi sert en effet un délire frivole,
Où l'esprit n'apperçoit que des obscurités ?
Le fastueux clinquant qui pare l'Hyperbole
Est indigne d'orner d'aimables Vérités.

Ne crois pas toutefois qu'une ame intéressée
T'apprête par ma main un Encens imposteur :
L'honneur de te louer a séduit ma pensée.
L'or ne balance point un appas si flatteur.

Pallas, qui dirigea ta plus tendre Jeunesse,
Conduit toujours tes pas à l'Immortalité :
Tes divers Faits, marqués au coin de la Sagesse,
Frapperont les Echos de la Postérité.

L'avenir pour ta Gloire abjurant le caprice,
Applaudira sans doute à tes nobles travaux :
De quel *Siécle* jaloux craindrois-tu l'injustice ;
Toi, qui sçûs & charmer, & passer tes rivaux ?

Inaccessible aux traits de la maligne envie,
Décoré des Vertus de l'Esprit & du Cœur,
Appui du Citoyen, Vengeur de la Patrie,
Tu combattis pour elle, & toujours en Vainqueur ;

Les Corsaires t'ont vû lutter contre Neptune,
Fronder les Aquilons & leurs mugissemens ;
Surmonter les périls, maîtriser la fortune,
Et faire à tes Captifs les plus doux traitemens.

* Le Danube, étonné de ta Valeur extrême
Resonna par tes soins, du nom de l'Eternel :

* *Allusion à plusieurs Victoires que le Prince a remportées sur les Turcs.*

L'infidele

L'Infidele bravant le courroux du Ciel même
A pâli mille fois devant Emanuël.

Peuples, vous le sçavez, vous qui sous ses auspices,
Receuillîtes les fruits de ses Exploits Guerriers;
Trouva-t-il sous ses pas jamais de précipices,
Dont le bord n'ait été marqué par ses Lauriers?

Tu dois m'en avouer, Vérité que j'atteste,
A ces traits ébauchés, reconnois ton Flambeau;
Que dis je? C'est à toi d'entreprendre le reste,
Pour finir ton Portrait, rien ne vaut ton Pinceau.

Remerciment d'une Pension de quatre cent livres, dont l'Epître précédente a été récompensée.

Vole ma voix; élance-toi
Jusques au Temple de la Gloire;
Accours célébrer la Mémoire
D'un honneur si peu fait pour moi.

Prince, du Sein de la Lumiére,
Tu t'es montré mon Bienfaiteur;
Si tu deviens mon Protecteur,
Jusqu'où n'ira point ma Carriére?

L'Art qu'éxige un remerciment,
Ne fut jamais un Art facile;

Eut-il

Fut-il encor plus difficile,
Me bornerois-je au sentiment?

Non; jamais un ingrat silence
Ne démentira mes transports:
Mon cœur de la reconnoissance
Animera tous les ressorts.

.... Mais quoi! la pure insuffisance
A-t'elle lieu de se flatter?
Prince, je sens mon impuissance,
Avec toi comment m'acquitter?

Ma plume, au Parnasse inconnuë,
T'ose tracer de simples vœux:
Soumise & surtout ingénuë,
Mon ame est d'accord avec eux.

Puisse Lachésis favorable
Te filer des jours de bonheur!
Puisse Atropos moins formidable
Adoucir pour toi sa rigueur!

Puisse le Ciel, ton espérance,
L'unique objet de tes soupirs,
Par sa généreuse influence
Combler un jour tous tes désirs!



DISSERTATION

DISSERTATION sur plusieurs points de l'Histoire des Enfans de Clovis I. du nom, & sur quelques usages des Francs.

CEtte Piéce est la quatriéme du nouveau Volume des Dissertations de M. l'Abbé Lebeuf, que nous avons annoncé dans le Mercure de Mai, où nous avons donné l'Extrait des trois premieres Piéces. Elle est divisée en quatre Articles, qui ne sont point du choix de l'Auteur, mais de celui de l'Académie de Soissons, qui les proposa en 1740. pour le prix de l'année 1741. La Dissertation de M. Lebeuf fût jugée la meilleure entre celles qui concoururent, & ce fut pour la cinquiéme fois qu'il reçût le prix de l'Académie de Soissons. Nous avons cru devoir faire ici cette remarque, parce que la Dissertation, telle qu'elle est insérée dans le Volume *in*-12. imprimé chés Durand, manque du Frontispice avec lequel on la distribuoit en 1742. dans lequel une partie de ces circonstances étoit marquée.

Pour satisfaire au premier Article, M. l'Abbé L. résout sous le doute où l'on étoit, si à la mort de Clovis, ses trois fils Clodomire, Childebert & Clotaire, gouvernerent par eux-mêmes leurs Etats, & il décide que Clotaire

Clotaire qui étoit le plus jeune, ayant atteint sa quatorzième année, rien ne s'opposoit à ce qu'il fut censé avoir la conduite de son Royaume sous le titre de Prince Majeur, puisqu'on voit que ce fut à cet âge que Childebert II. qui étoit fils de Sigebert, fut jugé par son Oncle Gontran, Petit-Fils de Clovis, être en état de jouir avec les marques du Gouvernement de la Partie du Royaume des Francs dont il le fit héritier; en quoi M. L. suit le sentiment de Dom Ruinart, clairement marqué en sa Préface sur Grégoire de Tours, *num.* 14. Mais aussi il ajoute que ce fut avec l'aide & le Conseil des Ducs, des Leudes du Roi, Barons du Royaume, qu'on appelloit alors Farons. Il apporte pour preuve que dès l'âge de 15. ou 16. ans, les Princes étoient censés Majeurs; l'exemple de Clotaire II. qui n'ayant encore que seize ans, conduisit son Armé contre Theodebert & Thierri à Dormelle au Diocèse de Sens. Dailleurs, ajoute-t-il, il est constant que Clovis, Pere de ceux dont il est question, n'avoit lui-même que quinze ans, lorsqu'il commença à régner. La preuve en est claire dans Gregoire de Tours. M. l'Abbé Le-Beuf n'exclut pas non plus les femmes de la part au Gouvernement des Etats de leurs Fils ou Petits-Fils en bas âge ou recem-

mens.

ment déclarés Majeurs, & c'est la pensée que lui fournit ce petit mot de Gregoire : *Metuens (Childebertus) ne favente Reginâ (Clotilde) admitterentur in Regnum.* C'est à l'endroit où il parle des trois Fils de Clodomire, qui étoient au-dessous de l'âge de 14. ans. Et au même endroit, il fait remarquer à propos, que le Roi d'un Royaume voisin ne pouvoit pas, quoique Majeur, se mêler du Gouvernement du Royaume contigu, appartenant à un Roi Mineur, parce que c'étoient les Seigneurs qui gouvernoient au nom du jeune Prince. La poursuite intentée après le meurtre de Prétextat, Evêque de Rouen, chés Gregoire de Tours, *Lib.* 8. *C.* 3. renferme des traits décisifs sur cette sorte d'administration de la Justice.

Dans le second Article, l'Auteur examine l'année dans laquelle le Royaume d'Orléans, qui appartenoit à Clodomir, fut partagé entre ses Freres après sa mort, arrivée en 524, à la bataille de Veseronce. Cette question est nécessairement liée avec celle qui roule sur l'époque du meurtre des Fils du même Clodomire. On avoit cru jusqu'en ces derniers temps que ce n'étoit qu'en 532. ou 533. que ce meurtre étoit arrivé, parce que Gregoire de Tours qui le raconte dans son Histoire, n'en parle qu'après des faits

qui

qui ne sont certainement arrivés qu'en 532. Mais M. L. Lebeuf fait voir par l'examen de la méthode de narrer de Gregoire, que très-souvent il rapporte tout de suite ce qui regarde les mêmes Princes, ou les mêmes Pays, & qu'il fait des parenthèses très-longues, pour ne pas oublier certains événemens qu'il croyoit dignes d'être transmis, & qu'écarté de son premier sujet, il est obligé d'user de ces sortes de transitions : *sed ad superiora redeamus, sed cœpta sequamur*. C'est ainsi qu'après avoir dit ce qui regarde Clodomir, il passe à Thierri, son aîné, dont il raconte les guerres & les démêlés avec ses autres Freres, jusqu'à l'an 533. puis revenant aux Fils de Clodomire, il use de sa transition familiére & simple consistant en l'adverbe *autem*, & il dit : *Dum autem Crotechildis Regina Parisiis moraretur* ; il raconte l'Histoire du meurtre des deux Fils de Clodomire, faisant ressouvenir qu'il en a déja parlé plut haut : *Filios Chlodomeris quos supra memoravimus*. Après avoir montré évidemment avec quelle attention on doit lire Gregoire de Tours, si on veut fixer chronologiquement les points de son Histoire, & ne pas lui donner le blâme mal à propos. M. L. détermine le meurtre des deux Fils de Clodomire, Theodovald & Gonthier, Freres de S. Cloud,
à

à l'an 525. ou 526 ; c'est-à-dire, un an ou 18. mois au plus, après la mort de leur Pere. C'est ce qui fait disparoître l'Anachronisme que M. de Valois, & le Pere Daniel ont cru voir dans Gregoire, & on ne peut plus opposer avec ce dernier, que sélon lui, S. Cloud seroit né deux ans après la mort de son Pere.

Ne paroissant plus d'Héritiers du Royaume de Clodomire par le moyen du meurtre des deux premiers de ses Fils, & de la rénonciation du troisiéme, sçavoir, S. Cloud. Childebert & Clotaire firent entr'eux deux le partage de ces Etats. *Hi quoque*, dit Gregoire de Tours, *Regnum Clodomeris inter se aquâ lance diviserunt*. M. L. Lebeuf est étonné qu'après des termes si clairs quelques-uns ayent prétendu que Thierri, qui n'avoit aucunement influé dans la mort des deux jeunes Princes, soit entré dans le partage du Royaume de Clodomire & ait eu aussi son lot. Ils s'appuyent sur la Légende de S. Maur, Abbé en Anjou, dans laquelle il paroît que Theodebert jouissoit de cette Province, laquelle n'a pu lui écheoir que par succession au Royaume de Thierri, son Pere. L'Auteur s'étend assés au long à infirmer cette Légende, laquelle a déja été attaquée sur d'autres points par d'illustres Sçavans ; & de la maniére dont il en parle, elle ne

doit

doit être censée d'aucune autorité, n'étant nullement d'un Auteur contemporain, ainsi qu'on l'avoit cru, mais d'un Auteur postérieur de plusieurs siécles. Il ne doute point de la vérité de l'Inscription du Tombeau de ce Saint, mais ne faisant aucun fond sur la Légende, il assure que l'inscription parle d'un autre Theodebert, Roi François, un peu postérieur, & fort célébré par Fortunat, dans les Etats duquel S. Maur auroit d'abord fait sa résidence, en arrivant de quelque Royaume, voisin des Gaules du côté de l'Orient.

L'Article troisiéme est sur le droit qu'avoient les enfans des Rois de succéder à la Couronne de leurs Peres. Cette matiére ayant été amplement discutée par M. de Foncemagne dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres, M. L. Lebeuf s'y est moins étendu que sur les autres Articles. Il s'est contenté d'ajouter quelques nouvelles preuves à celles du Sçavant Académicien, & de faire sentir que ce n'étoit que parce que les Fils de Rois étoient naturellement Successeurs de leurs Peres, selon la coutume des Francs, que Clovis lui-même & ses Enfans, attenterent si souvent à la vie de leurs Collatéraux, Fils de Rois, & en tuerent en effet plusieurs, afin de pouvoir jouir des Successions vacantes, & augmenter par-là leur propre Territoire. Outre Munderie, Sigival

Sigivald, & Givald Princes de Sang Royal, nommés dans Gregoire de Tours, comme contemporains des Fils du Grand Clovis, l'Auteur met sur les rangs un Vulfin, Prince de cette espéce, qui vivoit dans le Berry. Attila, autre Prince François, qualifié parent du Roi Clotaire, en la Vie de S. Germain de Paris, écrite par Fortunat. A cette occasion, on voit au bout de cet Article une Note importante, Elle prouve qu'il y a six & sept cent ans que les Limousins se mêloient de fabriquer des Généalogies de Branches Royales, qui n'avoient d'autres fondemens que leur imagination.

Le quatriéme Article est le plus étendu, & en même-tems le plus curieux de tous ceux que contient cette Dissertation. C'est une Discussion Littéraire sur la Chevelure des anciens Francs, faite à l'occasion de ce qu'a écrit Gregoire de Tours, que S. Cloud s'étant coupé les cheveux, fut reputé inhabile à succéder, & que ses deux autres freres eussent eû la vie sauve, si l'on avoit consenti qu'ils fussent rasés. L'Auteur y prouve par un grand nombre de passages, que chés les François, la coûtume des Rois & des Princes du Sang, qui aspiroient à la Couronne, étoit de porter les cheveux très-longs. Agathias écrit que le corps de Clodomire fut reconnu parmi les morts de la Bataille de Veseronce, au

Diocèse de Vienne par sa longue chevelure, parce que, dit-il, la coûtume parmi les Francs, étoit que les Rois la portassent ainsi, & qu'ils entretinssent leurs cheveux propres avec des huiles & certaines drogues. On diroit volontiers que l'usage de la Poudre étoit déja inventé. Agathias ajoute que c'étoit une prérogative de la Famille Royale. Ce témoignage met sans doute dans un grand jour ce qu'on lit en différens Auteurs de ces tems-là, & depuis sur les Rois chevelus: *Reges crinitos*, *sub Principibus crinitis*, *Regem crinitum*. Aumoins il en resulte, que Clodion n'est pas le premier qui ait eû la chevelure longue, comme Nicole Gilles & autres modernes l'ont cru. Les François portoient à la vérité des cheveux assés longs, mais leurs Rois les avoient encore plus longs, car la prétenduë Loi de Clodion, citée par Mezeray, ne se trouve nulle part, & vraisemblablement elle n'a jamais existé. Voici une autre preuve de l'usage des Princes, dont je viens de parler. Lorsque le jeune Clovis, fils de Chilperic eut été tué, la Reine Fredegonde le fit ôter de l'endroit où on l'avoit inhumé proche une Chapelle, & ordonna qu'on jettât son corps dans la Marne: un pêcheur le reconnût quelque tems après à sa longue chevelure, & vint en avertir le Roi, qui l'alla voir, & le reconnut aussi. Ceci est tiré de Gregoire de Tours, *Lib.* 8. *Cap.* 10. Lors donc

donc qu'on vouloit manifester l'inhabileté d'un Prince à succéder, c'étoit une conséquence qu'il falloit lui couper les cheveux, au moins de maniére qu'ils ne fussent pas plus longs que ceux du commun des François, ou qu'ils ressemblassent à ceux des Ecclésiastiques. Ce fut pour cette raison que Clovis, voulant punir Cararic & son fils, ses parens, de ne l'avoir point secouru contre Ægidius, fit ordonner, l'un Prêtre, & l'autre Diacre. Le fourbe Gondebaud qui vouloit se faire passer pour fils de Clotaire I. recourut à l'expédient de laisser croître sa chevelure: ce qu'il fit toutes les fois qu'on lui racourcit les cheveux malgré lui. Merouée, fils de Chilperic I. qui avoit aussi été rasé, fut obligé, lorsqu'il eut repris l'habit seculier, de rester dans les Eglises où il se trouvoit, la tête couverte, de crainte qu'au défaut de cheveux, qui n'étoient pas encore grands, on ne crût qu'il eut renoncé à sa dignité & à ses droits. M. l'Abbé L. objecte ici l'autorité des monnoyes; qui passent pour être de nos premiers Rois, soit dans Bouteroüe, soit dans le Blanc, lesquelles monnoyes représentent ces Princes avec de courts cheveux: ce qui est directement opposé au recit d'Agathias & autres Historiens. Il répond, que quoique ces monnoyes soient véritablement de quelques-uns de nos Rois de la premiére

Race

Race, on ne doit pas croire pour cela que les têtes qu'elles représentent, soient celles des Princes dont on y lit les noms. Les monétaires François lui paroissent s'être contentés de figurer en général une tête couronnée, pour marquer la Royauté, & avoir même simplement imité les têtes de quelques Empereurs du bas Empire, dont on y reconnoît presque les traits. La ressemblance, au reste, de tous ces visages lui paroît un argument, que les têtes ont été fabriquées au hazard, & qu'on ne peut compter que sur la vérité des Légendes, qui se voyent dans les deux faces de ces monnoyes. Mais la source, à laquelle l'on doit recourir, pour s'assurer de la chevelure des Rois François, au lieu de ces monnoyes, qui ne sont sûres que pour le tems & le poids, sont les Sceaux. Celui de Childeric I. qui n'est pas suspect, subsiste dans la Bibliothéque du Roi; les empreintes n'en sont pas rares : on y voit ce Prince avec une très-longue chevelure, flottante sur les épaules; d'autres Sceaux semblables, mais moins délicatement gravés, se voyent dans la Diplomatique de Dom Mabillon, sçavoir celui de Thierri, fils de Clovis II. celui de Clovis III. ceux de Childebert II. & de Chilperde II. C'est-là qu'il faut s'arrêter pour se fixer sur la longue chevelure des Rois

François de la premiére Race. L'Auteur se fonde aussi sur les Statuës du Portail de S. Germain des Prez, quoiqu'il ne les croye que de la fin de cette premiére Race. Tous les Rois y ont des cheveux très-longs, & partagés en différentes tresses, excepté celui qui est à droite en entrant, le plus voisin de la porte; il remarque que cette tête, quoique couronnée de même que les autres, porte cependant les cheveux courts: ce qui n'a pas encore été observé ni expliqué par les quatre ou cinq Auteurs, qui ont écrit sur ce Portail.

Quant aux Peuples François, le seul passage d'Agathias pourroit suffire pour donner la description de leurs cheveux; *subditi Regum Francorum orbiculatim tondentur, neque eis proliziorem comam alere permittitur.* M. l'Abbé L. rapporte divers Exemples, tirés des Historiens des premiers siécles de la Monarchie, qui prouvent que les séculiers François portoient la chevelure médiocrement longue, & qui tenoit le milieu entre les cheveux prolixes des Rois, & les cheveux très-courts des Clercs, de maniére qu'on pouvoit les friser, ainsi qu'il paroît qu'étoient ceux de S. Eloy, lorsqu'il étoit encore Orfévre. Ce Saint étant laïque, se les faisoit souvent diminuer ou racourcir, lorsqu'ils étoient devenus de la longueur, qui

ne convenoit pas à son état de particulier. On lira avec plaisir dans l'Auteur, la Cérémonie qu'observerent à Toulouse, à l'égard de S. Germer, qui en étoit Evêque, les courtisans de la suite de Clovis, lesquels, à l'exemple de leur Maître, qui avoit laissé à ce Prélat un de ses cheveux pour marque de son devoüement, lui en laisserent aussi chacun un des leurs.

Les femmes Françoises n'étoient pas dans le cas de l'observation de la courte chevelure : celles, qui par hazard vouloient se déguiser, se faisoient couper les cheveux jusqu'à un certain point. L'Auteur en rapporte un Exemple.

A l'égard des Enfans, si c'étoit un garçon, on ne pouvoit lui laisser croître les cheveux de toute leur longueur, que jusqu'à l'âge de douze ans. Cette année venuë, il se tenoit une Assemblée de famille : on y célébroit la Fête du racourcissement des cheveux de l'Enfant, qui s'appelloit *Capilatoria*, & en cette occasion, les Parens faisoient un présent à cet Enfant, dont la chevelure étoit mise à la Françoise, car les enfans des familles Romaines portoient les cheveux très-courts, comme leurs peres, & si courts, que dans une Loi de Childebert, les garçons des Romains sont appellés *pueri incriniti*, par opposition aux garçons des François nommés *pueri criniti*.

Les Serfs avoient les cheveux presque aussi courts que les Clercs, mais ils leur couvroient toute la tête; au lieu que les Clercs en avoient une grande partie toute rase, ce qui formoit une espéce de couronne, à peu près telle que les Cordeliers reformés l'ont portée de nos jours.

Les Reclus & les Pénitens racourcissoient plus communément leurs cheveux; cependant il y avoit de ces Reclus qui les laissoient croître de leur longueur naturelle, mais ces sortes de gens gardoient la clôture, & n'étoient point vûs en public.

Certains criminels, selon la Loi Salique, étoient condamnés à être battus, & à se couper les cheveux l'un à l'autre. C'étoit la punition de ceux qui étoient convaincus d'une conspiration. Le nommé Droctulfe, dont parle Gregoire de Tours *lib.* 9. *cap.* 38. fut condamné pour un crime, à cultiver une vigne tête rasée & les oreilles coupées. Leudaste, Comte de Tours, que le même Historien represente comme un grand scelerat, avoit eû dès sa jeunesse une oreille coupée pour une faute, & ce qui étoit plus fâcheux pour lui, est qu'il ne pût empêcher qu'on ne s'apperçut que cette oreille lui manquoit, ce qui désigne, ce me semble, qu'il lui avoit été impossible ou défendu de laisser croître ses cheveux. *Lib.* 5. *cap.* 48. *vel* 49.

Nous donnerons dans un autre Journal, un Extrait de ce qui paroît de plus curieux dans la vie de Charles V. par Christine de Pisan, & dans les Notes qui y sont jointes.

BOUQUET.

*A M. P*** pour le jour de Saint André, sa Fête.*

L'An passé je t'offris, pour Bouquet à ta Fête,
Des Vers en forme de Requête,
Dont tout le monde fut content:
Aujourd'hui l'amitié fidelle,
Exhalant sa flâme immortelle
Fait briller dans mon cœur le feu le plus constant.
Je t'aime, je t'estime, & mon ame charmée,
Par cette amitié seule ardemment animée,
Ne te demande aucun retour.
Tu me reçois toujours avec tant d'allegresse,
Tant de plaisir, de politesse,
Que c'est pour moi ta Fête chaque jour.

Laffichard.

AVER-

AVERTISSEMENT sur la Conjonction de la Lune aux Etoiles du Sagittaire, & sur l'utilité qu'il en faut attendre pour en déduire la vraie longitude, tant des principaux Ports de Mer de l'Europe, que de toutes les Villes, où l'on en observera l'Occultation & la Réapparition.

ON découvre actuellement du côté du Midi, vers les dix heures du soir quatre belles Etoiles qui forment un Lozange ou quadrilatére, dont la plus orientale s'éleve à treize dégrés sur l'Horison : cette Etoile sera éclipsée par la Lune, le 2. Août au soir, & passera à une minute & demie du Centre sous le Disque de cet Astre.

Les grands avantages de ces sortes d'Occultations pour les longitudes, tant sur Mer que sur Terre, se peuvent réduire aux articles suivans.

1°. Qu'elles sont à la portée, & peuvent être observées de tout le monde, parce qu'il n'est nécessaire que d'avoir une lunette de deux pieds, tout au plus, & non pas de quinze pieds, comme il arrive, lorsqu'il est question d'observer les Satellites de *Jupiter*.

2°. Que l'Occultation se fait dans un ins-

tant, sans que le spectateur demeure incertain pendant une seconde, avantage très-considérable, en comparaison des immersions ou émersions des Satellites de Jupiter ; puisque ceux-ci nous laissent ordinairement trente secondes au moins dans l'incertitude, comme on le peut voir, en comparant celles que M. *Delisle* a observées à *Prétersbourg*, avec ce qui a été fait en correspondance, soit à *Paris*, soit à Londres, ou à *Lisbonne*, où il se trouve souvent une minute d'erreur ou de difference.

3°. Les Eclipses ne sont point sujettes aux différentes variations d'un air pur ou grossier & chargé de vapeurs : car les immersions ou émersions des Satellites de Jupiter, se faisant pour l'ordinaire par un Ciel plus ou moins serein, il arrive qu'on ne voit pas également bien ce Satellite à chaque fois : or il faut observer ici que l'instant auquel un Satellite de Jupiter nous paroît entrer dans l'ombre, n'est pas tout à fait l'instant auquel on l'y verroit entrer avec des lunettes, dix fois plus longues, ou plutôt si nous en étions cent fois plus près. Le Satellite de Jupiter entre dans son ombre un peu plus vîte, mais à peu près de même que la Lune entre dans l'ombre de la Terre. Or tout le monde sçait que la Lune n'entre pas tout d'un coup dans cette ombre, mais que depuis le commencement

de

de l'Eclipse jusqu'à l'immersion totale, il s'écoule un tems notable : c'est la même chose pour le Satellite de Jupiter, mais nous ne le voyons plus, dès qu'il est plus d'amoitié éclipsé, c'est-à-dire, lorsque le reste de sa lumiére ou portion éclairée, n'est plus assés forte pour agir sur nos organes à une si grande distance : quand donc le Ciel est plus ou moins embrumé, cette portion éclairée du Satellite agit par conséquent plus ou moins sur nos yeux, & c'est ce qui fait qu'on peut le perdre de vûë plus ou moins vîte, comme il est évident par l'expérience continuelle qu'en font les plus habiles Astronomes.

4°. Au contraire le mouvement de la Lune est si rapide, que l'Occultation d'une Etoile se fait dans un instant, soit que l'Etoile entre sur la partie éclairée du Disque, soit qu'elle se fasse par le côté obscur : ainsi les lunettes plus ou moins grandes, ne donnent ici aucunes différences, non plus qu'un air plus ou moins grossier, à moins qu'on ne puisse plus appercevoir les taches de la *Lune*, auquel cas ce seroit un nuage ou brouillard, ce qui est facile à distinguer, & pour lors il ne faut pas entreprendre d'observer ces sortes d'Occultations, puisqu'on ne voit plus d'Etoiles dans le Ciel. Remarquez que quand nous serions beaucoup plus près de la Lune, comme dix fois, cent fois, &c. nous ne verrions pas

pour cela l'Occultation se faire plus subitement, parce que toutes les Etoiles, n'ayant pas même une demi seconde de diametre, la Lune parcourt cet espace en moins d'une seconde, & doit par conséquent les couvrir dans l'inst ant.

CALCUL *pour Paris.*

On a calculé sur d'excellentes Tables l'immersion & l'émersion de là plus orientale des Etoiles du *Sagittaire*, dont nous venons de parler, & l'on a trouvé une grande difference d'avec le calcul du *Livre de la connoissance des Tems*. C'est à l'observation à décider si les Tables, dont nous nous servons, sont aussi parfaites qu'on le croit communement ici : l'immersion doit arriver le 2. Août au soir, à 10. heures 23. minutes & un tiers; & l'émersion à 11. heures 48. minutes & trois quarts.

La *Lune* sera Apogée, c'est-à-dire, dans sa plus grande distance de la Terre, ce qui rend l'observation de cette Eclipse encore plus interessante. M. *Desfontaine Crates*, qui doit publier incessamment un Traité complet sur l'aberration des Etoiles fixes, avec la méthode la plus exacte pour calculer ces sortes d'Eclipses, a déterminé celle-ci par la projection ordinaire de *Kepler* & *Flamsteed* : on publiera dans la suite un calcul plus rigoureux

rigoureux, & même en se servant de la méthode des Parallaxes, ce qui ne donnera tout au plus que *quelques secondes* de différence. On a rectifié ici le lieu de l'Etoile, qui est plus avancé en longitude de 47. secondes, que selon le Catalogue de *Flamsteed*, avec une latitude plus grande d'environ de 40. secondes, & l'on a eû aussi égard à l'aberration qui est de 17. secondes en longitude.

Ceux qui seront plus à l'Occident que Paris, verront plutôt cette Occultation acause du mouvement propre de la Lune d'Occident en Orient, qui fait que le Disque de cet Astre rencontre plutôt les parties occidentales de la Terre.

Rien n'est plus utile pour déterminer la longitude des Villes maritimes, Isles, ou Ports de Mer, que ces sortes d'Occultations: nous tâcherons de faire usage de celles qui auront été observées pour calculer ces longitudes. On peut, si l'observateur a soin de prendre exactement quelques hauteurs d'Etoiles à l'Orient, comme de la *Queuë du Cygne*, qui monte alors fort vîte, (ou s'il a eu soin de bien regler sa Pendule à midi par une excellente Méridienne.) On peut, dis-je, connoître ainsi la longitude de ce lieu à un quart de lieuë près, & même avec encore plus de précision, si la Pendule est parfaitement reglée; ou si la hauteur de la *Queuë du Cygne* est

observée l'instant d'après l'Occultation, avec les nouveaux quartiers de réflexion. De cette maniére, un Vaisseau qui auroit observé l'Occultation en Mer, seroit sûr d'atterer avec la plus grande facilité, sur tout si la longitude du Port qu'il cherche, est déja connuë par d'autres observations plus anciennes. On ne sçauroit donc trop recommander ici ces Eclipses aux Professeurs d'Hydrographie, aux Officiers de Vaisseaux, Pilotes & generalement à tous ceux qui s'interessent au progrès de la Navigation, & à la perfection des Cartes Marines.

L'OPINION,

*ODE à M****.*

Quelle céleste ardeur m'entraîne !
Où tend cet essor périlleux !
Nimphe, dans ma route incertaine,
Soutiens mon vol audacieux ;
Je sens un aimable délire ;
Prête tes douceurs à ma Lyre ;
Viens toi-même en former les sons ;
Et favorable à cette yvresse,
Répands le goût & la finesse
Sur ces Airs & sur mes Chansons.

Quel

Quel objet ! ô Ciel ! je vois l'homme
Esclave de ses passions ;
Son cœur joüet de leur phantôme,
N'en suit que les impressions.
Contre le préjugé vulgaire,
Loin que la vérité l'éclaire,
Et lui fixe les vrais plaisirs,
Dans la folle erreur qui le joüe,
Il ne fuit & ne désavoüe
Que ce qui heurte ses desirs.

✻

De cette imprudente conduite
Que ne connoît-on le danger ?
Et que notre raison séduite,
N'apprend-elle à s'en corriger ?
Charmés d'une vaine apparence,
Pourquoi rechercher sans prudence
Tout ce qui flatte notre cœur ?
Et sur de funestes maximes,
Pour dresser des Temples aux crimes,
Détruire ceux de la candeur ?

✻

Monstre cruel & détestable,
Toi, qu'à peine on peut concevoir,
Opinion abominable,
Je connois ici ton pouvoir ;
C'est toi, sacrilege Eumenide,

Dont la loi puissante & perfide,
En excusant tous nos travers,
Masqua sous des couleurs aimables
Les crimes les plus exécrables,
Et les sema dans l'Univers.



Habile dans l'art de séduire,
Tu flattes tous nos sentimens,
Et tu ne nous peins ton Empire,
Que sous des traits vifs & charmans.
Aidé de ton secours propice,
Dans les sentiers de la justice,
L'homme marche d'un pas certain;
Et si la misére l'accable,
Ta main puissante & secourable
Lui promet un heureux destin.



Ainsi ta voix enchanteresse,
Sous un faux air de vérité,
En séduisant notre foiblesse,
Trompe notre simplicité;
Mais en vain d'un air hipocrite,
Tu ne me fais voir à ta suite
Que la pure félicité;
Je ne trouve dans tes promesses,
Que de dangereuses largesses,
Dont mon esprit est révolté.

Aux

Aux maux que tu causes sur terre
Veux-tu que j'ôte le bandeau ?
Et qu'avec une main légere
J'en fasse aujourd'hui le Tableau ?
Ouvrons les fastes de nos Peres ;
Partout sans ombre, sans mystéres,
Tu regneras dans tous les tems ;
Partout l'orgueil & l'injustice,
La barbarie & l'artifice,
Formeront tes faits éclatans.

✠

Que vois-je ? une foule d'Idoles
Attire aux pieds de leurs Autels,
Sous des apparences frivoles,
L'hommage de tous les Mortels.
En proye à ces erreurs mystiques,
L'homme, de ces Dieux chimeriques
Adore les perfections,
Et dans sa coupable manie,
Les conjure en cérémonie
De seconder ses actions.

✠

C'est trop peu pour cet Idolâtre
De prodiguer un vil encens
A des Dieux de Bronze & de plâtre ;
Pour se les rendre bienfaisans.
Il faut jusqu'aux bords des riviéres

Offrir des vœux & des prieres
A des Animaux odieux,
Et dans un transport imbécile,
Au Singe, au Chat, au Crocodile,
Donner place parmi ces Dieux.



Mais que ne produit point ce zéle,
Qui naît d'un triste aveuglement ?
La pieté devient cruelle ;
Le crime regne impunément ;
Le meurtre, le vol, l'adultere ;
Mille autres vices qu'il faut taire,
Ne choquent plus l'humanité ;
Que dis-je ? ces crimes sauvages
Usurpent les pieux hommages
Qui ne sont dûs qu'à l'équité.



A ces détestables Images,
Superbe Tyran des Humains,
Reconnois tes propres Ouvrages,
Tes coups, tes forfaits inhumains.
C'est toi, qui par cent stratagêmes,
Déguisant les vertus suprêmes
Sous les dehors les plus affreux,
Plongeas nos Peres dans l'abîme,
En leur rendant illégitime
Ce qui peut seul nous rendre heureux.

Veux-

Veux-tu qu'on pourſuive l'hiſtoire
Des crimes que ta rage a faits ?
Non, ce ſiécle à notre mémoire
Offre encor de pareils forfaits ;
Oſons nous pénetrer nous-mêmes,
Et nous verrons que tes ſyſtêmes
Reglent encor nos actions,
Et que dans le ſiécle où nous ſommes,
Les plus grandes vertus des hommes
Sont les plus vives paſſions.



De tous les projets qu'on enfante
Ne meus-tu pas tous les reſſorts ?
Parlez, vous dont la ſoif ardente
Ne reſpire que les tréſors ;
A vos yeux l'infâme avarice
Eſt-elle cet odieux vice,
Qu'on devroit toujours déteſter ;
Qui dans le ſein de l'opulence,
Ne fait trouver que l'indigence
La plus cruelle à ſupporter ?



O, que ne puis-je de ce Monde !
Avec les plus vives couleurs,
Peindre l'ignorance profonde,
Et décrire tous ſes malheurs ?
Ici, de l'aimable innocence

On

On verroit l'impure licence
Emprunter les charmes puissans,
Et s'insinuant dans nos ames,
Y porter ces funestes flâmes,
Dont l'ardeur corrompt tous nos sens.

✱

Là, nos esprits, folles victimes
De la plus vaine illusion,
N'adopteroient d'autres maximes
Que celles de l'ambition;
Là, le mensonge & l'imposture,
Amis de l'exacte droiture,
Auroient des appas innocens;
Partout l'impieté, l'envie,
L'amour propre & la barbarie
Recevroient le plus pur encens.

✱

Mais quoi! toujours de cette yvresse
Avalerez-vous le poison?
La préfererez-vous sans cesse
A l'Empire de la raison?
Ah! malheureux, que ses lumiéres,
Dissipant ces vapeurs grossieres,
Qui vous dérobent vos défauts,
Dans cette fidelle peinture
Vous fassent voir la source impure
Et l'élement de tous vos maux!

Si le bonheur pur & ſolide
A pour nous de puiſſans attraits,
Prenons la vérité pour guide,
Et ne l'abandonnons jamais;
Bien-tôt ſous ſes loix équitables,
De nos égaremens coupables
Nous reconnoîtrons les horreurs,
Et ſous ſon Egide immortelle
Notre cœur devenu fidéle,
Quittera toutes ſes erreurs.

✻

A l'abri du joug tyrannique
De la funeſte opinion,
Jamais notre vertu Stoïque
N'en ſouffrira l'impreſſion;
Nos projets, toujours favorables,
Iront chercher les miſérables,
Juſques dans leur obſcurité;
Nos mains ſoutiendront le Pupile,
Et nous deviendrons un azile
Pour l'Innocent perſécuté.

✻

Sommes-nous nous-mêmes en proye
Aux plus triſtes calamités?
Des maux, que le Ciel nous envoye,
Nos cœurs ne ſont point rebutés;
Jamais au ſein de la miſére

La

La pure vertu ne s'altére ,
Et ne perd sa tranquillité ;
Avec une égale constance ,
Elle voit naître l'abondance ,
Et succeder la pauvreté.

✻

O Toi , dont la sagesse austére
Sçait démasquer l'iniquité ;
Toi , dont le cœur juste & sévere ,
Ne goûte que la vérité ;
L . . . . . . si ma censure
De notre débile Nature
A peint noblement les travers ,
De ma Muse approuve l'hommage ;
Elle n'attend que ce suffrage
Pour essayer de nouveaux Airs.

Par M. l'Abbé de Borville.



RE-

REMARQUES *adressées à M. D. L. R. au sujet de la Topographie & Chronologie de quelques nouveaux Bréviaires, dressées par M. Binet.*

JE n'avois fait, M. aucune attention au Livre de la Chronologie & Topographie du Bréviaire de Paris, lorsque j'ai reçû la lettre par laquelle vous me priez de vous en dire mon avis; je viens de le lire. On ne peut refuser à l'Auteur qu'il n'ait de la méthode & de l'art, & qu'il ne soit au fait d'arranger les choses les plus dispersées. Vous souhaitez que je vous entretienne de ce Livre. L'Auteur de cet Ouvrage ne vous paroît pas suffisamment excité à mieux faire par la lettre qui a parû dans le Mercure, où l'on releve quelques fautes, qui peuvent n'être que d'impression, avec certaines fautes grossiéres qui sont apperçûës de tous ceux qui connoissent la situation des Abbayes. Vous voudriez apparemment que j'y trouvasse des fautes que le premier Observateur n'a pas apperçûës; il est besoin pour cela de plus de secours que je n'en ai dans la solitude: mais je puis vous dire en gros, que le Prêtre qui

a redigé la Chronologie & la Topographie, eſt un homme qui paroît n'avoir lû que le Bréviaire, dont il avoit à parler, avec la vie des Saints de M. Baillet, & le Martyrologe de M. Chaſtelain; or je ne crois pas que cela ſuffiſe pour rendre extrémément curieuſe la Compilation de M. B... Il auroit été à ſouhaiter qu'il eut fait des recherches dans les Continuateurs de Bollandus, dans les Siécles Bénédictins, dans tous les Journaux qui ont paru depuis le ſiécle où nous ſommes, qui ont eu occaſion de parler des nouveaux Bréviaires qu'on y a enfantés: la Lecture de pluſieurs morceaux intereſſans qui ſont dans les Mémoires de Trevoux, & dans le Mercure de France, dans pluſieurs Volumes Périodiques, qui indiquent au moins les Livres nouveaux, la ſimple inſpection de certains petits Volumes, publiés depuis 1737. auroit pû enrichir ſon Livre de pluſieurs Remarques qui ſont propres au ſujet qu'il traite, auſſi bien que le Janvier & Février de M. Chaſtelain de l'année 1705. duquel M. Dupin a parlé à l'article de ce Chanoine, & pluſieurs Hiſtoires particuliéres de Villes ou de Provinces.

Peut-être même, que s'il eut pris ſimplement connoiſſance de tous ces Ecrits imprimés, ſoit en forme de Piéces fugitives, ſoit

ſoit ramaſſées en divers Volumes dans les Mémoires de Littérature, il ne lui ſeroit pas arrivé de faire dire au Bréviaire de Paris plus qu'il ne dit, ni d'adopter ſans restriction, & comme des vérités très-aſſurées, des points qui ont été legitimement combattus, & dont le faux eſt preſque démontré.

Suivons les pages de cet Auteur, pour en donner quelques exemples; page 42. ſur S. Agnan: il dit, qu'on croit qu'il fût enterré en l'Egliſe de S. Laurent: le contraire a été démontré par une Diſſertation qu'on trouve dans le Mercure de France de Maj 1734. ainſi, quoique le Bréviaire de Paris marque que ce fut dans l'Egliſe de S. Laurent d'Orleans que ce S. fut inhumé, c'eſt un article qui ſouffre trop de difficulté pour qu'on n'indique pas les Livres, où le contraire eſt prouvé, afin que dans les futures Editions du Bréviaire, ſi l'on ne veut pas ſuivre le ſentiment le plus appuyé, on évite du moins de donner dans une erreur évidente, & c'eſt ce qui eſt faiſable, en ne parlant pas du tout de la ſepulture du Saint.

Page 51. l'Auteur dit nettement que ſaint Maur, Fondateur de Glanfeuil, eſt le Diſciple de S. Benoît; le Bréviaire de Paris n'eſt pas ſi hardi, & il ſe contente de marquer qu'on la crû ainſi depuis pluſieurs ſiécles;

cles : ce qui est vrai, sans que le fond le soit.

Page 86. M. B. se contente de dire sur la translation du corps de S. Marcel, ce qui se lit dans le Bréviaire de Paris, & il n'avertit pas qu'il y a de fortes preuves imprimées depuis trois ou quatre ans, pour soutenir que le corps de ce Saint étoit dans la Cathédrale de Paris long-tems avant le treiziéme siécle, & que l'examen scrupuleux de ce qu'on attribue à Odon de Sully, a fait voir que c'est une opinion hazardée, & fort nouvelle.

Page 92. sur la translation du corps de S. Urain à Gergeau, il suit Bàillet, qui paroît mal informé sur le Lieu de Nivernois, où les Réliques du Saint furent en dépôt.

Page 154. Le Concile de Vernon sur Seine, que l'Auteur produit, n'a jamais été tenu à Vernon, mais dans un lieu du Diocèse de Senlis, situé entre Paris & Compiegne, nommé *Ver*, où il y avoit un Palais Royal, dont plusieurs Actes de la Diplomatique font mention. Vous pourriez renvoyer l'Auteur qui rend le mot *Vernum* par *Vernon*, à un Ecrit imprimé à Paris, en 1738. chés *Baroit*; il y auroit appris la différence qu'il y a entre *Concilium Vernense* & *Concilium Vernonense*.

Page 201. Brinon, Lieu où mourut saint Loup,

Loup, Evêque de Sens, au 7. siécle, est désigné comme un simple Bourg du Diocèse de Sens, ce qui n'est point, étant une Ville, ainsi qu'il est prouvé par un Ecrit que j'ai vû autre-fois dans le Mercure de France de Janvier 1729. Si l'Auteur vouloit se contenter de le qualifier de Bourg, il pouvoit marquer qu'il l'étoit au 7. siécle, de même qu'alors les Prélats de l'Eglise de Sens étoient simplement appellés Evêques Métropolitains; mais depuis long-tems Brienon, (car on l'écrit ainsi,) Brienon, dis-je, est une Ville, & pour la distinguer des autres Lieux de même nom, on l'appelle *Brienon l'Archevêque*, parce que l'Archevêque de Sens en est Seigneur.

Page 227. Le nom de Ville que M. B. refuse à Brienon, il le donne libéralement, au Lieu où il se tint un Concile, l'an 517. appellée *Epaonense*, or c'est précisement ce qu'il falloit éviter, puisqu'un Chanoine de Vienne, en Dauphiné, a prouvé démonstrativement, tant dans les Mémoires de Trevoux de l'an 1737. du mois de Novembre, que dans le Mercure de France, du mois de Décembre 1740. que c'est dans un Village, ou simple Terre, très-peu éloignée de Vienne, ou au moins du Diocèse, que fut tenu ce célebre Concile.

Page

Page 306. Je ne blâmerai pas l'Auteur de ce qu'il a traduit le *Salix* ou *Salices* du Breviaire, nom Latin du Lieu dans lequel Saint Mammés est honoré comme ancien Patron, par le nom de Sceaux, puisqu'en effet c'est à Sceaux : mais ne falloit-il pas avertir le Lecteur, que quoique ce soit à Sceaux qu'on honore ce S. Mammés, il y a une faute dans le Breviaire, en ce qu'il nomme ce Lieu *Salices*, & que le vrai nom est *Cella*? il est sûr que *Salices* est le nom Latin d'un autre Village situé proche Longjumeau, & appellé Saux, lequel appartient à une Communauté de Solitaires, qui ne me sont pas inconnus.

Même Page. Je ne vois pas ce qui peut avoir déterminé M. B. à place au Sud Ouëst de Soissons le *Sanciacum*, où nâquit Saint Ouën ; il n'avoit qu'à jetter la vûë sur la Carte du Diocèse de Soissons, dressée par Samson, & chercher presque directement à l'opposite du Sud-Ouëst de la Ville Episcopale ; il y auroit apperçû à la distance de trois lieuës ou environ, *Sancy* & *S. Ouën*, qui sont contigus : ce Lieu est à l'Orient d'Eté de Soissons.

Page 370. Les Cartes dont M. B. s'est servi pour déterminer l'étenduë de la Bourgogne, sont apparemment differentes des Cartes ordinaires : je puis dire que je n'en ai jamais

jamais vû qui plaçassent le Nivernois dans la Bourgogne, telle qu'on l'entend aujourd'hui. J'ai lû la Description du Gouvernement de Bourgogne, faite par Garreau, pour voir si j'y trouverois le Village de Bouy du Diocèse d'Auxerre, que je soupçonnois être une enclave de la Bourgogne dans le Nivernois, mais il n'y est aucunement marqué : ainsi je crois que l'Auteur fera mieux dans une seconde Edition, en parlant de ce Village de Bouy, de dire qu'il est du Nivernois, ou de se contenter de marquer, qu'il est du Diocèse d'Auxerre.

Page 378. Il se presente deux remarques à faire sur une Riviére que l'Auteur nomme, & dont il fixe la situation : c'est celle qui est nommée en Latin *Carentona* : Il nous dit qu'on l'appelle Charentone, & qu'elle est au Diocèse de Seez. Je ne crois pas qu'il y ait de meilleure Carte qui représente le cours de cette Riviére, que celle du Diocèse de Lizieux, dressée par M. Danville, Géographe. Tout le cours en est exactement figuré depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la Rille. Or, toute l'étenduë de ce Territoire est du Diocèse de Lizieux. La Riviere en question y prend sa source, & elle continue d'y couler sans laisser tomber une goutte de ses eaux dans le Diocèse de Seez. D'ailleurs, pourquoi M.

B. lui donne-t-il un autre nom que les gens du Pays ? A S.Evroul, à Chambrais, à Bernay, où elle passe, on ne l'appelle point autrement que la Carentone. C'est aussi le nom que lui donnent les Cartes. Le nom de Charenton, proche Paris, a pû induire l'Auteur en erreur, & il a jugé qu'il falloit une aspiration dans l'un comme dans l'autre. Au reste il est bien vrai qu'il y a plus de mille ans, que la Carentone prenoit sa source dans le Diocèse de Seez, parce que la Forest *Utica* en étoit alors : mais ce terrein étant depuis bien des siécles du Diocèse de Lizieux, M. B. qui a eu intention de dire les choses comme elles sont aujourd'hui, devoit marquer que cette Riviere est du Diocèse de Lizieux, & non pas de celui de Seez.

Page 415. Il fait remarquer que l'Eglise des Dominicains d'Evreux, est la premiere qui ait été dédiée en France, sous l'invocation de S. Louis. Or il falloit ajouter que c'est le Breviaire d'Evreux qui le dit, sans assurer la chose en général, comme si elle étoit incontestable. J'ai lû dans le Mercure de France du mois d'Août 1738. de fortes preuves, que l'Eglise de Garches ou Guerches, au-dessus de S. Cloud, au Diocèse de Paris, a été consacrée sous ce nom, avant aucune autre Eglise. Quand l'Auteur

l'Auteur auroit un peu grossi son livre d'Observations propres à éclaircir les faits de Topographie, il en seroit devenu plus curieux.

Page 428. M. B. nous donne *Mons Faunus* & *Mons Phœnus*, le Mont Faune & le Mont Phene, comme deux Monts du voisinage de Bayeux, qui sont differens. Connoissant un peu la Ville de Bayeux, je crois pouvoir assurer que M. B. multiplie les êtres sans nécessité. Dans tous ces noms, il ne s'agit que d'une seule & même montagne, ou colline. *Faunus* & *Phœnus* n'est donc que le même nom, diversement écrit. Les deux Eglises de Saint Exupere & de S. Vigor, avec d'autres, sont situées sur cette même colline, ce qui lui a fait donner le nom de *Mons Ecclesiarum*, ou celui de *Chrismat*, par rapport à la bénédiction de ces Eglises, qui sont substituées aux Temples des fausses Divinités.

Page 437. En parlant de la Cathédrale de Lisieux, M. B. auroit dû, ce me semble, citer le Breviaire d'Evreux, comme le garant, sur lequel il assure qu'on y conserve une portion du corps de S. Ursin, Evêque de Bourges, & que c'est de-là que le culte de ce Saint s'est étendu dans le voisinage. L'Auteur produisant ainsi sa caution, ne paroîtroit pas parler de son chef, & ne coureroit pas si fort risque d'être attaqué par les Historiens de Lisieux, pour avoir troublé

la possession, où ils sont de tems immémorial, de penser sur S. Ursin autrement que les nouveaux Breviaires de Bourges & d'Evreux.

Page 466. L'Auteur traduit *Voeladum* du Poitou, par Vouillé ou Voulon, sur le Clain, à cinq lieuës de Poitiers. Ce n'est ni l'un ni l'autre ; ces lieux n'étant pas sur le Clain; outre cela on n'est pas assuré qu'il ait existé dans le Poitou une Ville ou un Bourg, dit, *Voeladum*, mais seulement qu'il y a une petite contrée ou campagne, au midi de Poitiers, appellée *Campania Voeladensis* ou *Campus Voeladensis*. M. B. auroit dû, comme on a déja remarqué, s'instruire s'il n'a rien parû depuis quelques années, sur plusieurs lieux dont il avoit à parler, avant que d'entreprendre de donner une nouvelle Topographie qui fixât la position de ces lieux, & par-là il auroit été en état de pouvoir dire au moins qu'il y a différens sentimens, & il n'auroit pas simplement répeté ce qu'on lit dans les Auteurs de quatre-vingt ou cent ans.

En parcourant le Breviaire d'Evreux, le hazard m'a fait tomber sur la Légende des Saints Maxime & Venerand du 25. Mai ; j'y ai lû que ces Saints ayant passé la Seine, proche Conflant, au-dessous de Paris, arriverent *in Pagum Arbocinacum* : ce nom m'ayant

m'ayant frappé, j'ai recouru à la Topographie de M. B. où je ne l'ai pas trouvé. Au deffaut de votre Topographe, j'aurois eû lieu d'esperer d'avoir là dessus quelque éclaircissement par l'indication de l'Ecrivain, ou du Monument d'où la Légende est tirée. Mais dans le Breviaire on a fait comme dans celui de Paris; on s'est dispensé de produire les autorités à la tête des leçons, quoique cela soit fort à desirer.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Au Mont * * * * *ce* 23. *Juin* 1743.

EPITRE A DAMON.

TRésor unique & précieux,
Aimable & tendre ami, délices de ma vie,
Toi, qui me fais chérir la lumiére des Cieux,
Toi, de qui l'amitié ne peut m'être ravie,
Damon, ne crains plus pour mes jours.
Le sort, à tes vœux favorable,
Suspend le Cizeau redoutable,
Qui doit en terminer le cours.
Je ne suis plus en proye à la langueur mortelle,
Qui vouloit me livrer à la faulx du Trépas;
Je renais; ta voix me rappelle;

..es de toi l'amitié m'offre encor mille appas.
J'attendois, sans frémir, cette heure si fatale
Aux foibles Habitans de ce vaste Univers.
Mon ame, qui brisoit ses fers,
Voloit sur la rive infernale,
Et libre du commun effroi,
Que fait naître aux Humains l'Empire de la Parque,
Ne portoit pour tribut au ténébreux Monarque,
Que le triste regret de s'éloigner de toi.
Bientôt d'une aîle favorable,
La divine santé, volant à mon secours,
M'arrête sur les bords du Fleuve redoutable,
A l'instant que j'allois le passer pour toujours,
Et prolongeant mes destinées,
Semble avoir renoué le fil de mes années.
En me livrant encor, dans leur paisible cours,
A mes tendres amis, à mes cheres amours.
Ainsi dans le jardin de Flore,
Borée, & l'Aquilon exercent leurs fureurs;
Mais, malgré leurs efforts, Zéphire fait encore
Renaître de nouvelles fleurs.

Toi, par qui tout vit & respire,
Toi, qui sçus arrêter, par ton puissant secours,
La main qui foudroyoit le Printems de mes jours,
Précieuse santé, sous ton divin Empire
Ramène les jeux innocens,
Qui fuyoient à l'aspect des épaisses ténébres,

Dont

Dont les horreurs troubloient mes sens,
Et change les Ciprès funebres,
En Mirthes, & Lauriers naissans.
Conduis-moi sur le Pinde, où je veux que ma Lyre,
En chantant les charmans attraits,
De celle pour qui je soupire,
Immortalise tes bienfaits.
Toi * fameux Chantre d'Ausonie
Dont la voix enchantoit les Dieux & les Humains,
Pere de la tendre harmonie,
Sors du séjour des morts; donne moi ce Génie,
Ces transports, ces accens divins,
Qui célebroient Cythere & le Dieu des Raisins.
Ce fut pour toi que du Permesse,
Tous les trésors furent ouverts;
Tendre, enjoüé, galant, tu sçus avec finesse,
Allier la délicatesse
A la cadence des beaux Vers,
Et faire de ton Art, ** leçon à l'Univers;
Philosophe sage & solide,
Tu ne voulus jamais pour guide
Que l'éclatante vérité;
Tu m'appris à jouir, avec tranquillité
D'un bien qui fuit & qui s'envole,
Avec plus de rapidité,
Qu'on ne voit l'inconstant Eole
Troubler les flots amers de Neptune agité.

*Par M. B** d'Aix.*

* *Horce.* ** *L'Art Poëtique.*

*LETTRE écrite par M. *** à M. l'Abbé* Goujet, *Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, sur sa Bibliothéque Françoise, en lui envoyant la Traduction de la septiéme Elégie des Tristes d'Ovide.*

LA lecture de votre Bibliothéque Françoise, M. m'a fait un si grand plaisir, que je ne puis résister à l'envie de vous le dire. Vos réflexions sont judicieuses, votre critique est fine & délicate, & votre stile est vif & naturel.

La Littérature n'est pas moins illustrée par la critique, que par les Ouvrages les plus exquis, quand écrivant sans fiel & sans interêt, on se propose pour objet la gloire de la Nation, l'accroissement de la renommée des morts célébres, & la correction plutôt que la mortification des Auteurs qui vivent. C'est par le moyen d'une conduite si sage, que le nom d'un critique, ses décisions légitimes, les graces de son esprit, son caractére d'honnête homme, deviennent respectables à la posterité la plus reculée. Ainsi, M. vous êtes assuré de vivre, aussi long-tems par votre Bibliothéque Françoise, que les Auteurs qui ont

le

le mieux réüssi dans les divers genres dont vous faites l'examen. Je n'ai encore lû, M. que l'Extrait de votre cinquiéme Volume, dans le Mercure de Février ; cette Esquisse me fait extrémement souhaiter de voir l'Original.

Je suis de votre sentiment sur la Traduction en Vers de l'Enéïde, par Segrais. Il rend le sens de l'Auteur avec énergie ; & le feu poëtique dont ses Vers sont animés, présente une belle idée du génie de Virgile, à ceux qui n'ont point étudié la Langue du siécle d'Auguste. Cependant il a des Vers très-durs. Ses Eglogues même, qui demandent par tout une douce harmonie, *molle atque facetum*, ne sont point exemptes de ce défaut. J'ai toujours pensé que la fréquentation de Chapelain, l'Oracle des Poëtes de son tems, avoit pû lui communiquer cette dureté. On est obligé à Despreaux d'avoir combattu ce vice, que la corruption du goût eût peut-être fait passer dans la suite pour une vraie beauté. Une Satyre entiére ne peindroit pas avec plus de force le défaut contre lequel il s'éleve, que cette seule Epigramme, faite exprès en Vers raboteux, mais dont le debut est passablement brusque & incivil.

Maudit soit l'Auteur dur, dont l'âpre & rude Verve

Son cerveau ténaillant, rima malgré Minerve,
Et de son lourd marteau martelant le bon sens,
A fait de méchans Vers douze fois douze cens.

Il n'est rien qui contribuë plus sûrement à la perfection des Ouvrages d'esprit, que l'étude de la Nature; le bon goût est déchu chés tous les Peuples, dès qu'ils ont cessé de la cultiver. La Nature a de l'antipatie pour l'affectation. Elle se donne à l'Art, pour être peignée de ses mains, à condition qu'il ne chargera pas sa tête d'une frisure inutile, & qu'il ne la couvrira pas des ornemens superficiels, qui sont le principal mérite des coquettes; mais il ne faut point se jetter dans un défaut opposé, en négligeant de l'orner conformement à l'air de son visage & de sa taille. Elle dédaigne l'affeterie, mais elle aime la propreté. Elle ne veut pas qu'on l'habille avec un escarpin à un pied, & un soulier de bois à l'autre, & l'on ne doit pas lui mettre des œillets & des roses sur une coëffure déchirée.

Cette pensée m'a toujours empêché de donner tous mes suffrages aux Poësies de l'Abbé Chaulieu, & du Marquis de la Fare. J'en estime les beautés, mais je ne suis point idolâtre de leurs tâches. On se figure que leurs négligences sont de vrais agrémens, parce

que

que c'étoient des gens de Cour. Mais à la Cour d'Apollon, la meilleure partie des Titres de Noblesse se cherche dans la pureté délicate des pensées, & dans la noble élégance du style, qui doivent accompagner les Ouvrages d'esprit.

Il est aussi certains passages des anciens Auteurs, dont on se sert dans toutes les rencontres, pour défendre ses chiméres, faute d'en avoir jamais bien examiné le sens. On cite par exemple ces deux Vers du Prologue de l'Andrienne.

Quorum æmulari exoptat negligentiam,
Potius quàm istorum obscuram diligentiam.

Premiérement il ne s'agit point ici du style, mais de l'invention. Terence dit, qu'il aime mieux tirer son sujet des Grecs, à l'imitation de Nævius, Plaute & Ennius, que de donner au Public des Comédies embrouillées, comme celles du vieux Luscius Lavinius & des autres Comiques qui le critiquoient par jalousie, ou comme les petits Romans & les Recueils de plattes Epigrammes que nos modernes façonnent en Piéces de Théatre. En second lieu, est-il vraisemblable que Terence eut fait un précepte d'être lâche & négligé dans le style? Ce qu'il eut pû dire de plus, c'est

que s'il avoit eû à choisir de deux défauts nécessaires, il eut préféré une aimable négligence à l'exactitude sombre & pénible qui rend le style pésant, ou qui l'énerve, comme dit Pline le jeune, en le dépouillant de l'embonpoint gracieux, qui comme dans une belle femme, enchante la vûë & réjouit le sentiment. Terence ne prétend donc pas que ce soit un vice de réunir les graces & l'exactitude, & ses Comédies en sont la preuve.

C'est de la même maniére qu'on doit expliquer cet endroit de l'Art Poëtique d'Horace.

Non ego paucis
Offendar maculis, &c.

Je ne serai pas rebuté pour quelques tâches, qui se seront glissées dans un Ouvrage d'une juste longueur, quand elles seront en petit nombre, & qu'on n'aura pû y remédier, qu'en rétranchant de très-grandes beautés.

On m'objectera que Catulle est négligé dans ses Vers. Cela est vrai, mais il ne l'est pas dans le style. Les Vers de Lucrece sont plus durs que les siens, & les siens sont moins doux, que ceux de Virgile & de Tibulle. Je ne parle point ici de ses Pha-

leuques

leuques, qui pour la plûpart sont coulans & harmonieux, mais seulement de ses Vers Hexamétres & Pentamétres, dont on auroit tort de regarder les négligences, comme des agrémens placés à dessein. Au surplus, il ne faut point s'en prendre à Catulle, de la dureté de ses Vers. Il versifioit comme on faisoit alors, la Poësie n'étant point encore arrivée à ce dégré de perfection, où la fin du Regne de Jules Cesar, & la politesse de celui d'Auguste, la conduisirent en peu d'années.

Virgile écrivoit difficilement, & Horace, qui se plaint du peu de tems que les Auteurs employoient à retoucher leurs productions, ne faisoit point une de ses grandes Odes dans une matinée. Ce ne sont donc point les négligences qui donnent aux Poësies un air naturel, mais le travail de la lime, pourvû qu'on ait reçû son talent de la Nature, & qu'on ne tyrannise point son génie, en l'appliquant à un genre d'Ouvrage, pour lequel il n'étoit point né.

On abuse de l'idée qu'on s'est formé depuis quelques années du style cavalier. C'est l'excuse des Ouvrages négligés. Un petit Maître portant plumet & talons rouges, aura imaginé en faisant deux ou trois pirouettes, une douzaine de Vers, dans lesquels une pensée fausse petille & badine

au

au milieu d'un galimatias rimé. C'est un Chef-d'œuvre, diront, vingt Badauts ameutés. Ces Vers ne sont point exacts, mais ils ont un air cavalier. C'est Anacréon ressuscité ; oui, Anacréon se fut très-sûrement fait honneur de ce charmant badinage, & puis,

Pleuvez Lauriers, négez Jasmins & Roses.

Le meilleur de ceci, c'est que nos jeunes Poëtes, de quelque condition qu'ils soient, veulent être petits maîtres en Poësie.

Moliére dans ses précieuses ridicules ; son Misantrope, ses femmes sçavantes, avoit tâché de couper dans la racine le prétendu style cavalier. Le faux Marquis de Mascarille dans la premiére de ces Comédies, après avoir décoché à Mesdemoiselles Madelon & Cathos, une Poësie Anacréontique à la mode de nos petits Maîtres, dit avec une orgueilleuse fatuité, *tout ce que je fais a l'air cavalier, cela ne sent point le pedant.* Les Pointes aujourd'hui ne sont plus d'usage que dans les Piéces de Théatre, où l'on court après l'esprit, & les complimens guindés ou équivoques. Mais en révanche dans les petites Poësies, on assaisonne une nonchalante platitude de Jasmins,

mins, de Mirthes & de Roses, & l'on croit avoir fait des prodiges.

La perfection des Vers, je le répete encore, est le fruit du travail; c'est par le travail que les Vers acquierent le tour naturel & facile, qui les distingue des Vers du commun.

Ut sibi quivis
Speret idem; sudet multùm, frustraque laboret
Ausus idem.

Ovide & Tibulle, deux des plus beaux esprits que Rome ait jamais eus, étoient l'un & l'autre Chevaliers Romains, d'où l'on pourroit présumer, qu'ils avoient eû une semblable éducation. La même année les vit naître; ils furent liés d'amitié, comme on le peut juger par l'Elégie d'Ovide, sur la mort de Tibulle, & c'est à mon gré une de ses Piéces les plus châtiées pour l'élégance du style. Est-il rien de plus aimable, par exemple, que le débat de Délie & Némésis, ses deux Maîtresses, sur la préférence, que l'une & l'autre prétendoient avoir euë dans son cœur?

Delia discedens, feliciùs, inquit, amata
Sum tibi, vixisti dum tuus ignis eram.
Cui Nemesis, quid ais? Tibi sunt mea damna dolori;
Me tenuit moriens deficiente manu.

Il paroîtroit qu'Ovide qui a presque tout copié ce dernier Vers de la premiére Elégie de Tibulle, ne se souvint pas que c'est de Délie qu'il a dit en cet endroit,

Te spectem, suprema mihi cum venerit hora,
Te teneam moriens deficiente manu.

Ou peut-être racontoit-il les choses, comme elles s'étoient effectivement passées.

Enfin qu'on lise les Elégies de ces deux Poëtes, on sentira que les Vers de Tibulle sont plus naturels, parce qu'ils sont plus travaillés, quoique ceux d'Ovide soient plus ingénieux. Les deux Vers que j'ai rapporté de Tibulle, sont un échantillon de preuve de ce que j'avance, & quiconque goûtera seulement toute la délicatesse, & toute la force naïve de cette expression *te spectem*, en conviendra avec moi.

On se tromperoit fort, si l'on concluoit de tout ce que j'ai dit, que je méprise les Poësies de l'Abbé de Chaulieu. Ce n'est point sur elles que retombe toute ma critique. Je les estime, & les relis même toujours avec sensensualité, mais j'ose soûtenir qu'un peu plus de régularité dans la mésure & dans l'ordre des Vers, aussi bien que dans le style, ne leur sieroit pas mal.

Je reviens, M. après cette espéce de Dissertation

Dissertation où mon sujet m'a insensiblement engagé, à l'Extrait du cinquiéme Volume de votre Bibliothéque Françoise.

Les Eloges que vous donnez aux Traductions en Vers de M. le Président Bouhier, sont fort en place. Celles qu'il a faites en Prose, ne déparent point les Originaux ; j'en dis autant de celles de son illustre Confrere M. l'Abbé d'Olivet. Ce Sçavant Magistrat nous avoit donné des preuves de son talent pour la Poësie, dans ses Traductions du Poëme de Pétrone & du *Pervigilium Veneris* ; & il vient de nous en convaincre par le nouveau Recueil, dont il a fait présent au Public. Nous sommes depuis près de dix ans, en commerce de Littérature & d'amitié. Mais ce ne sont pas ces égards qui me dictent ces louanges ; c'est la justice. Les Vers de sa Traduction du 4. Liv. de l'Enéïde sont élégans, mais ils sont mâles. Ils ressemblent aux bons vins, dont la douceur augmente la force.

Vos réflexions sur les Traductions en Vers m'ont excité à traduire la 7. Elégie du premier Liv. des Tristes d'Ovide. Si elle a le bonheur de vous plaire, ce sera pour moi un présage qu'elle ne déplaira point au Public, & c'est à vous qu'il devra cet essai.

La

La mésure des Vers dont j'ai fait choix me donne matiére à quelques remarques sur nos Elégies. Les Grecs & les Latins faisoient succéder un Vers de cinq pieds, à un de six, estimant que cette mésure étoit propre à l'expression de la douleur. Ovide regardoit cette marche irréguliére, comme un des principaux caractéres qui distinguent l'Elégie. C'est ce qu'il nous apprend par la peinture qu'il en fait dans la premiere du 3. Liv. de ses Amours.

Venit odoratos Elegia nexa capillos,
Et puto pes illi longior alter erat.
Forma decens, vestis tenuissima, vultus amantis;
In pedibus vitium causa decoris erat.

Il n'est personne qui ne sente la justesse de son goût, & qui ne convienne qu'en remplaçant un Vers Pentamétre par un Hexamétre, l'Elégie Latine perdroit infiniment de sa beauté.

Je m'étonne que nous ne nous soyons point avisés de transporter dans notre Langue, cette marque qui caractérise le Poëme plaintif. Est-ce faute de réflexion? Je n'oserois dire, que ce fut faute de goût. La mésure des Vers Aléxandrins à rimes suivies, qu'on appelle bizarement rimes plattes, est affectée parmi nous à tous les styles,

les, à l'exception de l'Ode. Ce qui fait que souvent on ne trouve point la différence d'une Elégie à une Idille, & que si l'Auteur n'y mettoit point de Titre, on ne sçauroit de quel nom l'appeller. Aussi le Pere Rapin, après avoir parlé dans sa Poëtique, des Elégies Grecques & Latines, garde le silence sur les Nôtres. *Je ne parle point, dit-il, des Elégies Françoises, c'est un genre de Vers que nous ne distinguons pas de l'Héroïque, & on appelle indifféremment Elégie parmi nous, tout ce qu'on veut, en quoi la distinction du vrai caractére de ce Vers n'est point bien établie.*

Cependant il nous étoit facile de faire cette distinction par l'alternative touchante d'un grand & d'un petit Vers. Delingendes, un de nos Poëtes qui ayent écrit avec le plus de délicatesse, nous en avoit tracé un excellent modéle dans quelques Elégies, & sur tout dans celle qu'il a composée sur l'exil d'Ovide, & qui commence,

Ovide, c'est à tort que tu veux mettre Auguste
Au rang des Immortels;
Ton exil nous apprend qu'il étoit trop injuste,
Pour avoir des Autels.

Je doute, malgré les Décrets de l'Académie

démie des Jeux Floraux, qui ne veut que des Elégies en grands Vers à rimes plattes, qu'on réussit à exprimer la tristesse, avec la même douceur & la même force, dans une Piéce uniquement composée de Vers Alexandrins à rimes suivies.

Il me reste une Rémarque à faire. On pourroit, pour répandre dans un Livre d'Elégies, un certain air de variété, que celles des Grecs des Latins n'ont pas, faire succeder dans les unes un Vers de cinq pieds à un de six, & dans les autres un Vers de trois ou quatre pieds à un de six pareillement, avec cette loi, que le petit Vers fût toujours d'égale mesure dans tout le Poëme. Cette agréable variété produiroit, ce me semble, un bel effet, & distingueroit nos Elégies de celles des autres Langues.

J'ai traduit par préférence la 7. Elégie des Tristes. On ne sçauroit la lire, sans attendrissement & sans amitié pour l'Auteur. On y voit son attachement, son bon cœur, sa fidélité; & l'on est saisi d'indignation contre l'Ami perfide, qui l'avoit si lâchement abandonné & peut-être trahi.

Je ne sçais, M. si mes observations seront de votre goût, mais je serois charmé qu'elles m'eussent donné l'occasion de faire connoissance avec vous, & de vous dire quelquefois,

quefois, que j'ai l'honneur d'être avec de sinceres sentimens d'estime & de respect, M. Votre très-humble, &c.

Bretagne, au Croisic, ce 8. Avril 1743.

ENIGME.

Je marche avec poids & mesure;
Et tous mes pas sont tirés au cordeau;
Je ne crains ni chaud ni froidure,
Mais sans feu je ne sers qu'a garder le manteau;
Chés les gens comme il faut je fais quelque figure;
On me voit peu chés l'Artisan,
Encor moins chés le Paysan.
Il en est plus d'un, je m'assûre,
Qui n'ont jamais vû ma tournure:
Sans compagne pourtant je ne suis bon à rien,
Aussi ma triste destinée
La tient toujours à mon col enchaînée,
Et me fait travailler comme un Galérien.
Pendant de certains tems, il est vrai, je m'arrête,
Et ces tems réünis, font un bon tiers de l'an;
Dans un festin, dans une fête,
Mon travail est plus abondant,
Mais quand je laisse entiers tous les mets que j'a-prête,

Tu peux bien jurer ſur ta tête,
Que ce n'eſt pas faute de dents.

Par M. D B. D. C. Capitaine Géneral d'Entrevaux.

LOGOGRYPHE.

Dès mes plus jeunes ans je ſemai la terreur ;
A la Ville, à la Cour, j'inſpirai la frayeur ;
Mon nom devint fameux, & toujours redoutable,
Aux plaintes comme aux pleurs, je fus inexorable.
Que j'euſſe été loüé dans mes hardis exploits,
S'ils avoient eû pour but & la gloire & les loix !
Mais guidé par *Laverne* & le libertinage,
Par le vice entraîné, j'employai mon courage.
De neuf lettres, Lecteur, naît ma fécondité,
Capable d'exciter ta curioſité.
Mon nom t'offre d'abord le ſujet de ma peine,
Ou le triſte ſéjour qui me tint lieu de chaîne ;
Le malheureux flambeau dont on chargea ma main ;
Le ſupplice cruel à mes jours qui mit fin ;
Pour le Public je ſers ſur la terre & ſur l'onde ;
D'un naufrage éternel je garantis le Monde ;
C'eſt ſur moi que dans Rome entroient les Conquérans ;
Je ſuis encor l'un des cinq ſens ;

On



On me voit employer mainte & mainte figure,
Pour suppléer à l'ingrate Nature ;
Cachant bien les défauts sous des dehors trompeurs,
Des plus belles vertus j'emprunte les couleurs,
Et l'on me voit regner à la Cour, à la Ville.
Je suis le logement de certains animaux,
Dont le labeur est fort utile ;
Je suis très-funeste aux Vaisseaux ;
Je resserre les nœuds du charmant hymenée
Et provoque au repos au bout de la journée ;
Je finis, pour ne pas plus long-tems t'arrêter,
Cher Lecteur, à tes yeux mon nom a du sauter.

De Montorier, de Lyon.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

ESSAI *sur les Principes du Droit & de la Morale*, Ouvrage, qui traite toutes les matieres, qu'ont traités Grotius dans son Livre du Droit de la Guerre & de la Paix, & Pufendorf sur le Droit de la Nature & des Gens, & sur les Devoirs de l'Homme & du Citoyen.

Un tel Ouvrage, dont tout l'Univers est Juge

ge compétant, doit pour être bien fait, l'être de façon, que quiconque y apportera une attention suffisante, puisse entendre tout ce qu'il contient, & en conclure, s'il est impartial, que toutes les Nations devroient l'adopter pour leur plus grand bonheur.

Cela étant, & comme il est vrai, que ce qu'un ou plusieurs hommes ont pensé, ne doit pas déterminer tous les hommes en général à penser de même ; que les regles faites pour une ou plusieurs Nations, ne doivent pas être regardées comme ayant force de Loi pour toutes les autres, & qu'il n'y a que la raison qui ait droit d'assujettir tous les hommes & toutes les Nations, l'Auteur a crû devoir bannir de son Ouvrage toute apparence d'érudition, & s'attacher à raisonner de son mieux.

Dans cette vûë il a tâché d'abord d'établir ce que c'est que le Droit naturel, & ses premiers Principes, ensuite concevant que si les conventions faites entre quelques Nations ont du rapport au Droit des Gens, il n'en est pas moins vrai que le Droit des Gens, proprement dit, contient toutes les regles dont toutes les Nations en géneral doivent convenir pour leur plus grand bien, comme étant les plus justes conséquences du Droit naturel; il s'est appliqué à ne rien établir, comme étant de ce Droit des Gens proprement dit, qui

qui est son objet, que quand il l'a cru conséquent des Principes du Droit naturel, & n'a point perdu de vûë cette vérité, *Que les conséquences des meilleurs Principes ne seroient point parfaitement justes, si elle donnoient atteinte en tout ou en partie à d'autres conséquences collateralles, qui seroient justes.*

Cependant il convient de bonne foi que, quelques bonnes qu'ayent pû être ses intentions, il ne seroit pas impossible qu'il se fut trompé quelque fois, & il déclare que suffisamment flatté de ce que ses Juges les plus rigoureux voudront bien, à ce qu'il espere, lui sçavoir du moins quelque gré de ce dont il a fallu qu'il ait toujours été occupé en écrivant, puisqu'il n'a dû que chercher par tout les sources du bonheur du genre humain, autant que le pouvoit faire quelqu'un, qui ne devoit pas écrire en Théologien, il sera toujours prêt à revenir des erreurs dans lesquelles on le feroit appercevoir qu'il seroit tombé.

Bernard *Brunet* Libraire, *à Paris*, dans la Grande Salle du Palais, à l'Envie, imprime cet Ouvrage *in* 4°. principalement pour ceux qui voudront le mettre dans leur Bibliothéque, à la suite du Droit de la Guerre & de la Paix de Grotius, & du Droit de la Nature & des Gens de Puffendorf, traduits & commentés par le celébre M. Barbeyrac; il s'est attaché à rendre l'Edition aussi belle qu'il est

 possible,

possible, & compte pouvoir en délivrer les Exemplaires dans le mois de Juillet prochain 1743.

MEMOIRES pour servir à l'Histoire des Spectacles des Foires de S. Germain & de S. Laurent, précédés d'une Préface, servant d'introduction aux Mémoires Historiques de ces mêmes Spectacles, par un Acteur Forain, 2. Vol *in*-12. chés *Briasson*, ruë S. Jacques, à la Science & à l'Ange Gardien, 1743.

On trouve à la fin du second Vol. un Catalogue Alphabétique des Auteurs qui ont travaillé pour les principaux Spectacles Forains, avec les Titres des Piéces qu'ils y ont données, jusques & comprise la Foire S. Laurent 1742.

Il paroît un nouveau Livre de Cuisine, intitulé, *Suite des Dons de Comus, ou l'Art de la Cuisine reduit en pratique*, où l'on verra l'ancienne Cuisine conciliée avec la nouvelle, & les principes de l'une & de l'autre, developpés, rendus faciles & mis à la portée de tout le monde, avec une idée de la Cuisine & de l'œconomie bourgeoises. Ce nouvel Ouvrage mérite bien la supériorité qu'on lui accorde sur tous les Livres de cette espéce.

Il est en trois gros Volumes *in*-12. & renferme ce qu'il y a de plus recherché & de plus

plus nouveau dans les délices de la table. On y trouve beaucoup de méthode & une pratique aisée, mise dans un bon ordre. La Cuisine bourgeoise qu'on y a joint, marque que l'Auteur a porté ses vûës aussi loin qu'elles pouvoient aller. Il y a encore un petit Traité de la Dissection des Viandes extrémement utile. Enfin par les différens objets qu'il embrasse, on voit que le but de l'Auteur a été de mettre son Ouvrage à la portée de tout le monde. Une Préface curieuse & bien écrite, introduit agréablement dans la lecture de ce Livre, où l'on peut dire que tout est marqué au coin du bon goût: *Il se vend à Paris, chés la veuve Pissot, Quai de Conty, à la Croix d'or; chés Didot Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or, & au Palais, chés Brunet le fils, à l'Envie.*

Les Libraires de Provinces pourront s'adresser au sieur *Marin*, Officier Chef de Cuisine du Prince de Soubise, Auteur du Livre.

Il demeure ruë Montmartre, vis-à-vis la ruë du Croissant, chés M. Pitou, Marchand Limonadier, au premier, sur le devant.

TRAITE' de l'Orthographe Françoise, en forme de Dictionnaire, enrichi de Notes critiques, & de Remarques sur l'Etymologie & le genre des mots, la conjugaison des Verbes irréguliers, & les variations des Au-

teurs. Nouvelle Edition, revuë & corrigée. I. *Vol. in* 8°. *de* 440. *p. A Poitiers*: *& se vend à Paris chés Gabriel Martin ruë S. Jacques, à l'Etoile. M. D C C. X L I I I.*

Ce Livre est un des meilleurs qui ait encore paru en ce genre, & on ne sçauroit trop en recommander l'usage, non seulement aux Etrangers, qui veulent apprendre à parler & à écrire correctement notre Langue, mais encore à plusieurs François, qui croyant la sçavoir parfaitement, manifestent souvent leur ignorance dans l'un & dans l'autre; car cette recommandation regarde en géneral nos Interprétes, & en particulier ceux qui sont obligés de traduire en François les Langues Orientales. Un pareil guide ne peut que leur être d'une grande utilité.

Charles *Osmont*, Imprimeur-Libraire à *Paris*, ruë S. Jacques à l'Olivier, a publié une nouvelle Edition en un Volume *in-folio*, de S. Justin, Martyr, & de plusieurs autres Apologistes de la Religion Chrétienne, qui porte ce Titre: S. P. N. JUSTINI *Philosophi & Martyris Opera quæ exstant omnia: nec non Tatiani adversus Græcos Oratio, Athenagoræ Legatio pro Christianis & Liber de Resurrectione mortuorum; S. Theophili Antiocheni tres ad Antolycum*

Libri;

Libri; Hermiæ Irrisio Gentilium Philosophorum: item in Appendice supposita Justini opera cum Actis illius Martyrii & excerptis operum deperditorum ejusdem Justini & Tatiani & Theophili cum Manuscriptis codicibus collata ac novis interpretationibus, notis, admonitionibus & Præfatione illustrata, cum indicibus copiosis. Operâ & studio unius ex Monachis Congregationis S. Mauri.

Pour faire connoître tout le mérite de cette Edition, il seroit à propos d'entrer dans l'examen de la version & des notes; mais comme cette discussion nous meneroit trop loin, nous nous bornerons à la Préface dont nous tirerons ce qui nous paroîtra plus propre pour satisfaire la curiosité de nos Lecteurs, & pour les mettre en état de juger du travail de l'Editeur.

Cette Préface est divisée en trois Parties, dont la premiére est employée à faire connoître les Editions précédentes; la seconde contient l'examen de plusieurs choses importantes concernant la Doctrine de S. Justin & des autres Apologistes; la troisiéme traite de leurs actions & de leurs Ecrits.

L'Editeur, en parlant des Editions précédentes, a soin de remarquer ce qu'il y a d'interessant dans les Avertissemens & dans les Epitres dédicatoires

dicatoires. Il fait usage de ce que dit de François I. le P. Perion, Bénédictin de l'Abbaye de Cormery, Docteur en Théologie. Ce n'est pas seulement en France, que ce Prince avoit fait fleurir les Lettres; l'Italie, l'Espagne & l'Allemagne lui ont eû de grandes obligations : il avoit excité par tout une admirable ardeur pour découvrir les Manuscrits qui contenoient les anciens Auteurs. Ce P. Perion a été le premier Traducteur de S. Justin : il a divisé sa Traduction en plusieurs classes, & l'on voit par les Epîtres dédicatoires qui les précedent, les liaisons qu'il avoit avec plusieurs Personnes d'un rang très-distingué. Son zéle pour Aristote est remarquable, car en parlant *de la Réfutation des Dogmes d'Aristote*, dont il croyoit S. Justin Auteur, il témoigne la crainte qu'il a que cet Ouvrage ne détourne de lire Aristote, *dont nos Ancêtres*, dit-il, *ont approuvé la Doctrine dans cette Université qui est la premiére de toutes, & ont voulu qu'on s'y attachât préférablement à celle de Platon qu'ils ont entiérement rejettée.* Il ne fait pas difficulté de dire que si les Aristoteliciens vouloient répondre à tout ce que S. Justin dit contre Aristote, ils le pouroient faire aisément, à l'exception néanmoins de ce qui regarde la Réligion.

Sigiſmond Gelenius travailloit en même-tems que Perion, à traduire S. Juſtin, mais ſon Ouvrage n'a paru qu'un an après celui de Perion. Langus a donné une troiſiéme Traduction de ce Pere, ſans avoir profité du travail des deux autres. Il étoit Proteſtant, & néanmoins dans ſon Epître dédicatoire à Maximilien, Roi de Boheme, il gémit des troubles qui agitoient l'Egliſe; il ſoutient l'Autorité des Peres; il tourne en ridicule la juſtice imputée, & pour faire voir à quels excès on ſe portoit, il raconte qu'il s'étoit élevé depuis quelques années dans une Ville d'Allemagne, une diſpute ſi violente ſur la Juſtification, que tout le Clergé fut prêt à ſe révolter ouvertement contre le Souverain, ce qui obligea ce Prince de publier un Edit par lequel il ordonnoit, qu'on expliquât la Juſtification ſelon la Doctrine de S. Paul & de quelques Docteurs modernes, qu'il nommoit; pour appaiſer les ſeditieux.

Un ſçavant Anglois, qui a donné en 1722. une nouvelle Edition des deux Apologies de S. Juſtin & de ſon Dialogue, s'éleve avec encore plus de force contre ceux qui rejettent les Peres de l'Egliſe, & qui prétendent que l'Ecriture ſuffit. Il les traite d'ignorans, & il déclare que leur ſentiment

ment est également absurde & impie. Le même Ecrivain se déclare contre toutes les Traductions, soit en Latin, soit en Langue vulgaire: il dit qu'il en est ennemi juré: c'est, selon lui, ce qui est cause que les habiles gens sont si rares, & les demi-sçavans en si grand nombre. La liberté avec laquelle il parle de sa Nation, n'est pas fort propre pour lui attirer la faveur des Anglois. Car en fait de critique, il les met fort au dessous des François, dont il loüe l'esprit & la vivacité, & des Italiens, qu'il admire comme des génies supérieurs.

Après avoir passé en revuë les Editions précedentes, l'Auteur de celle qui paroît aujourd'hui, rend compte en peu de mots de son dessein, & des Manuscrits dont il s'est servi.

La seconde Partie commence par une Question également curieuse & importante. Il s'agit de sçavoir si Platon a connu le Verbe, & si S. Justin, en passant de l'école de Platon, à celle de J. C. étoit déja imbu de cette Doctrine. Ce qui a engagé dans cette discussion, c'est que les Sociniens ne cessent d'accuser S. Justin d'avoir introduit dans l'Eglise le sentiment de Platon sur le Verbe. M. le Clerc soutient dans ses Lettres critiques que les Juifs

 mêmes,

mêmes, & sur tout Philon, ont puisé dans Platon ce qu'ils ont dit du Verbe, Fils de Dieu & Créateur de l'Univers.

Cependant, en examinant les endroits, où, Platon parle de la Création du monde on n'apperçoit que Dieu & la Matiére qu'il croyoit éternelle. L'idée que Dieu a suivie, le modéle qu'il s'est proposé ne sont point distingués de lui, le λόγος n'est autre chose que la pensée & la raison qu'il a eûë de donner à l'Univers l'ordre & l'arrangement que nous admirons.

Il y a quelques endroits où Platon (*a*) attribuë un Pere à celui qui est le chef de tous les Dieux & la cause de toutes choses. On croiroit d'abord qu'il s'agit ici du Fils de Dieu, mais Platon n'en a pas la moindre pensée. C'est du monde qu'il parle, c'est au monde qu'il donne ces titres magnifiques. Car en d'autres endroits il appelle le monde *un Dieu qui est la cause de tous les biens, & que tous les Démons & les Dieux reverent; un Dieu qui se suffit à lui-même; l'image du Dieu invisible; un Fils unique; un Dieu engendré.*

Ciceron a bien vû que Platon parloit du monde dans tous ces endroits, car

(*a*) *Epist. ad Herm. Erast. & Corisc.*

Velleius

Velleius dans le premier Livre de la Nature des Dieux, se moque de ce Dieu de Platon, qui est d'une figure ronde. Le célébre Philosophe, qu'Origene (*a*) a réfuté si solidement, disoit que les Chrétiens étoient les premiers qui se fussent avisés d'attribuer à Dieu un Fils, & que les anciens par ce terme de Fils avoient entendu le monde.

Il y a dans la seconde Lettre de Platon, qui est adressée à Denis le Tyran un passage, où plusieurs Auteurs, anciens & modernes ont cru voir la Trinité. Mais en considerant ce que Platon ajoute, & ce qu'il dit en d'autres endroits, il est aisé de voir qu'il s'agit de quatre maniéres de connoître les choses, & qu'ainsi Platon ne fait nullement allusion à la Sainte Trinité, mais plutôt au Quaternion de Pytagore.

Ce n'est donc point à Platon que S. Justin est redevable d'avoir connu le Verbe de Dieu. Il n'avoit aucune connoissance de cette Doctrine avant que d'être Chrétien. C'est ce qu'on fait voir par des raisons très-solides.

Le second Article regarde la Création de la Matiére, & contient des Remaques qui peuvent être utiles pour l'intelligence des Peres. S. Justin loüe Platon d'avoir

(*a*) *Lib. V. adv. Celsum.*

dit

dit que Dieu a tout fait d'une Matiére informe. Athénagore parlant aux Payens ne s'attache qu'à l'arrangement que Dieu a donné à la Matiére, sans dire qu'il l'a tirée du néant. Ces deux Auteurs pensoient-ils, comme Platon & comme les autres Philosophes, que la Matiére est éternelle ? Nullement. Ils loüent dans Platon ce qui étoit digne de loüange, & dans les endroits où ils le font, il eût été inutile de le réfuter sur l'éternité de la Matiére. Ils se sont expliqués clairement l'un & l'autre.

Le troisiéme Article est pour réfuter le Ministre Jurieu, qui a accusé S. Justin, S. Clement d'Alexandrie, Origene & S. Augustin, d'avoir dit que Dieu a donné le Soleil & les Etoiles aux Gentils, pour leur servir de Dieux.

Dans le cinquiéme, à l'occasion de l'état d'enfance, dans lequel S. Théophile dit qu'Adam a été créé, on trouve des Réflexions fort interessantes.

L'Article de l'Eucharistie est très-important, & paroît avoir été traité avec une grande exactitude. L'Auteur, sans s'écarter de son sujet, donne une explication bien naturelle du célébre Passage où Tertullien dit que le Pain & le Vin sont la figure du Corps de J. C. cela veut dire que le Corps de J. C. est caché sous la figure

ou les espéces du Pain & du Vin, & il est clair que Tertullien n'a point eû d'autre pensée. Il s'agit en cet endroit de faire voir contre Marcion que J. C. n'a point eû un Corps phantastique. La raison qu'en donne Tertullien, c'est qu'un corps phantastique n'auroit pû être caché sous la figure du pain & du vin : autrement ce seroit un phantome caché sous un autre phantome, un vuide sous un autre vuide, une apparence de corps humain, cachée sous les apparences du pain & du vin. *Res vacua figuram capere non posset.* Il est évident que Tertullien dans tout ce raisonnement suppose, comme une chose certaine, que le Pain & le Vin sont détruits dans l'Eucharistie, & qu'il n'en reste plus que les apparences, sous lesquelles le vrai Corps de J. C est caché.

Quoique S. Justin écrivit à Rome, la Liturgie qu'il décrit est semblable à celle que nous avons dans les Constitutions Apostoliques, & différente de celle qui étoit en usage à Rome. Cela vient, selon toutes les apparences, de ce qu'il y avoit à Rome quelques Eglises, où en considération des Chrétiens qui venoient d'Orient, on célébroit la Liturgie en Grec, & selon le rit de l'Eglise Grecque. S. Justin dit, lui-même au Prefet dans les Actes de son Martyre

qu'on

qu'on tenoit des assemblées dans la maison où il demeuroit, & s'il est vrai qu'il ait été Prêtre, comme il paroît par plusieurs endroits de ses Ouvrages, on a sujet de croire qu'il présidoit à ces Assemblées.

Les Chrétiens s'assembloient le jour du Dimanche: on lisoit l'ancien & le nouveau Testament, selon que le tems le permettoit: Lorsque le Lecteur cessoit, le Prêtre faisoit un Discours, pour exhorter à pratiquer les grandes vérités dont on venoit d'entendre la lecture. Ensuite on se levoit & on faisoit les Priéres que S. Justin appelloit *les Priéres communes*, lesquelles étant finies, les Chrétiens se donnoient entr'eux le baiser de paix, & l'on présentoit le pain & le vin au Prêtre qui les consacroit. Après cette Priére du Prêtre, que S. Justin appelle *la longue Priére*, on distribuoit l'Eucharistie à ceux qui étoient présens, & on la portoit aux absens. On avoit cru jusqu'ici, sur l'autorité de S. Justin, que les Diacres distribuoient dans l'Eglise les deux espéces consacrées, mais l'Editeur fait voir que les Diacres ne donnoient que le Calice dans l'Eglise & qu'ils portoient aux absens le Pain consacré.

La nécessité d'abreger nous oblige de passer plusieurs autres choses importantes, pour venir à la troisiéme Partie de la Préface.

S. Justin est né vers l'an 114. dans la Ville

de

de Naplouse : il s'appliqua dès sa tendre jeunesse à la lecture des anciens Auteurs, dont on voit par ses ouvrages qu'il avoit une grande connoissance. Il passa ensuite à la Philosophie, & il se fixa dans l'Ecole de Platon : se promenant un jour dans un endroit assés proche de la Mer, où il espéroit ne voir personne, il rencontra un vieillard qui entra en conversation avec lui, & lui fit connoître J. C. Cet entretien fit beaucoup d'impression sur S. Justin : il se mit à lire l'Ecriture Sainte, comme ce vénérable Viellard lui avoit conseillé : il fit des réflexions sur la Sainteté des mœurs des Chrétiens, & voyant des hommes toujours prêts à souffrir la mort & les tourmens les plus cruels, & même se présentant quelquefois d'eux-mêmes aux Juges, il n'eut plus que du mépris pour les calomnies qu'on répandoit contre cette Religion.

S. Justin, après s'être rempli de la connoissance de la Religion, employa ses talens pour la défendre. Nous avons de lui plusieurs Ouvrages contre les Payens, qui paroissent avoir été faits dans les commencemens de sa conversion, & avant la persécution qui s'éleva sous Antonin. S. Justin présenta à cet Empereur une Apologie pleine de zéle ; il demanda qu'elle fût enregistrée, & il paroît qu'on lui accorda ce qu'il demandoit.

mandoit ; il y a même tout sujet de croire que ce S. Martyr ne contribua pas peu à la paix qui survint peu après son Apologie, par la protection que ce Prince accorda aux Chrétiens. L'Edit qu'il envoya dans les Provinces, a beaucoup de ressemblance avec les démarches de S. Justin.

A l'occasion de cette célebre Apologie, l'Editeur examine trois questions importantes. La premiére est de sçavoir en quel tems on a commencé à accuser les Chrétiens des trois crimes que leurs ennemis leur reprochoient, & quand ces calomnies ont entierement cessé ; si ce sont les Juifs qui en ont été les Auteurs, par les Députés qu'ils envoyerent par toute la Terre, ou si les Hérétiques y ont donné lieu par leurs désordres.

Dans la seconde question, il s'agit d'une Loi, qui défendoit sous peine de la vie, de lire les Livres des Sybilles & des Prophétes.

L'Auteur de la Préface fait voir contre Baronius & Casaubon, que S. Justin n'a point cru que cette Loi regardât les Chrétiens, puisqu'il déclare au contraire qu'ils lisoient ces Livres, sans rien craindre, & qu'on ne leur sçavoit pas mauvais gré de les citer en toute occasion. Cette Loi n'étoit donc formidable qu'aux Payens. Il étoit dangereux dans ces tems-là de chercher à connoître l'avenir, & cette curiosité étoit toujours suspecte

pecte de quelque conjuration ou de quelque dessein contraire au bien de l'Etat. Ainsi on ne pouvoit lire sans péril les Livres qui prédisent l'avenir, & S. Justin paroît avoir remarqué que cette appréhension détournoit quelquefois de la lecture des Prophétes. Mais pour ce qui est des Chrétiens, on sçavoit qu'ils ne cherchoient dans les Prophétes que des preuves de leur Religion; on étoit persuadé qu'ils avoient horreur des Devins & de toutes les Prédictions qui avoient rapport au Culte des Dieux; d'où vient que l'Empereur Aurelien reprochoit au Sénat, dans une Lettre qu'il lui écrivoit, de n'avoir pas plus d'empressement pour consulter les Livres des Sybilles, que s'il étoit assemblé dans une Eglise de Chrétiens. On voit par-là qu'une Loi qui a souvent été funeste aux Payens, ne faisoit aucun tort aux Chrétiens.

La troisiéme regarde la Statuë érigée à Rome sous l'Empereur Claude, en l'honneur de Simon le Magicien, avec le titre de Dieu Saint. S. Justin demande à l'Empereur & au Sénat, que ce honteux Monument soit détruit par leur ordre Plusieurs Critiques ont cru que S. Justin n'ayant pas une parfaite connoissance de la Langue Latine, avoit lû *Simoni Deo sancto*, au lieu de *Semoni Sango Deo Fidio*, qui est une partie de l'Inscription d'une Statuë trouvée à Rome sous le Pontificat

ficat de Grégoire XIII. Notre Editeur soutient que ce sentiment n'est qu'une conjecture incertaine.

Tout ce que nous sçavons de S. Justin, depuis cette Apologie jusqu'à sa seconde sous Marc-Aurele, c'est qu'il sortit de Rome, & qu'étant un jour à Ephèse, prêt de s'embarquer, il rencontra un Juif, nommé Trhyphon, qui étoit accompagné de six autres de la même Nation. Tryphon joignit S. Justin & tâcha d'entrer en conversation avec lui; on parla de la Religion Chrétienne; deux des Compagnons de Tryphon rirent avec éclat de ce que disoit S. Justin & se retirerent; les autres étant restés, S. Justin leur expliqua les grands principes de la Religion Chrétienne; la Conférence dura pendant deux jours entiers; Tryphon s'étant rendu le lendemain à une heure marquée, avec ses quatre Compagnons & quelques autres qui se joignirent à eux. Comme ce Dialogue a duré deux jours, & qu'on n'y voit point les complimens qu'on a coûtume de se faire lorsqu'on se sépare & qu'on se rejoint, on avoit cru qu'il y manquoit bien des choses; mais l'Editeur fait voir que S. Justin a eû des raisons d'écrire tout de suite ce Dialogue, sans l'interrompre par ce qui s'étoit dit la veille en se séparant, & le lendemain lorsqu'on se rassembla.

La

La paix de l'Eglise duroit encore lorsque S. Justin eut cette Conférence avec les Juifs; il l'écrivit à Rome sous M. Aurele. La persécution s'étant rallumée sous cet Empereur, S. Justin lui présenta sa seconde Apologie, dans laquelle il cite souvent ce quil avoit dit dans la premiére, ne doutant point que l'Empereur n'en eût conservé le souvenir. S. Justin dit qu'il s'attend d'être mis à mort par les intrigues du Philosophe Crescent. Il ne se trompa point dans son espérance.

Les Actes du Martyre de S. Justin se trouvent en Grec & en Latin dans la seconde Partie de l'Appendix. La premiere contient les Ouvrages supposés, parmi lesquels il s'en trouve deux qui sont bien indignes de Saint Justin, sçavoir, l'Exposition de Foi & les Questions aux Orthodoxes. Le premier est d'un Nestorien, qui écrivoit avant le Concile d'Ephèse. Les Questions sont sorties de la plume d'un Pélagien, peu de tems après la déposition des Evêques du parti de Pélage.

Tatien, après avoir acquis une grande connoissance des anciens Auteurs, & s'être distingué parmi les Philosophes, après avoir examiné les differentes Religions du Paganisme & s'être fait initier dans tous les Mystéres, tomba par hazard sur l'Ecriture Sainte, dont la lecture le toucha si fort, qu'il ne différa point de se faire Chrétien. Il étoit

alors

alors à Rome, & il paroît qu'il n'étoit plus jeune. Il s'attacha à S. Justin, & comme il secondoit le S. Martyr dans les combats qu'il avoit à soutenir contre les Philosophes, il eut part à la persécution que lui suscita le Philosophe Crescent. Après la mort de Saint Justin, il fut pendant quelque tems à la tête de l'Ecole que ce Saint avoit établie à Rome. Ensuite il s'en retourna en Orient, où il composa l'Ouvrage que nous avons de lui contre les Gentils. Peu de tems après, c'est-à-dire, vers l'an 170. il tomba dans l'Héresie & devint Auteur d'une Secte très-pernicieuse. Son Systême étoit un réchauffé de rêveries de Valentin, & ce qu'il ajoûtoit de lui-même, c'est qu'Adam n'est point sauvé. On réfute ici par un grand nombre de raisons le célébre Abbé de Longueruë, lequel dans une Dissertation sur Tatien, imprimée en Angleterre, place l'Héresie de Tatien en l'an 141. & soutient qu'il y étoit déja engagé, lorsqu'il écrivit contre les Gentils.

Tatien fit encore plusieurs Ouvrages, dont le plus fameux a été un nouvel Evangile, qu'il forma, en retranchant les Généalogies, & en arrangeant tellement les quatre Evangiles, que des quatre il n'en faisoit qu'un. L'Auteur de la Préface croit que cet Evangile a été attribué aux Ebionites, & que d'autres l'ont appellé l'Evangile selon S. Pierre.

Quoi-

Quoiqu'Athénagore n'ait point été connu d'Eusébe, les deux Ouvrages que nous avons de lui sont fort estimés, & l'Apologie qu'il présenta en 176. à l'Empereur M. Aurele, est une des plus belles que nous ayons. Cet Auteur a été soupçonné de Montanisme, parce qu'il paroît condamner les secondes Nôces. Mais l'Editeur montre par des Recherches fort curieuses, que les Montanistes ne condamnoient point encore les secondes Nôces en 176. & qu'ainsi Athénagore ne doit point être suspect d'avoir embrassé leur Secte. D'ailleurs le Passage sur lequel on fonde le soupçon, est susceptible d'un bon sens.

De tous les Ouvrages de S. Théophile d'Antioche, il ne nous reste que les trois Livres adressés à un Payen, nommé Autolycus. Ils ont été certainement composés sous Commode, comme il paroît par la Chronologie du troisiéme Livre, qui finit à la derniere année de M. Aurele. Mais une preuve qu'on doit placer cet Ouvrage dans les premiéres années de Commode, c'est que Saint Yrenée, qui écrivoit sous cet Empereur, imite quelquefois S. Théophile d'Antioche. Car en conferant ensemble les endroits paralleles de ces deux Auteurs, il est aisé de remarquer que S. Yrenée parle d'après saint Théophile.

La

Le Sr *Briseux*, Architecte, vient de mettre au jour, sous le titre de l'*Art de bâtir les Maisons de Campagne*, deux Vol. qui composent la premiére Classe d'un Ouvrage si étendu, qu'on y ajoûtera encore deux autres Classes, qui contiendront pareillement deux Vol. chacune. L'Auteur donne dans cette premiére 124. Distributions, tant pour le rès-de-chaussée, que pour le premier étage; 51. Elevations & leurs coupes, outre 81. Planches d'Ornemens, & quelques autres, qui servent à faire bien connoître la Construction & la Décoration. Celles qui suivront, ne renfermeront pas un moindre nombre de Planches, qui, nonobstant une extrême varieté, seront toujours également judicieuses. L'objet qu'on s'est proposé dans ce Livre, & qui le distingue de beaucoup d'autres, c'est de faire trouver de grandes commodités dans un petit espace, ce qu'on avoit négligé auparavant, pour ne s'étendre que sur les Ordres d'Architecture, & sur l'Art d'élever des Temples & des Palais pompeux, dont la construction est si rare, qu'elle n'arrive, pour ainsi-dire, que dans la révolution de plusieurs siécles; au lieu que les Particuliers ont tous les jours besoin de se faire bâtir des Logemens agréables & commodes & qui soient proportionnés à leur état & à leurs moyens. On n'a pas négligé de donner des

instructions

instructions sur toutes sortes de matériaux ; sur la maniere de les choisir, de les préparer & de les employer; sur la nature des terreins; sur la façon dont on remédie à leurs défauts pour y bâtir solidement, sur la Charpenterie, la Menuiserie, la Serrurerie, les Parterres, l'Art Hydraulique; & pour ne rien omettre, on a donné des réflexions & on a rapporté les sentimens des plus habiles Auteurs sur les cinq Ordres d'Architecture. On ne peut douter que toutes les personnes de bon sens, & qu'aucune prévention ni aucun interêt n'engageront point à s'écarter de la vérité, ne ressentent l'utilité d'un pareil travail.

Pour la commodité du Public, on vendra chaque Classe en particulier, suivant qu'on le souhaitera. *A Paris*, chés *Prault*, Pere, Imprimeur Libraire, Quai de Gêvres, au Paradis, & chés *Merigot*, Libraire, Quai des Augustins, aux Armes de France, 1743. *in*-4°. grand & très-beau papier; le premier Vol. de 156. pages, le second de 185. sans la Préface, l'Idée génerale, l'Avant-propos, les Tables & le grand nombre de Planches, annoncées ci dessus. Le prix est de 25. livres chaque Volume.

L'Abregé de la Vie des Evêques de Coutance, dont on a donné l'Extrait dans le premier Volume de ce mois, se vend *à Paris*, chés Jacques

Jacques *Barois*, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers.

TRAITÉ OU DISSERTATIONS sur plusieurs Matiéres Féodales, tant pour le Pays Coûtumier que pour les Pays de Droit Ecrit. IVe. Partie, contenant les Observations, 1°. sur le Retrait Seigneurial, Féodal, Censuel ou Emphitéotique. 2°. Sur la Foi & Hommage, & la Souffrance. 3°. Sur la Commise, tant par Desaveu que par Félonie, & du Droit de Commis ou Commise en Emphitéose. 4°. Sur la Saisie Féodale & Censuelle. 5°. Sur le Champart ou Terrage, *aliàs* Agriere, Agrier. Par M. Germain Antoine *Guyot*, Avocat au Parlement, Vol. *in*-4°. de 554. Pages. *A Paris*, chés *Saugrain*, fils, au Palais, 1743.

On ne sçauroit assés louer le zéle infatigable de M. *Guyot*, Auteur de l'Ouvrage, que nous annonçons ici. Depuis 1738. il a donné au Pulic quatre Volumes *in quarto*, contenant divers Traités sur les Matiéres Féodales, & un autre Volume *in*-12. contenant des Notes sur les Coûtumes de Mantes & de Meulan.

Dans son premier Volume sur les Fiefs, il a traité des Licitations relativement aux Droits Seigneuriaux; du Démembrement & Jeu de Fief dans la Coûtume de Paris; de la Réunion des Fiefs & Censives; des Corvées & des Bannalités.

Dans

Dans le second il a traité de la Prescription par rapport aux Fiefs & aux Censives, & du Droit de Relief.

Dans le troisiéme il a traité du Démembrement de Fief dans les Coûtumes, autres que celles de Paris; du Parage, des Droits de Quint & de Lods & Ventes.

Le quatriéme volume qui vient de paroître, contient aussi des Observations sur plusieurs Parties de la Matiére, & qui forment comme autant de Traités particuliers.

Ces Observations sont 1°. sur le Rétrait Seigneurial, Féodal, Censuel ou Emphitéotique. M. *Guyot* examine en quels Pays ces sortes de Rétraits ont lieu; par quelle Coûtume ils doivent se régler; quels Contrats & quelles choses en sont susceptibles. Il traite à cette occasion du Contrat d'Echange, de la Donation mêlée de quelque Négoce, du Rétrait Féodal en Rente Fonciére non-rachetable. Il explique ensuite qui sont ceux qui peuvent intenter le Rétrait, ce qu'il examine, tant par rapport aux Seigneurs Ecclésiastiques, qu'à l'Usufruitier du Fief dominant, aux Maris, Gardiens, Tuteurs, Fermiers, Héritiers-Bénéficiaires. De-là il passe aux Rétraits qui se font par Partie, & parle de la Ventilation, de la Préférence du Rétrait Féodal sur le Lignager, *aut vicâ versâ*; enfin si le Retrait Féodal-

dal est cessible, de quel jour court le tems de ce Retrait, la forme d'exhiber & de notifier l'Acquisition, les Clauses qui excluent ce Retrait, les Effets qu'il produit, les Formalités dont il doit être accompagné, & la maniére dont il s'exécute.

Les Observations sur la Foi & Hommage ne sont pas si étendues; l'Auteur distingue seulement combien il y a de sortes de Foi & Hommages; l'Hommage-Lige, ordinaire & plane, celui de Dévotion; il examine les mutations dans lesquelles la Foi est duë, les personnes qui la doivent & à qui elle est duë, le Lieu où elle doit être faite, la forme en laquelle elle doit être, & les Offres dont elle doit être accompagnée, enfin les Cas où le Seigneur est tenu d'accorder souffrance.

Les Observations sur la Commise ont deux Parties.

La premiere traite de la Commise, par rapport aux Fiefs, tant en Pays de Droit Ecrit que de Coûtume, & distingue la Commise encouruë par le Desaveu du Vassal, de celle encouruë par Félonie, & explique les suites de l'une & de l'autre.

La seconde Partie traite du Commis ou Commise en Emphitéose, suivant la Loi 2. & 3. Cod. *de Jure Emphiteutico*, & suivant la Jurisprudence des Parlemens de Droit Ecrit.

Les Observations suivantes sont sur la Saisie Féodale & Censuelle ; on y voit quelles personnes peuvent saisir, & pour quelles causes, dans quel tems, les Formalités de cette Saisie, sa Durée, ses Charges, ses Effets, ce qui arrive en cas de Bris ou Infraction de Saisie, & quel est le Droit du Seigneur Haut-Justicier, sur les Héritages Allodiaux ou Censuels de son District.

Enfin dans les Observations sur le Champart, l'Auteur explique sur quoi se prend le Champart, ce qui arrive lorsqu'il concoure avec la Dixme, s'il est Seigneurial, Portable ou Querable, s'il tombe en arrérages, quelle est sa Quotité, si on en peut former Complainte, quel est le Devoir des Tenanciers par rapport au Champart, s'il est sujet a Prescription, s'il se prend sur les Terres accruës par Alluvion à celles qui y sont sujettes ; il finit par quelques Refléxions sur l'usage du Parlement de Bordeaux, sur le Droit de Champart.

Pour achever de donner une idée de la maniere dont les Matiéres sont traitées dans ce volume, il suffira de rapporter ce que dit l'Auteur dans ses Observations sur la Foi & Hommage, Ch. 1.

» L'Hommage Lige proprement dit est celui par lequel on s'oblige à servir son Seigneur envers & contre tous ; cet Homage, » dit

» dit Bruſſelles, en ſon Tr. des Fiefs, n'é-
» toit qu'un Renforcement de l'ancien Hom-
» mage, qu'on appelloit Ordinaire, ce n'é-
» toit que par rapport au Service de Guer-
» re, & cette difference étoit en ce que le
» Vaſſal Lige étoit obligé de ſervir à ſes dé-
» pens, tant que la Guerre duroit; le Vaſſal
» par Hommage ordinaire, ne ſervoit que
» 40. jours à ſes dépens, du jour que l'Oſt
» étoit aſſemblé; outre ce le Vaſſal ordinaire
» pouvoit envoyer un Chevalier pour ſervir
» pour lui. Le Vaſſal Lige devoit le Service
» Perſonnel, à moins que la Guerre ne re-
» gardât pas directement le Seigneur, auquel
» cas le Vaſſal Lige pouvoit envoyer un Che-
» valier.

Nous rapporterions encore volontiers quelques autres endroits curieux de cet Ouvrage, ſi cela ne paſſoit les bornes que nous ſommes obligés de nous preſcrire. Nous ajouterons ſeulement que ce volume ne ſera pas moins utile que les précédens, mais pour embraſſer toute la Matiére des Fiefs, ce ne doit pas être le dernier.

Les Eccléſiaſtiques, les Religieux, & les Perſonnes de pieté, dont la vûë ſe trouve affoiblie, ſe voyoient, pour ainſi-dire, obligés de renoncer à la Lecture de l'*Imitation de* J. C. en Latin, faute d'Edition de ce Livre en gros Caractére.

 Il

Il en paroît une belle Edition *in*-8°. chés Antoine *Boudet*, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques. Elle est exactement revûë sur l'Edition du Louvre *in-fol.* & de plus, accompagnée de differentes vies de l'Auteur.

HISTOIRE DU PONTIFICAT d'Eugene III. par Dom Jean *de Lannes*, Religieux Bibliothécaire de l'Abbaye de Clairveaux, ancien Professeur de Théologie, *à Nancy*, chés Pierre *Antoine*, Imprimeur-Libraire.

On écrit de Reims que *Regnau'd Florentain*, Imprimeur du Roi en cette Ville, va mettre incessamment en vente les deux premiers Volumes de l'*Ancienne Version Italique de l'Ecriture Sainte*.

Le mérite de cette Version, si estimée dans l'Antiquité, est trop connu des Sçavans pour en faire l'éloge ; les fragmens qui en ont été publiés, faisoient désirer depuis long-tems que quelqu'un voulût les rassembler tous, & les réunir sous un seul point de vûë : c'est ce qu'on se flatte d'avoir exécuté dans cette Edition.

Les plus anciens Manuscrits d'Italie, de France, d'Angleterre, & les Ecrits des Peres des premiers Siécles de l'Eglise, sont les sources où l'on a puisé.

Le plan, l'ordre, & l'économie de cet Ouvrage,

Ouvrage, sont détaillés plus au long dans le *Prospectus* Latin, dont on parlera en tems & lieu. Il suffit de remarquer, qu'outre le Texte de la Vulgate, qui sera placé à côté de l'Ancienne Version, cette Edition sera enrichie d'une Préface, qui en fixant les caractéres de l'Ancienne Italique, en assure la certitude. L'Auteur y a joint un grand nombre de Notes; des Avertissemens à la tête de chaque Livre, & il a placé à la fin une Table des matiéres très-ample & très-étenduë.

L'Imprimeur n'a rien épargné de son côté pour rendre cette Edition complette. Il se flatte que le Public sera aussi satisfait que l'Editeur, de la beauté du papier, des caractéres, & de l'exécution de tout l'Ouvrage.

De trois Volumes *in-fol.* dont cette Edition sera composée, les deux premiers, qui contiennent l'Ancien Testament, sont imprimés, & le troisiéme qui renfermera le Nouvau, est sous presse.

M. Klein, qui continue toujours ses recherches sur l'Histoire naturelle, a donné en 1740. 1741. & 1742. trois Ouvrages ou Mémoires, dans lesquels il traite des Poissons. Ces Mémoires sont intitulés, le premier, *Jacobi Thedori Klein Historiæ Piscium naturalis promovendæ missus primus, de lapillis eorumque numero in craniis Piscium, cum præfatione de*

 auditu

auditu. Accesserunt 1°. Anatome Tursionum. 2°. Observata in capite Raiæ. Cum sex tabul. an. Gedani, Litteris Scriberianis, 1740. in-4°.

Le 2. *Ejusdem... missus secundus, de Piscibus per pulmones spirantibus, ad justum numerum & ordinem redigendis. Accesserunt singularia de dentibus Balænarum & Elephantium. 2°. de lapide Manati & Tiburonis. Cum tab. an. 4. Ibid.* 1741. in-4°.

Le 3. *Ejusdem.... missus tertius, de Piscibus per branchias occultas spirantibus, ad justum numerum & ordinem redigendis, cùm observationibus circà partes genitales Raiæ maris, ovarium Galei Cum tab. an. 7. Ibid.* 1742. *in-4°. à Dantzig.*

Jo. Baptistæ Ottii Spicilegium, sive excerpta ex Flavio Josepho ad Novi Testamamenti illustrationem. Cùrâ sig. Havercampii, apud Jo. Sasebroek, 1741. *in-8°. à Leyde.* Le dessein de l'Auteur est de faire voir que plusieurs expressions employées par Josephe, se trouvent aussi dans le Nouveau Testament, & qu'elles y sont prises dans le même sens. L'Editeur cite dans tout cet Ouvrage l'Edition qu'il a donnée de Josephe. M. Havercamp a mis à la suite de sa Préface » deux échantillons, » l'un d'un Dictionnaire, pour éclaircir di- » vers passages de Josephe, & pour lui ser- » vir de Commentaire; l'autre d'une Histoire » Ecclésiastique

» Ecclésiastique contre *Baronius*, afin de
» donner une idée de ces deux Ouvrages,
» & d'engager quelque Libraire à les impri-
» mer à des conditions raisonnables.

On trouve aussi chés le même Libraire une nouvelle Edition de l'Histoire des Coptes, par M. *Havercamp*, sous ce Titre : *Historia Jacobitarum seu Coptorum in Ægypto, Lybia, Nubia, Æthiopia tota, Cypri Insulæ parte habitantium. Opera Josephi Abudacni seu Barbati nati Memphis Ægypti Metropoli, cum annotationibus Jo. Nic... vulgavit nunc primùm ex Bibliotheca sua Sigebertus Havercampus, Lugduni Batavorum*, 1741. *in*-8°.

On trouve *à Amsterdam* chés Guillaume *Smith* la *Défense de la nouvelle Traduction de l'Histoire du Concile de Trente, contre les Censures de quelques Prélats & de quelques Théologiens, par Pierre François* le Courayer, Docteur en Théologie de l'Université d'Oxford, & Chanoine Regulier, & ancien Bibliothécaire de Sainte Genévieve de Paris, *in*-8°.

Nicolai AVERANII Dissertatio de mensibus Ægyptiorum cum notis Henr. Novis, &c. I. Vol in-4°. Florentiæ 1737.

Giovanni BAGLIONI Vité de Pittori Scultori, Architecti, &c. I. Vol. in-4°. Napoli, 1733.

Antonii BORIONI Collectanea Antiquitatum Romanarum, &c. I. Vol. in-fol. Romæ 1736. *cum figuris.*

Joannis LAMII Deliciæ Eruditorum, seu Veterum Anecdotorum collectio notis illustrata. 12. Vol. in-8°. Florentiæ 1741.

Tous les Volumes de ce Recueil se vendent separement. Le Tome XIII. & les suivans sont sous la presse.

Domenico Maria *Manni* Osservasioni Istoriche Sopra sigilli antichi de secoli bassi. 8. Vol. in-4°. Firenze *avec Figures*, 1742.

Petri Ant. MICHELII Nova Plantarum genera juxta Tournefortii methodum disposita, quibus Plantæ 1900. recensentur, scilicet ferè 1400. non observatæ. I. Vol. in-fol. Florent. 1729. *cum Tabulis elegantissimis.*

Jani PLANCI de Conchis minùs notis Liber, &c. I. Vol. in-4°. Venetiæ 1739. *cum figuris.*

Ces Livres, & plusieurs autres bons Ouvrages imprimés en Italie, se trouvent à Rome chés *les Freres Pagliarini*, Libraires.

Il paroît depuis peu *à Londres* un Ouvrage posthume de M. *Hody*, intitulé : *de Græcis illustribus Linguæ Græcæ Litterarumque Humaniorum instauratoribus, eorum vitis, scriptis & elogiis libri duo. Præmittitur de vita & scriptis ipsius Humphred. Hody Dissertatio,*

tio, *Auctore S. Jebb. M. D. in-8°.*

On délivre présentement aux Souscripteurs *la nouvelle Edition des Oeuvres de Philon*, *Juif*, par M. Thomas *Mangey*, *in-fol.*

On a nouvellement reçû d'Italie la Liste des Livres suivans.

CENNI *de Antiquitate Ecclesiæ Hispanæ*, 2. Vol. in-4°. Romæ, 1741.

SCHOLIA GRÆCA *scriptoris anonymi in Homeri Iliadem ab Ant. Bongieranni*, I. Vol. in-4°. Venet. 1740.

VITA *di Pietro d'Albano dal C. Mazzuchelli*, I. Vol. in-12. Venez.

DI PIET. ARETINO *del medesimo* I. Vol. in-12. Padova 1740.

MARANGENI *Acta S. Victorini Episcopi Amiterni*. I. Vol. in-4°. Romæ, cum figuris, 1740.

ANTIRRHETICON *seu confutatio Annotationum Jo. Koklii ad sermones S. Ephrem de Cæna Domini*, Romæ 1740.

ANTICHITA *di Rimini del Sign. Tomaso Temormza*. I. Vol. in-fol. Venez. 1741. cum figuris.

SULPICII *Severi Opera*, I. Vol. in-4°. Venet. 1741.

On écrit de Rome que Nicolas & Marc Pagliarini, ont publié un Avertissement pour

informer le Public, qu'ils vont imprimer un nouvel Ouvrage Periodique, intitulé *Notizie Letterarie Oltramontane per uso de Letterati d'Italia*, in-4°. Ils y doivent faire entrer la Notice des Ouvrages les plus considérables qui paroîtront en France, en Angleterre, en Hollande, &c. se réservant de ne donner que les Titres des Livres qui rouleront sur la Théologie, & sur les matiéres de Religion. Ils publieront chaque mois 4. feuilles, lesquelles formeront tous les six mois un Volume, dont le prix sera de six Jules pour ceux qui payeront d'avance, & de dix pour les autres. Le *Jules*, ou *Paolo*, vaut environ dix sols six deniers de la monnoye de France.

On a publié à Florence un autre Avertissement chés J. B. Bruscagli, & S. Brazzini, par lequel on informe les gens de Lettres que *Pietro Cinerio* va donner une suite non interrompuë de *Dissertations sur divers Points de Littérature, douteux & interessans*, & qu'il en publiera une feuille chaque semaine. Les Libraires ont achevé d'imprimer, & débitent actuellement les trois premiéres Dissertations. I. *de vero & vario Dei in Scriptura nomine.* 2. *Historia Amazonum in seriem redacta* 3. *Lampridius ex seipso correctus de mensibus commodianis.*

De i. Granduchi *di Toscana della real casa de Medici Protettori delle Lettere, & delle belle Arti*

Arti Ragionamenti Historici del Dottore Giuseppe Bianchini di Prato. Appresso Gi Batista Recurti. I. Vol. in-fol. 1741. A Venise.

Le sujet de ces Discours Historiques, dont on vient de voir le Titre, roule entiérement sur ce que la Maison de Medicis a fait en différens tems pour le renouvellement des Sciences & des Arts. Outre la beauté du papier & de l'impression, cet Ouvrage est enrichi d'un grand nombre de belles Estampes, & d'autres Figures en taille douce, qui répondent parfaitement à la qualité du sujet.

On a imprimé à Londres en Espagnol depuis peu de tems, un Ouvrage contenant *les vies des grands Peintres & des Statuaires Espagnols*, & de quelques autres Etrangers de la même profession qui ont travaillé en Espagne.

Les Heritiers *Cramer* & les Freres *Philibert de Geneve*, ont achevé d'imprimer une nouvelle Traduction Latine du Commentaire d'Eustathe, sur Denys le Geographe, sous ce Titre: *Eustathii Diaconi à Supplicibus libellis, & Oratorum magistri, postea Archiepiscopi Thessalonicensis, Commentarii in Dionysium Periegetam, Alexandro Polito de Cler Reg. Scholarum Piarum Interprete*, 2. Vol. in 8°.

M. *Politi* est de la Ville de Pise, & a dé-

dit sa Traduction au G. Duc de Toscane : c'est le même qui a traduit le Commentaire d'*Eustathe* sur *Homere*, qui n'est pas encore achevé d'imprimer, mais dont on a déja trois Volumes *in-folio*.

M. Maittaire a donné, il y a déja quelque tems, *à Londres*, le cinquiéme & dernier Tome de son Histoire de l'Imprimerie, sous ce Titre, *Annalium Typographicorum Tomus quintus & ultimus, Indicem in Tomos quatuor praeuntes complectens. Opera Michaëlis* Maittaire. A. M. *Londini, apud Gull.* Darres, & *Cl.* Du Bosc, 1741. *in*-4°. Comme les Parties de cette Histoire ont été imprimées en differens tems, chés differens Imprimeurs & en differentes Villes, les Lecteurs seront peut-être bien aises de trouver ici la Note Sommaire de l'ordre, du tems de l'Impression, & du contenu de tous les Volumes qui composent cet Ouvrage. Le premier Tome de ces Annales parut en 1719. il comprend l'Histoire de l'Origine & des Progrès de l'Imprimerie, depuis 1457. jusqu'en 1500. il a été imprimé *à la Haye*, chés Isaac *Vaillant*. Le second Tome, qui est divisé en deux Parties, parut en 1722. & va jusqu'en 1536. Le troisiéme, qui contient aussi deux Parties, parut en 1725. & va jusqu'en 1557. M. Maittaire ajouta à la fin de la seconde Partie de ce troisiéme

Tome

Tome, un *Appendice*, qui contient des Editions plus nouvelles, & qui va jusqu'en 1664. Ces deux derniers Tomes ont été imprimés *à la Haye*, chés les Freres Vaillant. Le quatriéme, pareillement divisé en deux Parties, parut en 1733. chés *Humbert à Amsterdam*. Humbert l'intitula premier Tome, à l'insçû & contre la volonté de l'Auteur, qui s'en est plaint dans la Préface du cinquiéme Tome, & qui a averti ceux qui acheteroient son Ouvrage, qu'il regarde le premier Tome qu'il avoit donné en 1719. comme indispensablement nécessaire, & que le quatriéme en est le Supplément. Ce quatriéme Tome contient les Anciennes Editions indiquées dans le premier Tome, & un Supplément des Editions du XVe. Siécle, avec des Remarques, pour en faire connoître la qualité & le mérite. Le cinquiéme Tome qui comprend deux Parties, est un *Index* de toutes les Editions, qui sont marqués dans les quatre premiers Tomes, & de ce que M. Maittaire a encore découvert depuis. Cet *Index* est disposé suivant l'Ordre Alphabétique des Noms Propres des Auteurs.

M. Thomas *Carle de Londres* se propose de donner par Souscription *l'Histoire de la Vie du premier Duc d'Ormond*. On croit que l'Ouvrage entier formera trois Volumes *in-folio*.

folio. On suivra pour le débit & le payement la nouvelle Méthode des Assurances ; on en publiera toutes les Semaines sept Feuilles, dont le prix sera de douze sols.

Arkstée & Merkus, Libraires *à Amsterdam & à Leipsick*, viennent de publier le troisiéme Tome de l'*Histoire Universelle d'une Societé de Gens de Lettres, Traduite de l'Anglois*, 1742. *in*-4°. Ce troisiéme Tome contient l'Histoire des Juifs, depuis Saül, jusqu'à la Captivité de Babylone ; l'Histoire des Assyriens, des Babyloniens, des Medes & des Perses. On y a joint une Préface Générale, le Plan de tout l'Ouvrage, plusieurs Figures, & des Cartes qui manquoient aux premiers Volumes ; toutes ces Additions ont fait augmenter le prix de celui-ci, qui est de dix Florins.

Les mêmes Libraires ont aussi mis au jour l'*Histoire de Pierre I. surnommé le Grand, Empereur de toutes les Russies, &c.* Cette Histoire qui est imprimée *in*-4°. & *in*-12. en trois Volumes, est enrichie dans l'une & l'autre Formes de Cartes, de Plans, & d'un grand nombre de Médailles frappées pendant le Regne de ce Monarque, qui servent beaucoup à faire lire l'Ouvrage avec plaisir.

L'Aca-

L'Académie Royale des Sciences & des Beaux-Arts, établie à Pau, distribuera le premier Février 1744. deux Prix destinés à deux Ouvrages d'Eloquence.

Le sujet de l'un sera cette Pensée de la Bruyere. *Le Motif seul fait le mérite des actions des hommes.*

L'autre Discours aura pour sujet cette Proposition. *L'Humanité est une des Vertus les plus estimables dans un Conquerant.*

Les Ouvrages seront adressés à M. *Duhau*, Sécrétaire de l'Académie ; on n'en recevra aucun après le mois de Novembre 1743. & s'ils ne sont affranchis de port.

Chaqûe Auteur mettra à la fin de son Discours une Sentence, & la repetera au-dessus d'un Billet cacheté, dans lequel il aura écrit son nom.

Les Ouvrages ne pourront excéder une demie heure de lecture.

Le Sr *Delusse* le fils, vient de mettre en Musique la Cantatille qui a pour Titre *le Retour des Guerriers*, inserée dans le Mercure du mois de Février dernier, p. 277. Ell est pour un Dessus avec la Basse continuë & se vend à Paris chés l'Auteur, ru du Foin, proche la ruë de la Harpe ; chés Me *Boivin*, ruë S. Honoré,

à la Régle d'or, & chés le sieur *Leclerc*, ruë du Roule, à la Croix d'or, prix 24 sols.

QUESTION.

Deux Bergers aiment une Bergere. Pressée par eux de s'expliquer, elle indique à l'un & à l'autre un jour, un lieu & une heure, pour leur déclarer son choix. Les Bergers se trouvent au rendez-vous, l'un ayant une couronne de fleurs sur la tête ; & l'autre sans couronne. La Bergere se présente couronnée elle-même de fleurs. En arrivant elle ôte sa couronne, & la met sur la tête du Berger qui étoit sans couronne. Dans le même moment elle prend la couronne qui ceignoit le front de l'autre Berger, & s'en couronne elle-même. La Question est de sçavoir lequel des deux Bergers peut croire avoir été préféré par cette double Action.

LETTRE de M. Liger à M. P.

J'ai lû, Monsieur, votre Lettre à M. L. inserée dans le premier Volume du Mercure de ce mois, page 1102. Vous auriez trouvé aussi aisément les deux Paradoxes dont je fais mention dans ma Dissertation, que

que les six differens quarrés naturels, car ils sont également enfans de la Nature, mais comme vous avez appris la Géométrie suivant les Principes d'Euclide, cela vous a, sans doute, effarouché

Voici tout ce que je puis faire pour votre satisfaction & celle de Mrs les Géometres, en attendant que je puisse faire paroître ma seconde Partie.

Tracez un quarré qui ait 12. au côté, & divisez-le en 144. quarrés bien tracés, coupez-le par moitié diagonalement, pour avoir deux triangles contenant chacun 72. quarrés, sçavoir, *66*. quarrés effectifs & 12. triangles sur sa baze, égaux à six quarrés.

Tracez séparément, & de la même maniére, un quarré de 17. au côté, contenant 289. quarrés, tous pareils à ceux qui divisent le précedent, en vous servant de la même ouverture de compas & sans y toucher aucunement que le tout ne soit fait, vous verrez que ces deux triangles feront la moitié précisément du quarré de 289. au milieu duquel vous verrez la moitié d'un quarré s'évanouir en deux triangles, conséquemment chacun de ces deux triangles contient 72. quarrés en un sens, quand ils sont assemblés pour former le quarré de 144. mais posé de façon que l'angle droit soit au centre du quarré de 289. il contiendra alors un quart de quarré de plus,

plus, ce qui vient particulierement de ce que 12. diagonales sont égales à 17. côtés des mêmes quarrés. Que le quarré de 289. soit coupé diagonalement en quatre triangles, chacun ne sera pas plus grand que l'un des deux autres.

Tout Géométre peut faire cette expérience admirable & surprenante, dont la découverte m'a bien coûté des attentions. Que les chiméres qu'Euclide nous a apportées d'Egypte ne vous préviennent point contre cette miraculeuse vérité de la Nature; voyez, examinez attentivement, travaillez, approfondissez & ne donnez point dans l'aveuglement où cet Auteur a plongé les Géométres, qui, sur ce qu'il en a dit, croyent & soûtiennent, entre autres choses, que le côté est incommensurable, donc irrationnel, avec la diagonale. Je démontrerai dans ma seconde Partie que cela est impossible, cela seroit trop long dans une Lettre; je vous demande seulement de faire attention que cette incommensurabilité n'est point démontrée & qu'elle ne peut l'être; Euclide a voulu seulement nous faire entendre que le côté de l'unité quarrée est à la diagonale du quarré de 2. dont la diagonale du quarré de 1. est le côté, comme 1. à 2. conséquemment incommensurables, puisqu'il n'y a point de nombre proportionnel exprimable entre 1. & 2. qui

ne

ne sont pas nombres semblables. Il est dit ailleurs que les figures à 4. côtés égaux sont plans & figures semblables; quelle confusion est-ce que tout ceci ?

Je vous dis, M. que la diagonale 2. est diagonale d'un quarré parfait, qu'elle est d'une mesure commune avec le côté 1. qui a fait rêver aux Egyptiens & à Euclide, que la diagonale du quarré de 1. qui est le côté du quarré de 2. n étoit pas composée d'une unité pareille au côté 1. & d'une ou plusieurs fractions de la même unité; il est à toucher au doigt que cela ne peut être autrement, & que l'irrationalité & l'incommensurabilité ne sont point & ne peuvent être que des rêveries destituées de tout fondement; donc, en vertu de ces prétendus Principes, on ne peut valablement s'oppose à la vérité que je viens de vous enseigner à connoître, qui est que 12. diagonales sont égales à 17. côtés. Avoüez, M. après ce que vous marquez avoir vû de la difference des six quarrés, qu'Euclide n'a jamais connu les quarrés intérieurement, qu'il n'en a pas même connu les côtés.

SPEC-

****

SPECTACLES.

CEt Article ne sera pas bien long ; les Théatres de Paris étant fort stériles en nouveautés dans ce tems-ci. L'Académie Royale de Musique continuë toujours avec succès *le Ballet des Indes Galantes.* Elle doit remettre dans peu la quatriéme Entrée du même Ballet, intitulée *les Sauvages*, joüée en Mars 1736.

Les Comédiens François promettent pour le commencement du mois prochain, une Comédie nouvelle en trois Actes, précédée d'un Prologue, & terminée par un *Divertissement*, sous le Titre de *l'Isle Sauvage*, par l'Auteur de la Comédie de *l'Oracle* & du *Silphe*.

Les Comédiens Italiens promettent aussi pour ce tems-là, une Comédie nouvelle en Vers & en trois Actes, intitulée *les Petits Maîtres.* On en parlera plus au long dans le tems.

NOU-

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

ON mande de Pétersbourg du 4. de ce mois; qu'il venoit de s'y répandre un bruit, que quelques troupes Persanes étoient entrées dans la Turcomanie; qu'elles avoient remporté plusieurs avantages sur divers détachemens des troupes du Grand Seigneur, & que s'étant emparées de la Ville de Kars, elles exigeoient de fortes contributions de tous les Villages voisins; que le Pacha de la Province avoit envoyé un Officier au Grand Seigneur, pour lui représenter le besoin qu'il avoit d'un puissant secours d'hommes & d'argent., mais que S. H. ne lui avoit fait fournir qu'une partie des sommes qu'il demandoit, & qu'elle lui avoit mandé de rassembler dans son Gouvernement le plus de troupes qu'il lui seroit possible, pour faire tête aux Persans, jusqu'à ce qu'on fût en état de leur opposer une armée plus considérable; que le Divan avoit résolu d'imposer une nouvelle taxe sur le Clergé Grec, & qu'il avoit confisqué la succession d'un des principaux Prélats de ce Clergé, dans laquelle on a trouvé 200. Bourses en argent comptant; qu'une partie du Peuple de Constantinople témoignoit beaucoup de mécontentement, & que le Grand Visir, pour intimider ceux qui voudroient exciter quelque révolution dans l'Empire, avoit fait étrangler un grand nombre de séditieux, & exposer leurs corps dans les ruës & dans les Places publiques.

SUEDE

SUEDE.

ON a appris de Stockolm du 7. de ce mois, que le Major Géneral Freudenfeldt a mandé au Roi, qu'après avoir mis en fuite un détachement considérable des troupes de la Czarine, il s'étoit emparé de la Ville d'Uhlo, & que la plus grande partie de la Bothnie Orientale étoit rentrée sous la domination de S. M.

Le Roi a appris depuis qu'il y avoit eû un combat très-vif & très-long entre les Galeres de S. M. & celles de la Czarine, & que les premieres avoient remporté l'avantage, quoique les autres fussent en plus grand nombre, & que leur feu eût été soutenu par celui de quelque batteries que les ennemis avoient établies sur la Côte; que deux Galeres Russiennes avoient été coulées à fond, & que cinq autres avoient été mises hors de combat; qu'une des batteries des ennemis avoit fort maltraité le Praame l'Hercule, mais que le dommage causé aux Galeres du Roi avoit été peu considérable, & qu'il n'y avoit eû du côté des Suedois que 150. hommes de tués ou de blessés.

Le Roi a reçû d'autres lettres du Major Géneral Freudenfeldt, lesquelles marquent qu'il s'étoit rendu maître de plusieurs Magasins que les Russiens avoient établis en Finlande. Il est arrivé à Stockolm une Chaloupe, à bord de laquelle étoient plusieurs des Russiens faits prisonniers dans l'action qui s'est passée entre les Galéres du Roi & celles de S. M Cz. aussi-bien que quelques-uns des Officiers & Soldats Suedois, qui ont été blessés en cette occasion.

ALLE

ALLEMAGNE.

ON mande de Ratisbonne du 19. de ce mois, que les troupes Françoises, qui étoient dans Kelheim, l'ayant abandonné après avoir brûlé le pont qu'elles y avoient construit, le Prince de Lobckowitz avoit fait occuper ce poste par un Corps considérable de Croates, de Pandoures & de Lycaniens. Quelques jours avant que la Garnison Françoise de Kelheim s'en fût retirée, elle avoit été jointe par les trois bataillons que le Maréchal de Broglie avoit avoit laissés à Amberg.

Le 12. de ce mois, le Prince de Lobckowits après avoir laissé une garnison dans Stat Am-Hoff, se remit en marche avec les troupes qui sont sous ses ordres, & qui sont augmentées considérablement par plusieurs renforts qu'il a reçûs, & il passa le Danube à Kelheim, d'où il s'est avancé dans les environs de Straubingen, où il a laissé quelques troupes pour bloquer la Place, & étant arrivé le 12. à Schierling, qui n'est qu'à trois lieuës de Ratisbonne, il marcha le 13. à Kelheim, pour s'approcher de l'armée Françoise commandée par le Maréchal de Broglie.

On a appris d'Ingolstadt du 15. de ce mois, que le Comte de Seckendorf en est décampé avec les troupes Impériales qui sont sous ses ordres, & qu'il est allé se poster sur le bord de la riviere de Lech. Il a laissé 2000. hommes des troupes Palatines à Neubourg, pour en renforcer la garnison.

L'Armée Françoise, que commande le Maréchal de Broglie, & qui étoit campée à une lieuë & demie d'Ingolstat, s'en rapprocha le 15. Elle a été jointe par les troupes qui occupoient le poste de Kelheim, & par les trois Bataillons qui étoient restés dans Amberg aux ordres du Marquis de Brezé.

Le

Le Maréchal de Broglie a reçû avis qu'un Corps de Hussards de l'armée de la Reine de Hongrie s'étoit rendu maître du poste de Friedberg, & que la garnison Bavaroise, qui y étoit, avoit été faite prisonniere de guerre. Il a été aussi informé que le Géneral Berenklaw, à la tête d'un détachement des troupes de S. M. H. étoit entré dans Munich, dont les habitans, en conséquence des ordres qu'ils avoient reçûs de l'Empereur, ont ouvert les portes, dès que les ennemis se sont présentés.

Le Comte de Segur, Lieutenant Géneral des armées de S. M. T. C. arriva le 14. à Donavert avec le Corps de troupes qui a été détaché de l'armée commandée par le Maréchal de Noailles, pour se rendre en Baviere.

Les François ont construit deux ponts sur le Danube, l'un au-dessus & l'autre au-dessous de cette Place.

Le Prince Charles de Lorraine & le Prince de Lobckowitz se sont avancés, le premier à Neustatt & le second à Kosching.

On a appris d'Ausbourg, que le 10. de ce mois, le Comte de Lautrec, Ministre Plénipotentiaire du Roi de France auprès de l'Empereur, y avoit eû sa premiere audience de S. M. I.

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON a appris de l'Isle de Corse du 21. & du 27. du mois dernier, que les Chefs des Rebelles avoient fait brûler les maisons de quelques habitans qui avoient tué un homme de leur parti, & qu'ils paroissoient attendre avec beaucoup d'impatience l'arrivée du nouveau Commissaire Géneral.

On mande de Lombardie, que les troupes Autrichiennes, commandées par le Comte de Traun, avoient

avoient été jointes par deux Bataillons du Régiment Hongrois d'Andreasi, & que le Duc de Modéne a fait donner quatre Sequins d'engagement à tous les Déserteurs, qui abandonnent l'armée de la Reine de Hongrie, pour prendre parti dans celle du Roi d'Espagne.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 20. de ce mois, que le Vaisseau *le Lovely Marie*, commandé par le Capitaine Hayes, a été pris par un Armateur Espagnol, en allant de Londres à Gibraltar.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LA nuit du 21. au 22. Mai, mourut à Naples, dans sa 40. année, Procope-Marie-Antoine-Philippes-Charles-Nicolas-Augustin *d'Egmont Pignatelli*, Duc de Gueldre & de Juliers, Comte d'Egmont, de Zutphen, de Mœurs, de Hornes & de Bureen, Seigneur Souverain des Ville & Territoire de Malines, du Pays d'Arckel, de Leerdams, Isselsteint, & des Isles d'Amelande, Grand d'Espagne de la premiere Création & de premiere Classe, Prince de Gavre & du S. Empire, cinquiéme Duc de Bisachia & Comte de S. Jean, au Royaume de Naples. Il étoit fils de Don Nicolas Pignatelli, Duc de Bisachia, & Comte de la Cerignole, dans le Royaume de Naples, Chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur Géneral des Armées d'Espagne, en Sicile, mort à Lyon en 1719 & de Marie-Claire-Angélique d'Egmont, du Chef de laquelle il fut Grand d'Esagne de la premiere Classe, Prince du

S. Empire, & Seigneur de toutes les Terres de l'illustre Maison d'Egmont. Il avoit épousé en Novembre 1717. Dlle Henriette-Julie de Durfort, fille de Jacques-Henri de Durfort, Duc de Duras, & de D. Louise-Magdeleine Eschallart-de la Marck, Comtesse de Braine, Baronne de Serignan & du Pontarcy, duquel Mariage il laisse, 1°. Guy-Felix d'Egmont Pignatelli, Comte d'Egmont. 2°. Thomas-Victor d'Egmont Pignatelli, Duc de Bisachia, & Comte de S. Jean de la Cérignole, par la démission de son Pere, marié à Naples au mois de Novembre 1742. avec Dona Eleonore Caraciolo, Princesse de la Villa, fille de Don Philippe Caraciolo, Prince de la Villa, & de ..... Picolomini, Duchesse del Gesso, mort le 15. Janvier 1743. 3°. Casimir d'Egmont Pignatelli, Duc de Bisachia, & 4°. Dlle Henriette Nicole d'Egmont Pignatelli, mariée le 11. Juin 1738. avec Marie-Charles-Louis d'Albert de Luynes, Duc de Chevreuse, Mestre de Camp Géneral des Dragons de France, & depuis Maréchal des Camps & Armées du Roi. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Pignatelli, l'une des plus illustres du Royaume de Naples, dont le Duc de Monteleone est le Chef de la Branche aînée, les Tables Généalogiques de Jean Hubners, les Généalogies d'Italie d'Imhoff, & l'Histoire des Maisons Souveraines, vol. 2. fol. 665. Voyez aussi les deux premiers Auteurs pour la Maison d'Egmont, &c.



FRANCE,

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 23. de ce mois, le Roi déclara qu'il avoit donné à l'Archevêque de Bourges sa Nomination pour la Dignité de Cardinal dans la premiére Promotion de Cardinaux, qui sera faite pour les Couronnes, & le lendemain S. M. nomma cet Archevêque, son Ambassadeur Extraordinaire auprès du S. Siége.

Le 27. M. Bignon, Maître des Réquêtes, Président du Grand Conseil, & Bibliothécaire du Roi, & M. de Maupertuis, Pensionaire de l'Académie Royale des Sciences, furent reçûs dans l'Académie Françoise. Ils firent leurs Discours de remerciment, auxquels M. de Moncrif, Directeur, répondit au nom de l'Académie.

On a appris par un Courier, que le Maréchal de Noailles a dépêché le 29. de ce mois, qu'il y avoit eû une Action entre les troupes du Roi & l'armée des Alliés de la Reine de Hongrie. Le Ma-

réchal de Noailles fut informé le 27. à une heure du matin, que les Alliés ne pouvant plus subsister à Aschaffembourg, à cause de la position de notre armée sur le Mein, décampoient pour marcher sur Hanaw. Il monta à cheval sur le champ, & il fit en diligence passer le Mein sur les deux Ponts qu'il avoit à Selingestatt, aux trois Brigades d'Infanterie, d'Auvergne, de Touraine & d'Orleans, dans le dessein de tomber sur l'arriére-garde des Alliés, & de s'emparer d'Aschaffembourg. Ces trois Brigades furent suivies par celle des Gardes Françoises, & par celle de Noailles. 29. Escadrons de la Maison du Roi, de la Cavalerie, des Dragons & Hussards, passerent la même Riviere par les gués qui y avoient été reconnus. Le Maréchal de Noailles plaça une Brigade d'Infanterie au Village de Groswelbheim, qui fermoit la droite sur le Mein; il appuya sa gauche à un bois, & la plaine entre la droite & la gauche, fut occuppée & fermée par la Cavalerie.

Après cette premiére disposition, le Maréchal de Noailles repassa le Mein pour faire marcher le reste de l'armée, mais ayant vû que les cinq Brigades d'Infanterie, qui avoient passé le Mein, & une partie de la Cavalerie s'étoient engagés

au-delà

au delà d'un défilé, qu'un Marais & un Ravin forment depuis la Montagne jusqu'au Village d'Etingen, il s'y porta aussitôt, & il trouva en y arrivant l'armée des Alliés en bataille sur plusieurs lignes d'Infanterie & de Cavalerie.

Nos troupes ayant marché en avant, & ayant essuyé, sans tirer un seul coup, le premier feu de la Mousqueterie des Alliés, elles allerent à la charge jusqu'à trois fois, après lesquelles le Maréchal de Noailles, qui s'étoit emparé d'Aschaffembourg, fit cesser l'attaque.

Les Alliés continuerent leur marche à travers les bois, dans lesquels ils s'étoient ouverts des chemins, & le Maréchal de Noailles fit repasser le Mein à l'Infanterie sur les deux Ponts de Selingenstatt, & à la Cavalerie par différens gués.

L'Artillerie, qui pendant l'action avoit été servie avec la plus grande vivacité, fut ramenée le même jour au Camp avec quelques piéces de Canon prises aux Alliés, qui ont perdu des Drapeaux & des Etendarts.

Le Comte de Stairs ayant abandonné sur le Champ de bataille, 5. ou 600. blessés de son armée qu'il n'a pu remmener, & ayant laissé les malades dans son Camp, le Maréchal de Noailles y envoya une

 garde

garde, à la Réquisition des Alliés.

Dans cette action, qui a été très-meurtriere, nous avons eû environ 1800. hommes tués ou blessés, & les Alliés y ont perdu plus de 5000. hommes dont la plus grande partie a été tuée par notre Artillerie.

Le Duc de Chartres, le Comte de Clermont, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, qui a été blessé légerement au pied, & le Duc de Penthiévre, ont donné dans cette occasion des marques du plus grand courage, ainsi queles Officiers Généraux & les Officiers particuliers.

On n'a point encore eû le détail des Officiers tués ou blessés.

Les troupes du Roi, commandées par le Maréchal de Broglie, lesquelles étoient près d'Ingolstadt, sont revenuës à Donawert où elles ont campé pendant quelques jours. Le Corps de réserve s'est mis en marche le 26. de ce mois sous les ordres du Prince de Conty, pour se rendre sur le Neckre; & le reste de l'armée a dû prendre la même route, en quatre divisions, le 27. & les trois jours suivans.

NOU-

NOUVELLE *Paroisse construite par Ordre du Roi à Versailles.*

Le Roi ayant déclaré qu'il vouloit poser la premiere Pierre de l'Eglise Paroissiale de S. Louis de Versailles, qu'on construit actuellement sur les desseins & la direction de M. Jacques-Hardouin Mansard, Architecte du Roi, de l'Académie Royale d'Architecture, petit Fils de Jules-Hardouin Mansard, nommé par le Roi par Arrêt du Conseil, du 8. Mai 1742. la Cérémonie fut faite le 12. de ce mois par l'Archevêque de Paris, comme Evêque Diocésain.

La Reine se rendit à cette nouvelle Eglise vers les 11. heures du matin & y entendit la Messe, accompagnée de Mesdames de France & de toute sa Cour; S. M. se plaça aux fenêtres de la Communauté des Missionnaires, qui donne vers le chevet de l'Eglise, pour voir la Cérémonie, qui commença peu de tems après.

Le Roi arriva à 11. heures & demie du matin, accompagné de Monseigneur le Dauphin, au Parc au Cerf, où S. M. avoit ordonné que cette Eglise fut construite. Le Roi s'avança ensuite vers l'Eglise, & y monta par une rampe en pente douce, & sablée à l'endroit de la principale entrée de l'Eglise.

M. Orry, Ministre d'Etat, Controlleur Général des Finances, Commandeur des Ordres du Roi, & Directeur Général des Bâtimens de S. M. & M. le Comte du Muy, Sous-Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, Conseiller d'Etat d'Epée, Directeur Général des Oeconomats, & nommé par S. M. pour la direction de cet Ouvrage, allerent au devant du Roi, & présenterent à S. M. M. Mansart.

Le Roi s'avança ensuite vers la tête du Chœur, & l'Archevêque de Paris qui attendoit S. M. assis dans un Fauteuil, alla au devant du Roi avec la Croix, le Curé & son Clergé; l'Archevêque étoit revêtu de ses habits Pontificaux, & son Fauteuil étoit adossé à une Croix de bois de charpente.

Vis-à-vis la Croix, étoit un Pavillon ou espéce de Tente, qui avoit été dressé à la hâte, pour être à l'abri de l'ardeur du Soleil. On y avoit placé un Fauteüil pour le Roi, & un Tabouret pour Monseigneur le Dauphin: entre cette Tente, & la Croix, il y avoit un grand Tapis de pied sur le Carreau des fondations du Chœur.

M. l'Archevêque commença ensuite les Priéres convenables. Le Roi suivoit les mêmes Priéres dans un Rituel présenté par

par l'Abbé Daidie son Aumonier en quartier, en Rochet & en Manteau. Lorsquelles furent achevées, S. M. s'avança au Rès de Chaussée d'un des piliers du Chœur, à côté de la place du Maître-Autel, du côté de l'Evangile, pour y poser la premiére Pierre.

Alors M. Mansart présenta à M. Orry en sa qualité de Directeur Général des Bâtimens, la Truelle d'argent faite exprès par l'Orfévre du Roi pour cette Cérémonie; tous les autres Outils avoient été faits pareillement chés le même Orfévre; la Truelle fut mise dans un grand Bassin d'argent oblong, avec du mortier pris dans l'auge, & M. Orry présenta le tout au Roi, qui mit le mortier sur un des coins qui étoit posé. S. M. ayant ensuite remis la Truelle dans le Bassin, M. Orry qui vouloit favoriser M. Mansart, lui accorda l'honneur de présenter à S. M. un autre Bassin, dans lequel étoit un Marteau d'argent, dont le Roi donna trois coups sur le coin.

Ayant ainsi posé la Pierre sous laquelle sont encastrées, une Boëte de bois de Cedre, qui renferme quatre Médailles d'argent, & une d'or, & une Plaque de cuivre contenant l'Epoque de cette Cérémonie; cette Pierre fut plombée, & ni-

vellée avec la regle & le niveau, & le Roi fit don de tous les Outils à M. Mansart. On lit sur la Plaque de cuivre l'Inscription suivante.

AD MAJOREM DEI GLORIAM
VIRGINISQUE DEIPARÆ
SUB INVOCATIONE SANCTI LUDOVICI,
LUDOVICUS DECIMUS QUINTUS
PRIMARIUM HUNCCE POSUIT LAPIDEM
DIE MENSIS JUNII DUODECIMA
ANNO REPARATÆ SALUTIS 1743.
SUMMO PONTIFICE BENDICTO XIV.
PRÆERAT ÆDIFICIO CONDENDO A REGE
SELECTUS JACOBUS HARDOUIN MANSART
DE SAGONNE, REGIÆ ÆDIFICIORUM
ACADEMIÆ ARCHITECTUS AGGREGATUS,
D. FRANCISCI MANSART PRIMARII REGIS
ARCHITECTI ET D. D. MANSAT COMITIS
DE SAGONNE COMITIS CONSISTORIANI,
SUPREMI ÆDIFICIORUM PREFECTI
PRONEPOS ET NEPOS.

Après cette Cérémonie, pendant laquelle M. l'Archevêque de Paris, le Curé de la Paroisse & le Clergé faisoient une Procession autour, & dessus les fondations, ce Prélat donna sa Bénédiction, & M. Orry ayant tiré de sa poche, & remis au Roi une grosse Médaille d'or, S. M. la donna à M. Mansart, & accorda pour les Ouvriers une gratification de cent Louis d'or, pour

pour leur être distribuée par M. Mansart, lequel présenta en même-tems au Roi les Plans, Coupes, Elévations & Profils de tout l'Edifice, & le Roi ayant voulu visiter extérieurement la construction des fondations, il en fit le tour, précédé immédiatement de M. Mansart, qui lui montroit en œuvre une partie de ce qu'il venoit de voir sur le papier.

Après quoi M. Mansart proposa au Roi de se transporter dans une des Cours de sa maison située ruë des Tournelles, pour y voir un grand modéle en pierre de toute l'Eglise. S. M. s'y rendit à pied, précédé de M. Mansart, & suivie de toute sa Cour; elle en fit le tour, en examina attentivement les dehors & les dedans & en marqua avec bonté sa satisfaction à M. Mansart. Le Roi s'en retourna au Château, accompagné de Monseigneur le Dauphin, & de toute sa Cour, dans le même ordre que S. M. étoit arrivée sur le Terrein.

La Reine s'en retourna pareillement au Château avec Mesdames de France, & les Dames de sa Cour qui l'avoient accompagnée.

Lors du départ de L. M. les Marguilliers, & les Habitans de la Paroisse signalerent leur zéle par quantité de Boëtes qu'on tira, & des feux d'Artifice à plusieurs reprises.

LE JEU, ODE.

TEl qu'un Torrent de Bithume,
Qui d'un Volcan en fureur
S'élance, tombe & consume
Tout l'espoir du Laboureur;
Tel, pere de mille crimes
Sortit des sombres abîmes,
Du Jeu le Demon cruel;
A son aspect, l'avarice
De tous ses projets complice,
Lui fit du Monde un Autel.



Soudain ce nouveau Protée,
Sous divers noms adoré,
Vit sa fureur exaltée,
Et son culte reveré;
En se livrant au perfide;
L'homme follement avide,
Crut s'égaler à Plutus;
Mais dans cette erreur extrême,
Il perdit bien-tôt lui-même
Son bien, son tems, ses vertus.



La Fortune & l'Espérance

Marchent

Marchent à côté de lui ;
Le hazard de sa puissance
Est le Ministre & l'appui ;
Les vains regrets, le carnage,
La faim, la soif & la rage
Le suivent, l'air effaré ;
En tout semblable à Saturne ;
Changeant, cruel, taciturne ;
Par lui tout est dévoré.

✻

Où suis-je ? A qui sacrifient
Tous ces avides Mortels ?
Ils tremblent, ils se défient ;
Leurs vœux sont-ils criminels ?
Sur divers Autels impies
L'or roule ; de ces harpies
Va-t'il faire le bonheur ?
Quels gestes ! Ciel, quel murmure !
Je crois, à voir leur figure,
Que l'Enfer est dans leur cœur.

✻

Jeu, reconnois tes supplices
A cet horrible tableau ;
C'est dans tes cruels caprices
Que l'a puisé mon pinceau ;
Mais je veux de tes ravages
Par de plus noires images

Epou-

Epouvanter la raiſon.
Loin de moi, Fils de Latone ;
Je t'implore, Thyſiphone ;
Sois ſeule mon Apollon.



Charges, dignités, naiſſance,
Sa Loi confond votre éclat ;
Où ſon Empire commence,
Finit tout rang, tout état ;
Par l'eſpérance flateuſe
D'une fortune trompeuſe,
Il compoſe ce cahos.
Telle on voit la nuit obſcure,
De l'inégale Nature
Rendre tous les traits égaux.



Dans ce terreſtre Tartare
Quelle eſt la jeune Beauté,
Sur qui ce Tyran bizarre
Exerce ſa cruauté ?
Tout ce qu'en elle j'obſerve,
M'offre Vénus & Minerve ;
Que d'attraits ! que de vertus !
Le beſoin parle ; on ſoupire ;
Dans ſon cœur Minerve expire ;
Je ne vois plus que Vénus.

De

Dans son yvresse cruelle
Entre deux de ses Sujets,
Vient de naître une querelle;
Je frémis de ses progrès;
Qu'entens-je? Qelle menace!
Dieux! arrêtez leur audace;
Vœux superflus; quelle horreur!
Ils se battent, ils se percent,
Et le sang qu'à flots ils versent,
Seul désarme leur fureur.



O comble d'extravagance!
O pere indigne du jour!
Te voilà dans l'indigence
Sans nul espoir de retour;
Quel spectacle! je frissonne;
Ta famille t'environne;
Vas-tu calmer ses douleurs?
Non, tu fuis, & de ta rage
Elle a pour tout héritage
L'histoire de tes malheurs.



Ainsi qu'au sein d'Amphitrite
On voit ces affreux rochers,
Que jamais n'émeut, n'agite
Le naufrage des Nochers;

Ainsi

Ainsi dur, glissant, aride,
Le cœur où le jeu réside,
N'est qu'un rocher odieux,
Pour la nature insensible,
Aux vertus inaccessible,
Et qui menace les Cieux.



Un joüeur ne fait qu'un être
Inutile au genre humain,
Qui sans joüir, sans connoître,
Hâte l'instant de sa fin;
Qui, dans un désordre extrême,
Toujours absent de lui-même,
Et de l'orage battu,
Vit, n'aimant en son délire,
Que ce qui fait son martyre,
Et meurt sans avoir vécu.



Du buveur sous une tonne
Bacchus fait un souverain.
Le guerrier que Mars couronne,
Joüit du plus beau destin.
Avec la celeste troupe,
L'amant boit à pleine coupe,
Quand l'amour comble ses vœux.
Mais le jeu, toujours avare,

Dans

Dans sa faveur la plus rare
Ne fait jamais un heureux.

✠

Tremblez, aveugle jeunesse,
Vous qui sous ses étendarts
Courez avec allégresse,
Vous ranger de toutes parts;
Son école dangereuse
Est une mer orageuse;
Quel y sera votre sort?
Là, quoique pilote sage,
L'honneur fait souvent naufrage,
Prêt de rentrer dans le Port.

MORTS ET MARIAGES.

LE 10. Juin D. Hélene *de Sabran*, veuve depuis le 13. Avril 1740. de Jean-Jacques de Montesquiou, Marquis de Saintrailles qu'elle avoit épousé le 28. Août 1714. mourut à Chaillot lès Paris, sans enfans. Elle étoit fille de Jean de Sabran, Seigneur de Beosc & de Beauregard, & de Magdelaine de Reguiston. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Sabran, l'une des plus anciennes de Provence, le Nobiliaire de Provence par l'Abbé Robert, vol. 3. & l'Histoire des Maisons Souveraines du Monde, vol. 4. fol. 1517. & pour celle de la Maison de Montesquiou, une des plus anciennes & des plus illustres du Royau-

me,

me, l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, à l'Article des Maréchaux de France.

Le 13. Gilles de *Trecesson*, *Marquis de Trecesson*, dans la Paroisse de Campeneac, Evêché de S. Malo, Lieutenant Géneral des Armées du Roi, du 20. Fevrier 1734. mourut à Paris, âgé de 80. ans. Eon de Carné, son sixiéme Ayeul, puîné de la *Maison* de Carné, l'une des plus anciennes de Bretagne, ayant épousé vers l'an 1440. Jeanne, Dame de Trecesson, il fut stipulé que leurs Enfans porteroient le nom & les Armes de Trecesson, qui sont de gueules à trois chevrons d'hermines, & celles de Carné sont d'or à deux faces de gueules.

Le 14. Gabriel-Etienne-Louis *Texier*, *Marquis d'Hautefeuille*, Lieutenant Géneral des Armées du Roi du 30. Septembre 1718. & avant Mestre de Camp Géneral des Dragons, mourut en l'Abbaye de Saint Victor, dans la soixante & douziéme année de son âge, laissant du mariage qu'il avoit contracté le 23. Février 1699. avec Dlle Marie-Françoise-Elisabeth Rouxel de Grancey, aujourd'hui sa veuve, fille aînée de Benedict-François Rouxel, de Médavy, Marquis de Grancey, Chef d'Escadre, & nommé Lieutenant Géneral des Armées Navales du Roi, & Gouverneur des Ville & Château d'Argentan, & de D. Jeanne-Emée de Rabodanges, remariée depuis à M. le Maréchal de Montrevel, mort avant elle le 11. Octobre 1716. Louise-Elisabet Texier d'Hautefeüille, femme du Marquis de Monchy, & Jacques-Etienne-Louis Texier, Marquis d'Hautefeüille, né le 18. Decembre 1699. marié depuis le 7, Août 1729. avec Dlle Marie-Catherine de Sorel, fille de M. de Sorel, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, & Gouverneur Géneral de S. Domingue, duquel mariage il a quatre garçons & trois filles;

Eu

Feu M. le Marquis d'Hautefeüille étoit fils de Germain Texier, Comte d'Hautefeüille, Seigneur de Malicorne, Conseiller d'Etat, Chevalier de l'Ordre du Roi, mort le 12. Août 1694. & de D. Marguerite-Catherine de Courtalvert de S. Remy, & neveu d'Etienne Texier d'Hautefeüille, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, Grand-Prieur d'Aquitaine, Ambassadeur Extraordinaire de son Ordre en France, Lieutenant Géneral des Armées du Roi, &c. mort à Paris le 3. Mai 1703.

Le 24. D. Marie-Marguerite *Rouxel de Medavy de Grancey*, veuve depuis le 10. Août 1711. de Michel-Joseph de Fouilleuse, Marquis de Flavacourt, Capitaine au Régiment des Gardes Françoises, Lieutenant de Roi au Gouvernement de Normandie, Capitaine, Gouverneur & Grand-Bailly de Gisors, avec lequel elle avoit été mariée le 26. Janvier 1705. mourut à Paris, âgée de 65. ans, laissant de son mariage pour fils unique François-Marie de Fouilleuse, Marquis de Flavacourt, Mestre de Camp de Cavalerie, Brigadier des Armées du Roi depuis le 15. Mars 1740. Lieutenant de Roi en Normandie, Gouverneur & Grand-Bailly de Gisors, de Gravelines & de Bourbourg, marié depuis 1740. avec Dlle Hortense-Felicité de Mailly-Nesle, aujourd'hui Dame du Palais de la Reine, & de laquelle il a des enfans. Feuë Mad. la Marquise de Flavacourt étoit fille puînée de François Benedict Rouxel de Medavy, Marquis de Grancey, Chef d'Escadre, & nommé Lieutenant Géneral des Armées Navales du Roi, & Gouverneur des Ville & Château d'Argentan, mort le 9. Septembre 1679. & de D. Jeanne-Emée de Rabodanges, remariée depuis à Nicolas-Auguste de la Baume, Marquis de Montrevel, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & Commandant en Chef dans les Provin-

ces

ces d'Alsace & de Franche Comté mort avant elle le 11. Octobre 1716. Voyez pour la Généalogie de la Maison de Roux l Médavi, l Histoire des Grands Officiers de la Couronne, au Chapitre de Maréchaux de France; pour la Maison de Fouilleuse, elle prend son nom de la Terre de Fouilleuse en Beauvoisis, & elle est connuë par ses Titres il y a plus de 500 ans, de même que par ses Alliances, & ses services Militaires. La Terre de Flavacourt, dans l'Election de Gisors, a été érigée en Marquisat en faveur de Philippe de Fouilleuse trisayeul du Marquis de Flavacourt, par Lettres du mois de Janvier 1637. registrées en Parlement le 22. Janvier 1652.

Il est mort depuis quelques semaines quatre jeunes Seigneurs, ci-devant Pensionnaires ou Collége de LOUIS LE GRAND. C'est d'une Esquinancie, nullement contagieuse & qui n'a point eû d'autres suites. Dès que le mal s'est déclaré, on les a confiés à Mrs leurs Parens & aux plus fameux Médecins de leur Hôtel. Tous les jeunes Mrs de ce Collége se portent très bien aujourd'hui, au vû & sçû de tout le monde, qui ne veut pas être trompé par les faux bruits. Le grand Nom des quatre Enfans morts, a répandu dans le Public une allarme dont il est juste de le rassurer pour ceux qui leur survivent.

Le 18. Avril fut célebré en l'Eglise Parroissiale de S. Laurent à Paris, le Mariage de M. Louis *de Melun, Marquis* de Melun, Seigneur de la Motte S. Androny, né le 17. Mars 1703. fils unique de feu Armand Comte de Melun, Gouverneur pour le Roi des Châteaux & Forts de S. Louis & de Ste. Croix de Bordeaux, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort le 30. Novembre 1710. & de

feuë

feuë D. Marie-Françoise de S. Simon Montbleru, (de même Maison que M. le Duc de S. Simon, morte le 7. Avril 1726. avec Dlle Henriette-Emilie de Bautru, Comtesse de Nogent le Roi, en Beauce au Diocèse & à cinq lieuës de Chartres, fille unique & seule héritiere de feu M. Louis-Armand de Bautru, Comte de Nogent le Roi, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, & au Gouvernement de la Basse Auvergne, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort le 6. Juin 1736. & de D. Marie-Julie Julistanne sa veuve, fille du Pacha de Neuhausel, M. le Marquis de Melun est neveu de feu M. Louis de Melun, Marquis de Maupertuis, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand-Bailly de Bergues, Gouverneur de S. Quentin, Capitaine-Lieutenant Commandant la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, & Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, mort sans enfans le 18. Avril 1721. Voyez la Généalogie de l'Illustre Maison de Melun, dans l'Histoire des Grands Officiers de la Couronne, Tome V. fol. 221. & celle des Seigneurs de la Motte S. Florentin, & de Maupertuis issus des Seigneurs de la Borde le Vicomte, Branche cadette de cette Maison dans un Mémoire in 4°. en 52. pages, imprimé en Janvier 1741. & qui doit être employé dans le Supplement à l'Histoire des Grands Officiers, auquel on travaille actuellement. Madame la Marquise de Melun est niece de feu D. Marie-Antonine de Bautru Nogent, femme de Charles-Armand de Gontault, Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, morte le 4. Août 1742. laissant entr'autres enfans, M. le Duc de Biron, aujourd'hui Lieutenant-Géneral des Armées du Roi, & nommé Chevalier de ses Ordres. Elle a pour quatrieme Ayeul Maurice Bautru Seigneur du Martray

Martray & de Cherelles, sorti d'une Famille Noble d'Ecosse, connuë également sons les noms de Bautru & de Conighan, qui vint au service de France, vers l'an 1455. & qui s'établit depuis en Aujou; il étoit marié en 1560. avec Françoise le Bret & en eut entr'autres enfans Guillaume Bautru, Seigneur de Cherelles, Conseiller au Grand-Conseil, reçû le 26. Juin 1576. & marié en cette qualité le 9. Mai 1584. avec Gabrielle Louet, fille de Clement Louet, Lieutenant-Géneral d'Anjou, duquel mariage il eût 1. Guillaume Bautru, Comte de Serrant en Anjou, Mestre de Camp d'un Régiment d'Infanterie, puis Conducteur des Ambassadeurs, Ministre du Roi en plusieurs Cours Etrangeres, Conseiller d'Etat & privé, pere du Comte de Serrant, Chancelier de M. frere unique du Roi, & Ayeul de M. la Marquise de Vaubrun Bautru, & de M. la Comtesse de Maulevrier Colbert,) 2. Nicolas de Bautru qui suit; 3. Simonn de Bautru, femme de Louis de Harrouys, Seigneur de la Seilleraye, Président en la Chambre des Comptes de Bretagne.

Nicolas de Bautru, Comte de Nogent le Roi, par Lettres d'érection de 1636. & Marquis du Trembloy, par autres Lettres de 1655. Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, Bailly & Capitaine des Chasses du Comté de Dourdan, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & privé, mourut le 10. Septembre 1661. laissant de son mariage avec D. Marie Coullon qu'il avoit épousée le 15. Septembre 1627. & morte le 9. Janvier 1668. 1. Armand de Bautru qui suit (2. Nicolas de Bautru, Marquis de Vaubrun, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Gouverneur de Phillippeville, homme de grande réputation pour sa valeur & son mérite, tué le 1. Août 1675. au Combat d'Altenheim sur le Rhin, Commandant alors en chef l'Armée du Roi, avec

le

le Comte de Lorge, depuis Maréchal de France, neveu de M. de Turenne, & laissant de son mariage avec D. Marguerite-Therèse de Bautru Vaubrun sa niece, à la mode de Bretagne, Guillaume-Nicolas de Bautru de Vaubrun, aujourd'hui Abbé de Cormeri, ci-devant Lecteur ordinaire de la Chambre & du Cabinet du feu Roi Louis XIV. & Magdeleine Diane de Bautru Vaubrun, aujourd'hui veuve depuis le 11. Septembre 1698. de M. François-Annibal d'Estrées, Duc d'Estrées, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de l'Isle de France (duquel il ne reste point d'enfans) 3 Louis de Bautru, Marquis de Nogent, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, & Gouverneur de Sommieres (mort sans enfans) 4. Marie de Bautru Nogent, femme de Charles de Rambures, sire de Rambures, Maréchal des Camps & Armées du Roi, 5.& Charlotte de Bautru Nogent, mariée 1°. avec Nicolas d'Argouges, Marquis de Rannes, Colonel Géneral des Dragons de France, Bailly & Gouverneur d'Alençon, 2°. avec Jean-Baptiste Armand de Rohan, Prince de Montauban, morte le 10. Décembre 1725. laissant de son premier mariage le Marquis de Rannes, aujourd'hui Maréchal de Camp, lequel à des enfans de son mariage avec D. Catherine d'Ernothon.

Armand de Bautru, Comte de Nogent, Capitaine des Gardes de la Porte du Roi, Maréchal des Camps & Armées de S. M. & son Lieutenant-Géneral au Gouvernement de la Basse-Auvergne, fut tué au fameux passage du Rhin, près le Fort de Tolhuis, le 12. Juin 1672. Il avoit épousé le 28. Avril 1663. Diane-Charlotte de Caumont Lauzun, fille d'Honneur de la Reine Mere du Roi, sœur du dernier Duc de Lauzun, & fille de Gabriel Nompar de Caumont, Comte de Lauzun, & de Charlotte

Charlotte de Caumont la Force ; elle mourut le 4. Novembre 1720. ayant eû de son mariage, 1°. Louis-Armand de Bautru, Comte de Nogent, pere de Madame la Marquise de Melun, dont le mariage donne lieu à cet article. 2° Louis Nicolas de Bautru Nogent, ancien Capitaine des Vaisseaux du Roi, reçû Chevalier de l'Ordre de *S. Lazare*, en Avril 1723. mort sans être marié le 3. Septembre 1736. 3°. Louise-Therese Diane de Bautru Nogent, femme de Blaise d'Aydie, Marquis de Riberac, morte le 6. Février 1732 mere de M. le Comte de Riberac, & de feu M. le Comte de Rions, & 4. Marie-Antoine de Bautru Nogent, femme de M. le Maréchal Duc de Biron, comme il est dit ci-dessus. Voyez pour la Généalogie de Bautru les differentes Editions du Dictionnaire de Morery, & la vie des sieurs Menage & Ayrault, par feu M. Menage, *in*-4°.

La nuit du 19. au 20. Mai, Louis de *Mailly*, *Comte de Mailly*, né le 1. Avril 1723. Colonel du Régiment de Perigord, depuis le mois de Mars dernier, fils de Victor Alexandre Sire & Marquis de Mailly, aîné de sa Maison, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Brigadier d'Armée du 20. Février 1734. & de D. Victoire Delphine de Bournonville, fut marié avec Dlle Antoinette Françoise Kadot de Sebbeville née le 1. Octobre 1725. & fille de feu Charles-Louis-Frederic Kadot, Marquis de Sebbeville, Enseigne de la seconde Compagnie des Mousquetaires, mort le 14. Octobre 1730. & de D. Elizabeth-Therese-Marguerite Chevalier de Montigny, & petite fille de Charles-Louis Kadot, Comte de Sebbeville, Lieutenant-Géneral des Armées du Roi &c. Voyez la Généalogie de la Maison de Mailly, l'une des plus illustres de la Province de Picardie, dans l'Hist-

soire

toire des Grands Officiers de la Couronne, Volume *in* 8°. pour le nom de Kadot ou Cadot, il est marqué en Normandie par sa Noblesse & par ses Services Militaires.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite du Vigan, * sur la Reception qui a été faite dans cette Ville à Madame la Comtesse d'Hierles, Fille de M. le Comte de Goësbriant.*

LE ... Avril 1743. N .... de Montfaucon, Comte d'Hierles, Capitaine de Dragons dans le Régiment de la Suze, âgé de 17. ans, Fils de Guy-Joseph de Montfaucon, Seigneur & Baron de Vissec & d'Hierles dans les Cevennes, Diocèse de Nimes, Lieutenant Colonel du même Régiment de la Suze, & Brigadier des armées du Roi du premier Août 1734. & de De. Marie-Anne de Crouset, fut marié avec Dlle N... de Goësbriant, Fille de Louis Vincent, Comte de Goësbriant, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Gouverneur de la Ville d'Aire, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, & de feuë De. Marie-Rosalie de Chastillon, morte le 29. Décembre 1736. & Niéce de M. le Duc de Chastillon, Chevalier des Ordres Roi, & Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, & petite fille de Louis-Vincent de Goësbriant, Marquis de Goësbriant, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant Général de ses armées, Gouverneur des Ville & Citadelle de Verdun, & des Forts & Château de Torro en Mer; & de De. Marie-Magdeleine Desmaretz de Maillebois, morte le 8. Mai 1736. Sœur de M. le Maréchal de Maillebois.

* *Ville du Languedoc, située au pied des Cevennes.*

Dame Marie-Anne de Crouset, Mere de M. le Comte d'Hierles, est Fille de Pierre de Crouset, Chevalier Conseiller du Roi en ses Conseils, Président en la Cour des Comptes, Aydes & Finances de Languedoc, & de D. Jeanne Montlaur, & petite fille d'Antoine de Crouset, Président en la Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Montpellier, lequel fut honoré d'un Brevet de Conseiller d'Etat, le 12. Avril 1646. en laquelle qualité il prêta serment entre les mains de M. le Chancelier Seguier, le 2. Juin de la même année, & arriére petite fille de N... de Crouset, aussi Président en la Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Montpellier, &c.

Le nom de Montfaucon que porte M. le Comte d'Hierles, est de la premiére Noblesse de Languedoc, & distingué par ses Services militaires & par ses Alliances avec les Maisons de Brancas & de Joyeuse; pour la Maison de Goësbriant, elle est une des plus anciennes de Bretagne, & distinguée par ses Alliances avec les premiéres Maisons de cette Province.

Deux jours après la Célébration de leur Mariage, M... le Comte & Madame la Comtesse d'Hierles partirent pour se rendre à Nismes auprès de M. & de Me la Marquise de Vissec. Leur arrivée à Nismes, fut célébrée par les Tambours & les Trompettes de la Ville; ils furent visités par tout ce qu'il y a de plus considérable & de qualifié dans la Ville; on ne peut rien ajouter aux honneurs que leur fit M. de Rambion, Gouverneur de S. Hypolite; les Troupes de la garnison étoient sous les armes à la porte de la Ville; on battit aux champs depuis la Villede S. Hypolite, jusques ici, c'est-à-dire dans la longueur de cinq grandes lieuës. M. le Comte & M. la Comtesse

tesse d'Hierles trouverent de quart de lieuë en quart de lieuë, un corps considérable de Fusiliers des diverses Paroisses de Vissec; ils avoient déja trouvé à Sauves M. le Marquis & Me la Marquise de Vissec, avec une troupe de Cavalerie des principaux habitans de leur Terre. La plus grande partie de la Noblesse, précédée de Trompettes, Haut-Bois & autres Instrumens, alla aussi à la rencontre des nouveaux mariés; & à l'avenuë du Château d'Hierles, qui est au bout d'un des Fauxbourgs, il y eut une nombreuse Compagnie de Gardes Suisses à bonnets rouges, & fort propremeut habillés; toutes les autres Troupes suivoient ou précédoient le Carosse, marchant aux côtés en bon ordre. La curiosité avoit attiré au Vigan un très grand nombre de personnes des Villes voisines; les habitans s'étoient mis aussi sous les armes, mais ayant voulu avoir les portiéres du carosse, & les Vassaux de M. le Comte d'Hierles ayant refusé de leur ceder cet honneur, M. le Marquis de Vissec les fit remercier de leur bonne volonté. Madame la Comtesse d'Hierles fut haranguée à deux lieuës du Vigan par le principal Officier de la Comté ou Baronnie d'Hierles, qui comprend douze Paroisses considérables.

Je ne sçaurois vous exprimer, M. à quel point a été la joye publique, mais cette joye fut un peu ralentie quelques jours après par le départ du jeune Epoux, que son devoir rappella à l'armée d'Allemagne. Madame la Comtesse d'Hierles a supporté cette séparation en Héroïne.

En donnant la Liste des Régimens accordés par le Roi au mois de Mars dernier, on a dit

 que

que le Régiment d'Auxerrois avoit été donné à M. de Montcamp, du nom de Marin ; c'est une erreur ; il a été donné à M. *de Montcalm*, Louis-Joseph de Montcalm, Seigneur de S. Veran de Candiac de Tournemire, & de Vestrie, Baron de Gabriac, né à Caudiac, au Diocèse de Nismes le 28. Février 1712. Capitaine dans le Régiment de Hainault depuis le mois de Septembre 1729. Fils de Louis Daniel de Montcalm, Seigneur de S. Veran, mort à Montpellier le 13. Septembre 1735. & de D Marie-Therese de Lauris d'Ampus.

En annonçant la mort de Mde la Billarderie, Lieutenant Géneral des armées du Roi, Grand Croix de l'Ordre de S. Louis & Gouverneur de S. Venant, arrivée le 23. Mai dernier, on a omis de dire qu'il étoit marié avec D.... Cœurét de Nele, Sœur de Madame de Balincourt Testu, & sortie d'une Famille noble du Vexin, distinguée par ses Alliances & par ses Services militaires, & que de ce mariage il a laissé quatre fils, l'aîné, Exempt des Gardes du Corps, auquel le Roi vient de donner le Gouvernement de S. Venant, le second aussi Exempt des Gardes du Corps, le troisiéme Abbé, & le quatriéme non encore pourvû.

SERVICE solemnel, ordonné par le Roi, pour le repos de l'ame du Cardinal de FLEURY, *célebré à Paris dans l'Eglise Métropolitaine le 25. Mai dernier.*

LEs grandes portes de l'Eglise étoient tenduës depuis les figures jusqu'au rés-de-chaussée. Sur la porte du milieu, étoit un grand Morceau d'Architecture, avec un Tombeau ; une figure en Squelette

Squelette, représentant le Tems, tenant un Sable à la main, & un Ange, sonnant de la Trompette. Au-dessus du Tombeau on voyoit les Armes de Son Eminence, avec ses attributs; au-dessus des deux portes latérales, un grand Cartouche avec les Chiffres de Son Eminence, le Chapeau de Cardinal & autres attributs, portés par deux Anges, le tout en or; deux lés de velours, l'un au-dessous & l'autre au-dessus de ces Morceaux, avec les Armes & Chiffre, posés alternativement sur les lés de velours.

Dans l'Eglise, la Nef étoit tenduë de noir jusqu'aux galeries, & sur la tenture, on avoit placé six grandes Armoiries & des Chiffres, trois de chaque côté, & sur chacune de celles d'enbas, une Girandole de cinq lumieres; au-dessus & au-dessous de ces Armoiries, regnoient deux lés de velours sur toute la longueur de la tenture & en retour dans la Croisée, chargée des Armes & Chiffres de S. E.

La porte du Chœur étoit ornée d'Architecture & des Armes de S. E. & leurs attributs, une tête de mort ailée au-dessous, avec trois Girandoles à cinq branches de lumiere, une au milieu, & deux aux deux côtés du chambranle, & de chaque côté un grand Cartouche avec le Chiffre & les attributs, le tout en or; toute cette façade étoit tenduë jusqu'à la voute.

La porte en-dedans du Chœur étoit ornée, à peu près comme celle du dehors. A quinze ou seize pieds de distance, s'élevoit un Lit de velours noir, sur une Estrade de deux marches en noir, il avoit 16 pieds de haut, sur 12. pieds dans sa longueur & 8. de large, les pentes, trois pieds de hauts avec les franges d'argent; elles étoient ornées de 14. Armoiries & Chiffres en broderie, quatre sur chaque longueur, & trois sur chaque largeur, le plafond croisé de moire d'argent, cantonné de 4.

Armoiries; au milieu du Lit étoit la Représentation, couverte du Poële & de la Couronne d'Etoffe d'or, avec franges, sur l'Estrade. Au pourtour du Lit étoient placés 180. Chandeliers d'argent, avec des cierges de hauteur proportionnée. A chaque bout de l'Estrade, devant & derriere, étoient deux Crédences, sur lesquelles étoient posées les marques d'honneur; sur celle devant l'Autel étoit la Barette, le Camail, le Manteau, le Chapeau & la Croix, & sur l'autre une Croix & deux chandeliers.

Tout le pourtour du Chœur, tendu de noir jusqu'aux Galeries, ayant sept Arcades de chaque côté, foncées de noir avec cinq gradins dans chacune, pour placer les personnes invitées. Elles étoient ouvertes par des rideaux retroussés de chaque côté avec des cordons & glands d'argent. Sur le milieu de chaque Arcade ou ouverture par le haut, étoit alternativement suspendu un grand Cartouche de onze pieds de haut, sur neuf de large, où étoient le Chiffre & les Armes avec leurs attributs, le tout accompagné de branches & festons de Cyprès, tous les Cartouches en or, & au bas de chacun une Girandole à cinq branches de lumieres; l'appui de chacune de ces ouvertures étoit couvert de drap noir.

Un lés de velours regnoit par le haut au pourtour du Chœur, il étoit semé de larmes d'argent, & passoit sous l'extrêmité des grandes Armoiries. Sur les lés de velours étoient distribuées des Armes & Chiffres en or. Les Stales qui formoient l'enceinte intérieure du Chœur, depuis la porte d'entrée jusqu'au Sanctuaire, étoient de même tenduës de noir. Sur le plafond des Stales regnoit au pourtour un chantourné en Marbre blanc, sur un fond noir, semé de larmes d'argent, une tête de mort aîlée au milieu, & des Ornemens qui sortoient des volutes de

de chaque extrêmité du chantourné, venoient se joindre à un grand Ecusson d'Armoirie de quatre pieds & demi de haut, sur trois de large; l'Ecusson adossé contre un socle ceintré qui le joignoit au chantourné; au bas de chaque Armoirie étoit une Girandole à cinq lumieres; & sur le ceintre de chaque chantourné on avoit placé grand nombre de cierges. Sur le socle derriere les Armoiries, s'élevoit un scabellon en Marbre blanc, sur lequel on voyoit une tête de mort & autres ornemens en or, qui portoit une Girandole de sept lumieres, & sur le même socle, par bas, deux autres Girandoles, une de chaque côté du scabellon, de pareil nombre de lumieres. Le second lés de velours regnoit au pourtour du plafond des Stalles, semé de même de larmes d'argent, avec Armes & Chiffres en or, dans la même cimétrie, & festonné de blanc herminé, finissant aux portes latérales du haut du Chœur. La Chaire de l'Orateur étoit placée proche la porte du Sanctuaire, à droite de l'Autel, ornée des mêmes Armes en broderie.

Le Balustre qui forme le Sanctuaire, couvert de drap noir. & à l'entrée un piédestal de chaque côté, en Marbre blanc & noir, portant chacun une grande Girandole de quinze lumieres.

La Table de l'Autel, le Contretable, les gradins & toutes les pentes du pourtour du Sanctuaire, parées d'ornemens de velours noir, les Croix en broderie d'argent, cantonnées des Armes du Roi, en broderie d'or, avec des franges d'argent; les Rideaux des pentes des deux côtés du Sanctuaire, étoient de damas noir, avec des molets d'argent autour. Au-dessus du Contretable étoit un chantourné, les corps en Marbre blanc, les fonds noirs semés de larmes d'argent, une tête de mort aîlée d'argent au milieu, avec 14. lumieres sur le contour du chantourné, le

Dais au-dessus de l'Autel, les moulures & les pentes en argent, avec des Chiffres & des larmes, le plafond en noir croisé de moire d'argent, de même que la queuë du Dais, cantonné des Armes du Roi; les rideaux du Dais de satin blanc, semé d'hermine, ornés de franges d'argent au pourtour; une Crédence à côté de l'Autel pour le service de l'Officiant, orné de même que l'Autel.

Sur l'Autel & la Crédence étoient placés 24. chandeliers d'argent, garnis de cierges, comme à la Représentation; plus loin, aux deux côtés de l'Autel, étoient deux piédestaux de cinq pieds de haut, sur une largeur proportionnée, qui portoient chacun une grande Girandole de dix pieds de haut en Bronze, chcune de 90. lumieres; tout le parquet du Sanctuaire & le pavé du Chœur étoient couverts de drap noir.

L'appareil de ce Service a été ordonné par M. le Duc de Gêvres, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, & a été exécuté par M. de Bonneval, Intendant & Contrôleur Géneral de l'Argenterie, Menus Plaisirs & Affaires de la Chambre de Sa Majesté.

ARRETS NOTABLES.

ARREST du 19. Janvier, qui commet Pierre Marchal pour remplir & exercer seul ou conjointement avec Sébastien Marchal, son pere, les fonctions d'Oeconomes séquestres des Bénéfices vacans à la nomination de Sa Majesté.

LET-

LETTRES PATENTES du Roi, sur le Reglement pour les differentes sortes de Draps qui se fabriquent dans la Manufacture de Sedan. Données à Versailles le 29. Janvier 1743. Registrées au Parlement de Metz le 18. Fevrier suivant.

ARREST du 26. Fevrier, qui ordonne que le recollement des titres, papiers & autres Actes étant au Greffe & dans les Archives des Villes & Communautés du Royaume, sera fait annuellement ; fait désenses auxdites Ville & Communautés de plus commettre à l'avenir aucuns Sécretaires & Greffiers, sous quelque dénomination que ce soit.

ORDONNANCE du Roi, du 28. pour augmenter chaque Compagnie de la Gendarmerie, de trente-cinq Gendarmes ou Chevau-Legers.

Sa Majesté ayant résolu de faire une augmentation dans ses troupes, a jugé à propos de mettre chacune des seize Compagnies de sa Gendarmerie à soixante-quinze Gendarmes ou Chevau-Legers, du nombre de quarante dont elles sont actuellement composées, non compris les Trompettes & Timballiers, & pour cet effet elle a ordonné & ordonne que les Chefs de chaque Brigade de sa Gendarmerie, travailleront incessam-

ment à la levée desdits trente-cinq Gendarmes ou Chevau Legers, habillés, armés & équipés, ainsi qu'il convient pour bien servir, au moyen de la somme qu'elle fera délivrer pour chacun des Gendarmes ou Chevau-Légers; ensorte que les Compagnies soient renduës complettes du nombre de soixante-quinze Gendarmes ou Chevau-Légers, non compris les Trompettes & Timballiers, au 16. du mois d'Avril, trouvant bon que la subsistance soit donnée aux Gendarmes, ainsi que les fourages fournis aux chevaux, à mesure qu'ils arriveront au quartier des Brigades, & qu'ils passeront présens aux revûës des Commissaires des guerres chargés de la conduite & police de la Gendarmerie. Mande & ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & ses Lieutenans Géneraux en ses Provinces & Armées, Gouverneurs de ses Villes & Places, aux Intendans en ses Provinces & Armées, aux Commissaires de ses guerres, ordonnés à la conduite & Police desdites Compagnies, & à tous autres ses Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente, &c.

AUTRE du même jour, pour mettre la Compagnie de Grenadiers à cheval à cent cinquante.

ARREST du 5. Mars, qui ordonne que les adjudications des Domaines par reventes fourniront aux Fermiers des Domaines des Expéditions en forme de Contrats.

LETTRES PATENTES du Roi, du même jour, qui nomment des Commissaires pour aliéner au nom de Sa Majesté, aux Prévôt des Marchands & Echevins de l'Hôtel de Ville de Paris, cinq cent soixante-cinq mille livres de rentes, tant Viagéres qu'en forme de Tontine, avec accroissement, conformément à l'Edit du mois de Janvier dernier, portant établissement d'une Loterie Royale.

ARREST du 11. qui ordonne que ceux des Contrôleurs des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, sur lesquels il y a des saisies, oppositions ou autres empêchemens faits entre les mains de leurs Payeurs, ou qui pourroient survenir, seront payés de leurs gages & droits d'exercice, échûs & à écheoir, jusqu'à concurrence de l'augmentation de finance ordonnée être par eux payée en exécution de l'Edit du mois de Janvier 1743. nonobstant lesdites saisies, oppositions ou autres empêchemens faits ou à faire, dont Sa Majesté fait pleine & entiere main-levée à cet égard seulement.

DECLARATION du Roi, qui permet aux Officiers de la Chambre des Comptes de Paris, de juger les Comptes des exercices pairs & impairs, dans les semestres de Janvier & de Juillet, sans aucune distinction ni difference d'années d'exercice. Donnée à Versailles le 26. Mars. Registrée en la Chambre des Comptes le 3. Mai suivant.

ARREST du même jour; qui ordonne que pendant dix années, à commencer du premier Janvier 1744. les Moruës, tant vertes que seches, & les Huiles qui proviendront de la Pêche des Sujets de Sa Majesté à l'Isle Royale, appellée ci devant l'Isle du Cap-Breton, demeureront déchargées dans tous les Ports du Royaume, tant de l'Océan que de la Méditerranée, & à Ingrande, de tous les droits d'entrée des cinq grosses Fermes.

SENTENCE de Police du 29. qui fait défense à toutes personnes de dépouiller les Cadavres qui seront trouvés soit dans les Maisons, dans les Ruës, dans les Filets, Vannes de Moulins & autres endroits publics & particuliers, à peine de prison, & d'être poursuivis extraordinairement.

EDIT

EDIT DU ROI portant Reglement pour la réception des Officiers du Parlement de Toulouse. Donné à Versailles au mois d'Avril Registré au Parlement de Toulouse le 8. Mai suivant, par lequel S. M. ordonne que les XIII. Articles contenus audit Edit seront exécutés selon leur forme & teneur, &c.

ARREST du 2. Avril, qui ordonne que tous Propriétaires de fonds, héritages, maisons & Offices qui doivent des rentes, pensions & autres redevances, de quelque nature qu'elles soient, aux Hôpitaux, & que ceux des Proprietaires, Locataires & autres redevables, qui ont fait quelque retenuë du Dixiéme sur les sommes qu'ils ont payées, soient tenus de les restituer; & qu'en présentant leur Requête, qu'il leur sera tenu compte de ces dixiémes sur celui qu'ils payent du revenu de leurs fonds, en justifiant par eux de la réalité desdites rentes & pensions, & en rapportant les Contrats & autres titres à ce nécessaires.

AUTRE du même jour, qui ordonne la confiscation de trois piéces de Serge de la Manufacture d'Hanvoile, envoyées de Beauvais à l'adresse du Sr le Roy, Marchand Drapier de Paris, & saisies à la Halle aux

Draps

Draps de cette Ville, tant pour s'être trouvées trop étroites & grasses, que pour autres défauts ; & condamne, tant ledit sieur le Roy & les Fabriquans d'Hanvoile qui les ont fabriquées, que les Jurés du Bureau d'*Hanvile* qui les ont marquées du plomb de fabrique, & les Gardes des Marchands de Beauvais qui y ont appliqué le plomb de Contrôle, quoiqu'elles fussent défectueuses, aux amendes portées par l'Arrêt du Conseil du 27. Septembre 1740. &c.

ORDONNANCE du Roi du 12. Avril, pour admettre les trois nouveaux Bataillons de Milice de Lorraine & de Bar, à son service & à sa solde.

Sa Majesté ayant par son Ordonnance du premier Février 1742. pris à son service & à sa solde les six bataillons de Milice qui ont été levés dans les Duchés de Lorraine & de Bar, & qui forment trois Régimens de deux bataillons chacun, sur l'offre qui lui en a été faite par le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, & S. M. ayant pareillement accepté de prendre à son service & à sa solde, les trois nouveaux bataillons de Milice qui viennent d'être levés dans lesdits Duchés, en exécution de l'Ordonnance du Roi de Pologne, du 25. Janvier dernier, S. M. a ordonné

ordonné & ordonne ce qui suit.

Article premier. Les trois nouveaux bataillons de Milice qui ont été levés dans les Duchés de Lorraine & de Bar, sur le pied de six cens hommes chacun, que S. M. prend à son service & à sa solde, seront joints aux trois Régimens de deux bataillons chacun des Milices desdits Duchés de Lorraine & de Bar, qui sont actuellement sur pied, pour faire dans chacun desdits Régimens, un troisiéme bataillon composé de douze Compagnies de cinquante hommes chacune, commandée par un Capitaine & un Lieutenant, qui prendront rang entr'eux, ainsi qu'il est réglé par l'Article II. de l'Ordonnance de S. M. du premier Février 1742. &c.

ARREST du 28. dont la teneur suit.

Le Roi étant informé que le nommé Rollin, fils, Libraire à Paris, sous prétexte de donner au Public un Recueil de piéces pour servir de Supplement aux Mémoires de Condé, auroit eû la témérité de tirer de l'oubli, & de faire imprimer plusieurs piéces indignes de voir le jour; qu'il auroit même commencé à vendre & débiter un Livre si condamnable, quoiqu'il n'eût obtenu pour cette impression, ni privilége ni permission; & S. M. vou-

lant

lant réprimer un abus si préjudiciable à l'intérêt public, & au bien de l'Etat, & punir une contravention si manifeste aux Réglemens concernant la Librairie & l'Imprimerie, & tout considéré; le Roi étant en son Conseil, de l'avis de M. le Chancelier, a ordonné & ordonne que les Arrêts & Réglemens concernant la Librairie & l'Imprimerie, seront exécutés selon leur forme & teneur; ce faisant, ordonne que les Exemplaires du Livre intitulé: *Mémoires de Condé, servant d'éclaircissement & de preuves à l'Histoire de M. de Thou, Supplément*, saisis sur ledit Rollin fils, seront & demeureront confisqués, pour être mis au pilon en présence du sieur Feydeau de Marville, Lieutenant Général de Police de la Ville de Paris, que S. M. a commis à cet effet: ordonne que les autres Exemplaires qui pouroient se trouver du même livre seront pareillement saisis, pour être confisqués & mis au Pilon. Veut S. M. que la boutique dudit Rollin, fils, soit & demeure fermée pendant trois mois, & le condamne en mille livres d'amende; lui fait défenses de récidiver, à peine d'être déchu de sa Maîtrise, & condamné en telles punitions corporelles qu'il appatiendra, &c.

ORDONNANCE du Roi du 30. portant

portant Réglement pour le payement des Troupes de S. M. pendant la campagne prochaine.

Sa Majesté voulant régler le traitement qui sera fait à ses Troupes pendant la campagne prochaine, soit dans ses armées ou dans les garnisons, a ordonné & ordonne que, conformément aux états qu'elle fera expédier, il sera fourni du fourage, lorsqu'il n'y aura pas occasion de fourager sur le Pays, & du pain de munition; aux Officiers d'Infanterie Françoise, des Troupes de Cavalerie de la Maison du Roi, des Régimens de Cavalerie, de Carabiniers, de Hussards & de Dragons, & des Compagnies Franches d'Infanterie & de Dragons, & aux Brigadiers, Sous Brigadiers, Gardes du Corps, Gendarmes, Chevau-légers, Mousquetaires, Grénadiers à cheval, Carabiniers, Cavaliers, Hussards & Dragons; & du pain de munition seulement, aux Sergens & Soldats de ses Troupes, tant Françoises qu'Etrangeres, qui serviront dans les armées de S. M. sçavoir pour l'armée commandée par le sieur Maréchal Duc de Noailles, à commencer des jours que les troupes qui la composeront, auront passé le Rhin, à compter du premier Mai prochain; & pour celle commandée par le sieur Maréchal Duc de Broglie,

à

à commencer du premier Juin suivant, & pour ces deux armées, jusqu'au dernier du mois d'Octobre prochain, sur le pied des revûës: S. M. voulant qu'il en soit fait régulierement trois pendant la campagne, aux troupes des armées, par les Commissaires des guerres, avec les Directeurs ou Inspecteurs géneraux, où il s'en trouvera; la premiére, pour l'armée commandée par le sieur Maréchal de Noailles, dans le mois de Mai, la seconde dans le mois de Juillet, & la troisiéme dans celui de Septembre; & pour l'armée commandée par le sieur Maréchal de Broglie, la premiére dans le mois de Juin, la seconde dans le mois d'Août, & la troisiéme dans le mois d'Octobre.

Article premier. Les Compagnies des Régimens des Gardes Françoises & Suisses, seront payées de leur solde ordinaire, sur laquelle il sera retenu deux sols pour chaque ration de pain de munition qui leur sera fournie; & les Officiers de l'Etat Major de chacun desdits Régimens, recevront leurs appointemens suivant les Etats qui seront expédiés, &c.

ARREST du 15. Mai, qui ordonne que sans avoir égard à l'Ordonnance de M. l'Intendant de Picardie, les procédu-

res

res faites devant le Lieutenant du Bailliage d'Amiens, au sujet de la perception des revenus & de la remise des Titres de l'Abbaye de S. Vallery, seront cassées & annullées conformément aux Edits; & autorise l'Oeconome à continuer ses poursuites, sauf l'Appel en cas de contestations, devant Messieurs les Commissaires du Bureau des Oeconomats.

SENTENCE de Police du 17. Mai, qui ordonne que tous les Chirurgiens de la Ville & Fauxbourgs de Paris seront tenus de déclarer dans les vingt-quatre heures au plus tard, aux Commissaires de leur Quartier, les blessés qu'ils auront pansé chés eux ou ailleurs.

LETTRES PATENTES du Roi, du 19. qui nomment des Commissaires pour aliéner aux Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, cinq cent soixante-cinq mille livres de rentes, tant Viageres qu'en forme de Tontine, conformément à l'Edit du mois de Février dernier, portant établissement d'une seconde Loterie Royale.

ARREST du 21. portant subrogation de M. Berryer Maître des Requêtes, au lieu

lieu & place de M. Machault d'Arnouville; pour Rapporteur des instances & procès mûs & a mouvoir, concernant la discussion des biens de la succession du sieur Fargès.

AUTRE du 31. qui fixe à quarante sols du cent pesant, les Droits d'entrée du Royaume sur les Laines non filées, & à trois livres aussi du cent pésant sur celles filées, venant d'Angleterre.

ORDONNANCE DU ROI du 17. Juin, concernant les Spectacles, dont la teneur suit.

S. M. voulant que l'ordre, la décence & la tranquillité soient également maintenus dans tous les Spectacles, & à cet effet que les mêmes regles qui s'observent aux Comédies Françoise & Italienne, dont l'entrée a de tout tems été interdite aux Domestiques, soient gardées avec la même sévérité à l'Opera Comique; & S. M. étant informée de l'abus qui s'est introduit depuis quelques années à ce dernier Spectacle, aux portes duquel les Laquais & autres Gens de Livrée s'assemblent tumultueusement, entrent en foule à la suite de leurs Maîtres & Maîtresses, ou autres qu'ils affectent d'accompagner, sous prétexte de leur appartenir, & vont occuper toute l'étenduë du Parterre; que cette confusion indécente

indécente en écarte un nombre infini d'honnêtes Gens, y portent le désordre & troublent la tranquillité du Spectacle. A quoi voulant pourvoir & établir à cet égard une regle uniforme & permanente. S. M. a ordonné & ordonne, que conformément aux Ordonnances par Elle ci-devant renduës à l'occasion des Comédies Françoise & Italienne, les Laquais & autres Gens de Livrée ne pourront entrer à l'avenir sous aucun prétexte, même en payant, au Spectacle de l'Opera Comique, à peine de prison contre les contrevenants, même de plus grande contre ceux qui oseroient entreprendre d'en forcer les entrées. Veut au surplus S. M. que ses Ordonnances & Réglemens ci-devant rendus pour la Police desdits Spectacles, notamment celle du vingt-quatre Janvier dernier, soient exécutées selon leur forme & teneur. Mande S. M. au sieur Feydeau de Marville, Conseiller en ses Conseils, Maître des Réquêtes ordinaire de son Hôtel, Lieutenant Général de Police, de tenir soigneusement la main à l'exécution de la présente Ordonnance, &c.

TABLE.

L'Art